

SUD OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

Numéro spécial



La
SEPANSO
fête ses
50 ans



SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Membre fondateur de



Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif
Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La **SEPANSO** agit dans tous les départements de l'ex-Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

SOMMAIRE

EDITORIAL	Au service de la nature et de l'environnement, pendant 50 années et au-delà	1
LA SEPANSO, FÉDÉRATION ASSOCIATIVE		2
LA SEPANSO, ASSOCIATION CITOYENNE ET MILITANTE		4
	Interview de Pierre Davant, fondateur de la SEPANSO	6
	Naissance et régression du droit de l'environnement	9
	50 ans de biodiversité en Aquitaine	10
	La SEPANLOG, une expertise écologique	14
	Agriculture et sylviculture intensives : mêmes dérives !	16
	L'eau en Aquitaine : peut mieux faire !	22
	Interview de Marie-Thérèse Cérézuelle, bénévole de la première heure	27
	Mer et littoral : quel avenir ?	29
	L'urbanisation en Aquitaine	32
	50 ans d'évolution des transports	36
	Les installations classées, pour ou contre l'environnement ?	39
LA SEPANSO, GESTIONNAIRE DE RÉSERVES NATURELLES NATIONALES		
	La Réserve Naturelle du Banc d'Arguin	42
	La Réserve Naturelle de l'Étang de Cousseau	45
	La Réserve Naturelle des Marais de Bruges	48
	La Réserve Naturelle de l'Étang de la Mazière	53
	La Réserve Naturelle de la Frayère d'Alose	55
MISE EN PERSPECTIVE	Par Daniel Delestre, Président de la SEPANSO	56

N° spécial 50 ans de la SEPANSO

N° 182-183-184

Directeur de la publication : D. Delestre

Rédactrice en chef : C. Gouanelle

Comité de lecture et de rédaction : T. Alezine, P. Barbedienne, C. Bonnet, S. Builles, U. Courcoux-Caro, M. Degeilh, D. Delestre, M. De Marco, C. Demongin, K. Eysner, J.M. Froidefond, B. Garreau, C. Gouanelle, J.P. Lacave, E. Magoga, M. Rodes, B. Rodriguez, J. Roi, P. Valade

Mise en page : K. Eysner

Photos couvertures : M. Martin, J. Balczesak, A. Thibaud, dynamosquito, C. Gouanelle, K. Deydier

Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2019

Impression : Hiéroglyphe, 59 rue Jules Guesde, 33800 Bordeaux

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est soumise à autorisation préalable.



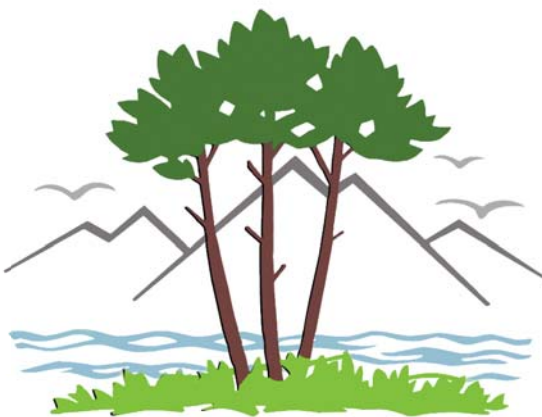
Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - federation.aquitaine@sepanso.org

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org

La
SEPANSO
 fête ses
50 ans



au service de la nature et de l'environnement

pendant 50 années et au-delà...

Daniel DELESTRE,
 Président
 SEPANSO Aquitaine

La Fédération SEPANSO Aquitaine fête cette année ses 50 ans. Sud-Ouest Nature célèbre cet anniversaire en lui dédiant ce numéro spécial. Résumer en quelques pages cinquante années de combats et d'activités multiples est une tâche difficile. Cela nécessite de se pencher sur le chemin parcouru depuis la création de notre fédération en 1969 et reconnue d'utilité publique en 1982, puis de mettre cette histoire en perspective. Pierre Davant, fondateur de la SEPANSO, et Marie-Thérèse Cérézuelle, militante de la première heure, y témoignent de leur engagement. On découvre aussi l'histoire et les enjeux des quatre Réserves Naturelles Nationales gérées par la SEPANSO Aquitaine et la SEPANLOG, qui constituent la vitrine et le cœur des activités de notre fédération.

Enfin, il y a aussi tous ces combats menés pour la protection de la nature et de l'environnement, dont les responsables résument les points clefs.

En cet été caniculaire, la démission de François de Rugy, Ministre de la Transition écologique et solidaire, le 16 juillet 2019, dix mois après celle de son prédécesseur Nicolas Hulot, fait désordre. Cette valse tragi-comique des ministres de l'écologie fragilise la crédibilité et la continuité des politiques publiques environnementales.

Alors que les mois de juin et juillet 2019 sont les plus chauds jamais enregistrés au niveau planétaire, l'urgence climatique se rappelle tout particulièrement à nous en Aquitaine, largement exposée.

Prenant le relais de Pierre Davant, qui a souhaité passer la main en 2019, je m'efforcerai de préserver les valeurs qu'il a promues, à savoir concilier le sérieux dans la lutte pour la protection de l'environnement et de la nature avec l'humanisme, la convivialité et la bonne humeur.

Puisse la parole singulière et engagée de la SEPANSO se faire entendre longtemps encore, dans le contexte de plus en plus lourd du débat environnemental.

Le mouvement FNE s'organise pour accompagner la création de la Nouvelle-Aquitaine

Promulguée le 8 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a réorganisé les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale et a redéfini la carte des régions françaises. Finalement, ce "big bang territorial" a dessiné une France à treize régions. La région Nouvelle-Aquitaine, née de la fusion de l'Aquitaine, de Poitou-Charentes et du Limousin, est devenue depuis janvier 2016 la plus vaste région française avec un huitième du territoire métropolitain, douze départements et plus de 500 kilomètres du nord au sud, et une population évaluée (données 2013 de l'INSEE) à plus de 5,8 millions d'habitants. Cette nouvelle entité compte plus de 4.400 communes et 25 grandes aires urbaines. Bordeaux en est la capitale.

Suite à cette nouvelle configuration, les fédérations d'associations de protection de la nature et de l'environnement de l'Aquitaine, du Limousin, de Poitou-Charentes, toutes membres de France Nature Environnement, ont décidé de s'unir, de rassembler les connaissances de leurs territoires et leurs compétences pour porter la voix de tous les défenseurs de la nature. Conscientes qu'elles partageaient des valeurs communes, malgré leurs différences dans les missions exercées et dans leur mode de fonctionnement, elles ont créé le 3 mars 2016 la confédération **France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine**.

Monique DE MARCO, SEPANSO Aquitaine
Vice-Présidente FNE Nouvelle-Aquitaine

4 ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Ocean'Obs

Fondée par un groupe de scientifiques en 2013 et membre de la Fédération SEPANSO depuis 2016, Ocean'Obs est une association de plongeurs citoyens formés à l'observation naturaliste. Dans le cadre du programme scientifique de l'Observatoire Participatif de la Biodiversité Marine (OPBM) qu'ils ont mis en place, plus de 150 plongeurs participent à l'amélioration des connaissances sur les Syngnathes et les herbiers de Zostères du Bassin d'Arcachon. Ce programme constitue également un vecteur de sensibilisation des citoyens. Ils ont développé d'autres pôles d'activité : expertise scientifique et technique pour les travaux sous-marins, médiation scientifique, analyse et traitement des données scientifiques...

www.oceanobs.fr

CREAQ

Le CREAQ, association créée en 1998, a pour but de promouvoir les principes du développement durable, les énergies renouvelables, la sobriété énergétique et l'éco-construction. Elle informe, conseille, accompagne les projets et forme aux bonnes pratiques environnementales liées au développement durable. Le CREAQ fait partie du réseau des Espaces Info Energie (EIE) d'Aquitaine et est devenu, en 2008, le premier Espace Info Economie d'Eau (EIEE) de Gironde. L'association est aussi à l'origine du réseau des acteurs de la précarité énergétique en Gironde créé en 2009 : le réseau "Préca Energie 33" qu'il pilote actuellement.

www.creaq.org

CISTUDE
NATURE

AA
AQUITAINE ALTERNATIVES

CREAQ
Centre Régional
d'Eco-énergétique d'Aquitaine

Cistude Nature

Basée au Haillan, dans la métropole bordelaise, Cistude Nature œuvre depuis plus de vingt ans à la préservation de l'environnement à travers des programmes de conservation d'espèces, la synthèse des connaissances de répartition des espèces dans des atlas ou la gestion écologique d'espaces naturels. A travers la programmation d'animations, l'asso-

LA SEPANSO fédération associative

Au travers de ses cinq associations départementales, la SEPANSO est présente sur tout le territoire Aquitaine. Ancrée au sein d'un vaste réseau national, elle est membre de trois réseaux régionaux et fédéraux : France Nature Environnement, MNE (Maison de la Nature et de l'Environnement) et Graine Aquitaine.



ative

ementales,
toire de l'ex-
eau associatif,
naux et de deux
sations nationales
e elle-même quatre
sociations régionales
spécialisées.



ASSOCIATIONS
DÉPARTEMENTALES

FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

Réserves
Naturelles
DE FRANCE

RÉSEAUX
RÉGIONAUX

RÉSEAUX
NATIONAUX

ASSOCIATIONS
SPÉCIALISÉES

OCEAN
OBS

RÉSERVES
NATURELLES
NATIONALES

RNN du Banc
d'Arguin

RNN de l'Étang
de Cousseau

RNN de l'Étang
de la Magière

RNN des Marais
de Bruges

50 ans
de mobilisation au
service de la nature
et de l'environnement
en Aquitaine

Gestionnaire de Réserves Naturelles Nationales

La SEPANSO est membre de Réserves Naturelles de France, réseau national des gestionnaires de Réserves Naturelles.

La SEPANSO Aquitaine, en Gironde, et la SEPANLOG dans le Lot-et-Garonne, assurent par délégation de l'Etat la gestion de Réserves Naturelles Nationales. Leur action dans ces espaces protégés s'articule autour de trois grandes missions :

♦ PROTÉGER

Des gardes commissionnés sont chargés de faire respecter la réglementation fixée pour chaque Réserve par décret ministériel.

♦ GÉRER

Outre les inventaires, études et suivis menés sur la faune et la flore, des actions de gestion sont nécessaires afin de préserver ou de restaurer certains milieux.

♦ ÉDIFIER & FAIRE DÉCOUVRIR

Tout au long de l'année, des sorties et animations nature permettent de sensibiliser le public (scolaires, familles...) à la protection de l'environnement.

ciation assure aussi une mission de sensibilisation à l'environnement et au développement durable auprès du grand public et des scolaires. Par ailleurs, Cistude Nature développe des ouvrages, des films, des expositions et des maquettes pédagogiques à destination de tous.

www.cistude.org

Aquitaine Alternatives

Aquitaine Alternatives s'emploie à réfléchir, informer et sensibiliser aux grandes problématiques écologiques actuelles et à celles posées par les technosciences. Elle agit pour mieux faire prendre en compte les préoccupations environnementales dans les politiques régionales.

LA SEPANSO

association citoyenne et m

La SEPANSO est une association à but non lucratif, indépendante de toute organisation économique, politique ou religieuse. Ses revendications sont construites et portées par des militants bénévoles dont l'action est motivée par le seul intérêt général, des citoyens aux compétences complémentaires engagés pour la protection de la nature dans les cinq départements de l'ex-Aquitaine, territoire d'intervention historique de l'association.

Fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement, la SEPANSO est administrée par des bénévoles issus de la société civile, qui représentent les différentes associations affiliées.

Naturalistes, environnementalistes, juristes, généralistes ou spécialistes, "simples" amoureux de la nature, tous oeuvrent à un même objectif : faire évoluer notre société vers un modèle qui permette de satisfaire les besoins humains tout en protégeant ce patrimoine commun et vital qu'est notre environnement.

En tant que lanceur d'alerte, force de proposition et de contestation, la SEPANSO est un acteur incontournable du dialogue environnemental. Ses associations affiliées, agréées par les pouvoirs publics au titre de la protection de l'environnement, peuvent à ce titre intervenir en justice ou demander à être consultées lors de l'élaboration de certains

La SEPANSO Aquitaine emploie en outre seize salariés permanents. La plupart sont affectés sur les Réserves Naturelles Nationales qu'elle gère pour le compte de l'Etat, avec le soutien financier de ses partenaires.

militante

RÔLE D'ALERTE

Face aux atteintes environnementales (pollutions, sites ou espèces menacés...), nos associations donnent l'alerte et interviennent auprès des autorités compétentes.

La SEPANSO est parfois amenée à dénoncer des actes administratifs devant les tribunaux ou à se constituer partie civile afin de poursuivre les auteurs de certains actes délictueux.



Traitement
de dossiers



Communication



Education et
sensibilisation

PARTICIPATION ET CONCERTATION

Habilitées en tant qu'associations représentatives à prendre part au dialogue environnemental, la Fédération SEPANSO Aquitaine et ses associations affiliées siègent dans de nombreuses commissions consultatives régionales et départementales. Ces instances n'ont pas de rôle décisionnaire, elles sont simplement chargées de donner un avis à l'Etat sur de nombreux sujets impactant directement l'environnement, avant que le Préfet n'accorde une autorisation d'exploiter ou n'approuve un document stratégique...

Malgré le faible poids de notre avis dans ces instances, notre participation nous permet d'accéder aux informations concernant les projets en cours.

FORCE DE PROPOSITIONS

Parce que la SEPANSO ne se satisfait pas d'un rôle d'alerte ou de contestation, ses représentants sont également présents dans les instances de concertation chargées d'élaborer les grands documents stratégiques à l'échelle des territoires. Ils y portent la voix de la protection de la nature tout en privilégiant le dialogue avec les différentes composantes de la société.

INFORMATION ET SENSIBILISATION

La SEPANSO Aquitaine et ses associations affiliées participent à l'information et à la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux, par des interventions régulières dans les médias, conférences publiques... et en organisant des formations et des sorties nature.

En outre, les bénévoles de nos associations répondent quotidiennement à de multiples sollicitations, de la part de citoyens pour des renseignements et conseils en tous genres (naturalistes, juridiques), de journalistes... remplissant ainsi un rôle social incontestable.



Veille écologique



Actions de terrain



Vie de l'association



INTERVIEW

Pierre Davant, fondateur de la SEPANSO

Propos recueillis par Patrick Chastenet, Président de l'Association Internationale Jacques Ellul

Pourrions-nous commencer par une série de questions personnelles ?

Je veux bien mais je n'aime pas trop parler de moi. En quoi est-ce nécessaire ?

Parce qu'il me semble que vous êtes le dépositaire d'une bonne partie de la mémoire de la SEPANSO et qu'il existe un vrai phénomène d'identification. Sérieusement, est-il possible de parler aujourd'hui de la SEPANSO sans évoquer Pierre Davant ? Et réciproquement.

D'accord. Dans ce cas, allons-y.

Qu'est-ce qui vous a amené sur le terrain de la protection de la nature ?

Le chaudron familial. Mon père et mon oncle chassaient les oiseaux. Ils faisaient partie de cette catégorie d'Aquitains qui, en raison de leur situation géographique et du poids des traditions, se passionnaient pour la question des oiseaux migrateurs. J'avais dix ans lorsque mon père m'a demandé de l'accompagner à l'ouverture de la chasse en Charente-Maritime, à côté de Saint-Jean-d'Angély, avec le carnier en bandoulière. C'était donc en 1946 au sortir de la guerre. On parcourait des kilomètres et les occasions de découverte de la nature étaient constantes. J'étais avec des chasseurs observateurs. Je ne peux pas dire des "bons chasseurs" car l'expression est connotée mais des passionnés. Cela allait avec le "bon vivre" de l'époque, la bonne chère, la réunion autour d'un bon plat. Il fallait voir comment mon père s'y prenait pour préparer, cuisiner et découper une bécasse. C'était une véritable cérémonie pleine de religiosité. On ne s'empiffrait pas car nous étions nombreux et toute la famille communiait autour de ce plat. On chassait aussi des alouettes au filet et c'était très émouvant de sentir un oiseau vivant entre ses mains, mais je ne les tuais jamais. Nous pratiquions également la chasse en palombières et mon père avait l'art de faire des "jouquets" en haut des arbres.

En dépit du précédent célèbre d'Aldo Léopold, l'auteur de "L'almanach d'un comté des sables", n'est-ce pas un paradoxe d'être venu à la protection de la nature par le biais de la pratique de la chasse, de plus en plus contestée aujourd'hui ?

Sûrement mais la chasse est aussi un moyen de connaissance de la nature et, très vite, j'ai voulu avoir un meilleur contact avec les oiseaux. A vingt ans, j'ai suivi un stage de baguage des oiseaux au Muséum d'histoire naturelle à Ouessant et je suis devenu responsable régional du centre de baguage dépendant du Muséum national d'histoire naturelle. A partir de cette époque, j'ai participé en tant que correspondant aux dé-

comptes des oiseaux migrateurs et hivernants sur le littoral aquitain. C'est d'ailleurs à Ouessant que l'on m'a parlé pour la première fois de la protection de la nature. Tout est parti d'une rencontre avec un assistant du Muséum, Michel-Hervé Julien, fondateur en 1958 de la première société de protection de la nature en Bretagne connue sous le nom de "Bretagne vivante" ou encore de SEPNB. La campagne était alors vivante. Outardes canepetières nombreuses, compagnies de perdreaux, cailles, tourterelles des bois et tout le cortège des oiseaux protégés. Après remembrement, destruction des haies, pesticides, tout cela a quasi disparu !

C'était un scientifique, un biologiste ?

Pas du tout, il était professeur de musique mais, par passion, il est devenu aussi ornithologue et a publié un livre pour le grand public intitulé tout simplement "L'Homme et la nature". Mais, grâce à ma pratique de la chasse, j'ai vu sous mes yeux la campagne mourir. J'ai vu disparaître les compagnies de perdrix. En 1956, j'ai vu le rendement de la production de blé passer de 35 quintaux/ha à 60, puis à 70, puis à 80 tandis que disparaissaient parallèlement le nombre d'espèces animales, les haies, les chemins creux et les fossés. Au nom du remembrement, de l'agriculture intensive et de la croissance à tout prix ! J'ai assisté en Poitou-Charentes à la disparition des outardes canepetières et, lorsque je suis revenu aux alentours de la ferme où nous chassions du côté de Matha et de Saint-Jean-d'Angély, cette campagne était morte.

Et comment devient-on un spécialiste de la faune intertidale ? Le lien entre la "pêche" à la crevette et la chasse à la bécasse n'a rien d'évident.

J'ai suivi des études de sciences naturelles et puis j'ai rencontré un maître-assistant à la fac formidable qui m'a fait connaître l'écologie scientifique et m'a incité à travailler sur le Bassin d'Arcachon. Il avait fait sa thèse sur un animal en tout point exceptionnel : l'hippocampe. Il m'a demandé de travailler sur l'écologie des plages sablo-vaseuses, la macrofaune du Bassin et j'ai été amené ainsi à étudier les vers marins. Pendant deux ans, j'ai réalisé des prélèvements quantitatifs. On aurait pu calculer la densité de vers au mètre carré et son évolution dans le temps mais, en réalité, ce travail était mené dans une optique scientifique et non pas dans un souci de protection du milieu. A l'issue de cette recherche, je me suis retrouvé assistant suppléant à l'Institut de biologie marine de l'université de Bordeaux-Arcachon, lorsque j'ai vu passer une annonce pour un poste d'écologiste marin à l'Institut océanographique de Cuna au Vénézuéla. Je me rappelle qu'elle mentionnait que l'Institut disposait du sister-ship de la Calypso. De quoi faire rêver ! Une

fois là-bas, près de l'Orénoque, j'ai fait l'inventaire de la faune marine littorale et interlittorale avec un scaphandre autonome. J'ai réalisé l'inventaire des crevettes d'intérêt commercial. Il s'agissait de procéder à l'identification des espèces et au repérage des lieux de pêche, avec des données écologiques. Comme on m'avait confié également les cours de biologie à l'université et que je devais les rédiger puis les traduire en espagnol, je n'avais pas le temps de m'ennuyer !

Mais vous étiez spécialiste du ver marin et non de la crevette ?

La culture générale en zoologie des étudiants français nous permettait d'être polyvalents. Et puis je disposais de publications internationales et de l'aide des spécialistes mondiaux. J'ai même rédigé un livre sur les différentes espèces de crevettes d'intérêt commercial du pays. J'ai aussi trouvé un ver annélide polychète, nouveau pour la science. Le professeur Omodeo l'a décrit et cette espèce porte mon nom. J'étais bien payé et, à l'époque, on avait un dollar pour trois bolivars. Je suis revenu au bout de deux ans, en 1963, car j'étais sursitaire et j'ai fait mon service au 57^{ème} RI, à Souge, dans les transmissions, où j'ai appris le morse.

À l'issue de mon service militaire, j'ai obtenu un poste d'assistant titulaire à l'Institut de biologie à Arcachon. Et c'est là que j'ai été le témoin de l'arrivée de la première colonie de sternes venue nicher sur le Banc d'Arguin. Un ostréiculteur est venu me prévenir que des plaisanciers se battaient à coup d'œufs. Mon patron m'a alors donné les pleins pouvoirs sur ce dossier. La colonie comportait pas moins de 1.200 couples. C'était tout-à-fait inédit. Je me suis rendu sur les lieux. J'y ai vu les amas d'œufs que les gens avaient constitués pour la bataille de la veille. Cet épisode a été déterminant dans mon engagement de protecteur de la nature vivante. J'étais déjà un bagueur d'oiseaux mais là c'était comme un réflexe, il fallait agir vite et fort. C'est à cette occasion que j'ai rencontré Alain Fleury qui deviendra par la suite le premier garde du parc ornithologique du Teich. "L'homme aux oiseaux", reconnu au plan européen, était un parfait autodidacte quand je l'ai connu. C'est ce petit groupe de bagueurs d'oiseaux qui m'a aidé à faire face au déferlement des touristes d'autant que le journal Sud-Ouest, croyant bien faire, n'avait rien trouvé de mieux que de publier un article sur six colonnes pour annoncer la présence de la colonie de sternes tout en recommandant au public de le croire sur parole et de ne pas aller voir sur place. Pendant de nombreux week-ends, j'ai couché en famille sur le Banc, avec mon épouse et Sophie, âgée de trois ans à l'époque. On peut dire que j'ai eu des expériences mémorables avec les touristes qui prenaient les jeunes avec eux pour essayer de les élever. Je me souviens un jour d'un couple accompagné de deux enfants et d'un teckel poursuivant les oiseaux. Le chien en avait capturé une dizaine pour le plus grand bonheur des enfants. J'étais effaré, je suis parti en courant dans leur direction. Le père m'a alors toisé d'un "à qui ai-je l'honneur ? il faut bien que mes enfants s'amuse" et il a fait valoir son statut de haut fonctionnaire. Je m'en suis alors ouvert, le soir-même, au préfet Gabriel Delaunay et le bonhomme a dû se faire remonter les bretelles. Et puis, à la Direction de l'agriculture, j'ai rencontré Claude Quancard et, grâce au préfet Delaunay, nous avons obtenu un arrêté d'interdiction du Banc aux touristes.

À partir de là, l'idée de créer une société de protection de la na-

ture s'est imposée car, tout seul, je ne pouvais rien faire. Les sternes ont niché depuis 1966 et il a fallu trois ans de discussions, avec Claude Quancard, Directeur départemental de l'agriculture, des bagueurs d'oiseaux, des naturalistes comme André Louis, professeur au lycée agricole de Blanquefort et fondateur de l'association Nature et Progrès, Pierre Petit, photographe animalier, Alain Fleury - tous deux excellents naturalistes - et quelques universitaires. C'est ainsi qu'est née la SEPANSO en 1969. On a fait jouer nos relations à l'université et dans l'administration notamment auprès de l'architecte des bâtiments de France, chacun intervenant à titre personnel. C'est ainsi que le directeur du Parc national des Pyrénées, le directeur du Musée de la mer à Biarritz, le responsable de la station biologique des Eyzies, ainsi que Marcel Pierron, entrepreneur et naturaliste, nous ont rejoints. Dès sa fondation, je me suis retrouvé secrétaire général, la présidence revenant au professeur Jacques Barrot, biochimiste et entomologiste amateur car Claude Quancard, en tant que DDA, ne pouvait pas occuper cette fonction.

Dès le début, la SEPANSO s'est lancée dans l'inventaire des richesses naturelles des départements aquitains, sous la houlette des Bâtiments de France. Il nous a fallu trois ans pour obtenir le classement en Réserve naturelle du Banc d'Arguin.

Ensuite, c'est en 1979 que Pierre Delacroix a rejoint l'association et a notamment pris la plus grande part à notre opposition à l'énergie nucléaire. Il a mené l'action contre la construction de la centrale nucléaire du Blayais.

Comment la SEPANSO s'est comportée face à la MIACA ?

Le premier président de la MIACA, en 1967, Philippe Saint-Marc, était très sensible à la dimension écologique. Il était notamment l'ami de Jean-Marie Pelt. Il avait chargé le Muséum national d'histoire naturelle de faire l'inventaire des espaces naturels remarquables. J'y ai participé, seul d'abord, puis dès la création de la SEPANSO. Très sensible aussi à la beauté de la région, il ne voulait pas faire n'importe quoi et a commencé par faire créer le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, tout en faisant classer au titre des sites tous les lacs du littoral aquitain. Pas assez "aménageur" pour Jacques Chaban-Delmas, ce dernier l'a limogé au profit d'Emile Biasini, plus préoccupé alors d'industrie touristique que de protection de la nature. Avec ses architectes-urbanistes, Biasini a réalisé des études d'aménagement sur la base d'un pôle touristique tous les vingt kilomètres - neuf unités principales d'aménagement -, de la pointe de Grave jusqu'à la Bidassoa. On a vu alors des plans de projets totalement démentiels. Mais parallèlement Biasini a créé un "Comité pour l'environnement" composé de personnalités éminentes comme l'explorateur Paul-Emile Victor, le naturaliste Jean Dorst, Paul Aguesse de la FFSPN, représentant l'université de Bordeaux, Francis André (devenu président de la SEPANSO) et moi-même, officiellement au titre de représentant de l'Institut de biologie de l'université de Bordeaux. On a tout fait pour que Dorst en soit le président mais Biasini lui a préféré un chimiste, le doyen Valade. Il a donc fallu faire avec.

Pourquoi ne pas avoir rejoint le Comité de Défense de la Côte Aquitaine (CDCA) de Bernard Charbonneau et Jacques Ellul ?

À l'époque, on ne les connaissait pas. Nos routes se sont croisées ensuite et nous avons œuvré dans la même direction. Biasini a admis que dans ses unités d'aménagement il y avait

bien des choses à améliorer. On a ainsi obtenu un léger déplacement sur une zone moins sensible du camp naturiste de Vendays-Montalivet. Dans la région de Moliets, dans les Landes, on a fait capoter un projet visant à transformer un lac d'eau douce en lac salé, avec urbanisation immédiate sur la petite dune, pour permettre aux touristes de se baigner à l'abri des caprices de la mer. Biasini a accepté une étude de simulation confiée à mon Institut et une étude d'impact et il a admis son erreur. Le projet a été abandonné mais il est difficile d'évaluer, en 1974, la part revenant au choc pétrolier, aux écrits circonstanciés du CDCA et à mon action au sein du Comité pour l'environnement. Mais toutefois c'est ce qui m'a permis de faire inviter Ellul et Charbonneau à venir s'exprimer lors d'une séance mémorable, et je peux dire que Biasini les a écoutés. Malheureusement, si Biasini a admis qu'il devait ménager le littoral, un coup était parti, et non des moindres ! La construction sur la dune vive, à Lacanau, de l'immeuble L'Océanide. Le CDCA et la SEPANSO interpellèrent Biasini qui répondit en substance : "Il faut que j'en passe par là, quoiqu'il en coûte à mon image." Il avait à la fois la pression du préfet Doustin, devenu par la suite directeur de cabinet du Premier ministre Raymond Barre, et celle de la Fédération française du bâtiment.

Dans la durée, quels sont les plus beaux succès de la SEPANSO ?

L'aménagement de la côte aquitaine justement car on peut dire qu'à partir de 1974 la MIACA a infléchi sa politique. Parmi nos succès, je retiens tout particulièrement la création d'espaces protégés tout au long du littoral aquitain, le classement en Réserve naturelle de sites remarquables : le Banc d'Arguin en 1972, l'étang de Cousseau en 1976, les prés salés d'Arès-Lège dans le Bassin d'Arcachon, le courant d'Huchet et l'étang noir dans les Landes. On peut dire d'ailleurs que la SEPANSO est à l'origine de la création de quasiment toutes les Réserves naturelles de l'ancienne Aquitaine. Aujourd'hui, elle en gère quatre par délégation de l'Etat : outre Arguin et Cousseau, celle des marais de Bruges, près de Bordeaux, créée en 1983, et celle de l'étang de la Mazière en Lot-et-Garonne, créée en 1985 et gérée par la SEPANLOG. Par la gestion de ces espaces naturels protégés, la SEPANSO remplit en réalité une mission de service public cofinancée par l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Département de la Gironde.

Dans le cadre de la loi littoral, la SEPANSO a également réussi à empêcher l'implantation d'un Club Med en 2000 sur la côte landaise à Moliets. Le Conseil général des Landes, sous la présidence d'Henri Emmanuelli, avait fait valoir l'argument de la création d'emplois pour emporter la bataille de l'opinion mais le tribunal administratif nous a donné raison. Sur la forêt des Landes de Gascogne, nous avons organisé des formations sur le terrain et soulevé le lièvre de l'utilisation du glyphosate en milieu forestier. Nous participons aussi à la gestion de l'eau via le Comité national de l'eau, le Comité de bassin Adour-Garonne, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), en lien avec d'autres associations amies.

Nous avons, avec d'autres associations, obtenu, pour l'instant, l'annulation du projet de grand contournement autoroutier de Bordeaux, mais pour combien de temps ?!

Quelle est la position de la SEPANSO sur la chasse dans un contexte favorable à l'animalisme ou à l'antisépécisme ?

La SEPANSO ne s'oppose pas à la chasse mais à ses excès, par exemple, à l'époque, à la chasse à la tourterelle des bois en mai en Gironde lors des migrations de printemps. Il a fallu des années de bataille, avec l'aide de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) au plan national, pour que cette pratique cesse. Mais l'évolution des pratiques agricoles a aussi beaucoup joué dans le déclin vertigineux de l'espèce, constaté lors des comptages pendant la migration.

Avec le recul, quels sont les plus grands échecs de la SEPANSO ?

Si l'Etat ne se décide pas à faire appliquer le dernier arrêté du Préfet du Lot-et-Garonne ordonnant la destruction du barrage de Caussade avec astreinte, ce sera un grand échec pour nous et pour l'application du droit de l'environnement. Dans l'affaire du tunnel du Somport, en dépit de manifestations historiques, nous n'avons pas réussi à empêcher sa construction et l'augmentation du trafic routier, le passage par route de matières dangereuses avec tous les risques induits pour l'écosystème. Toutefois, nous obtiendrons peut-être satisfaction dans la demande de réouverture ferroviaire du tunnel et la remise en état de la ligne. Mais, pour moi, la disparition de l'ours brun des Pyrénées est l'un de nos plus gros échecs. En 2004, un chasseur a tué Cannelle, la dernière représentante de la population autochtone. Difficile de ne pas penser qu'il s'agissait là d'un acte prémédité de la part des opposants à la présence de l'ours dans cette partie de la vallée d'Aspe. On pourra toujours avoir des ours qui, par leur présence, protègent le milieu de l'aménagement touristique mais ce ne sera jamais plus l'ours brun des Pyrénées. Mais il n'y a pas d'acceptation sociale sur ce dossier et c'est peut-être ça le pire échec.

Quant aux lignes ferroviaires à grande vitesse (LGV), c'est un grand combat qui continue ! Pour la SEPANSO, c'est déjà une satisfaction d'avoir des alliés inespérés comme les chasseurs et les viticulteurs du Sauternais, le syndicat des forestiers et la grande majorité des élus locaux. Après l'enquête d'utilité publique animée par la SEPANSO, un rapport de 650 pages et un avis défavorable de la commission d'enquête composée de 25 membres, le projet a été déclaré d'utilité publique. Les opposants aux LGV continuent leur combat mais les Conseils régionaux de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie persistent. Le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine évoque bien cette "balafre inadmissible au sein du massif landais".

Quant au dossier agricole, nous avons perdu le procès contre les viticulteurs ayant pratiqué un épandage à proximité d'une école du Blayais et nous n'avons pas pu nous opposer à l'agrandissement de la porcherie industrielle à Saint-Symphorien.

Mais sur chacun de ces dossiers nous restons fortement mobilisés et un procès perdu ne signifie pas que la bataille est perdue. Dans cette longue bataille de la protection de la nature, il faut toujours persister à participer, sans reniement, et garder intacte sa capacité d'indignation. ■

8 mai 2019

NAISSANCE ET RÉGRESSION DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Par Simon Charbonneau, pionnier (parmi d'autres) du droit de l'environnement et vieux militant associatif

Mon début de carrière universitaire se situant au début des années 70, j'ai eu le privilège, sous l'influence de la pensée pionnière de mon père^(*), de suivre toute l'évolution de la question écolo, de sa découverte au début de sa phase actuelle caractérisée par une accélération de l'aggravation du désastre en cours, accompagnée de sa récupération par le système et de conflits multiples consécutifs. Cette évolution a alors donné naissance à une nouvelle catégorie de droit à partir de deux sources, la création du Ministère de l'environnement en 1971 d'une part, la naissance du mouvement associatif écologiste d'autre part, qui sera à l'origine de celle du contentieux. Au départ limité au plan national, le droit de l'environnement devait rapidement prendre une dimension européenne s'imposant progressivement au premier. Après cette émergence rapide, un processus régressif a été discrètement enclenché par les pouvoirs publics qui vise à perpétuer la croissance économique par l'allègement des contraintes législatives et réglementaires prises précédemment en faveur de la protection de l'environnement.

La naissance d'une nouvelle discipline juridique

Suite à la création du Ministère de l'environnement et à la conférence de Stockholm en 1972, je me souviens très bien de la tenue du premier colloque à Strasbourg visant à créer en 1976 la Société française de droit de l'environnement présidée par Michel Prieur qui m'a entraîné avec passion en début de carrière vers cette spécialisation correspondant à mes convictions, mais qui me faisait percevoir avec condescendance par certains de mes collègues à la Fac de droit de Bordeaux. Visiblement, ce n'était pas bon pour ma carrière ! Depuis, évidemment, le feu étant passé au vert (comme disait mon père !), la perception académique a changé et cette discipline juridique est aujourd'hui encombrée par la concurrence !

Dès 1975, une première loi sur les déchets est votée, marquée par le choc pétrolier, qui prévoyait des mesures ambitieuses comme la réduction de la production de déchets par l'industrie qui n'a jamais été appliquée. Ont suivi en 1976 plusieurs lois dont celle sur la protection de la nature instituant le principe des études d'impact environnementales, aujourd'hui largement affaibli au nom de la simplification. Depuis, le droit européen a pris le relais avec l'adoption de la fameuse directive oiseaux de 1979, suivie de nombreuses autres directives dans des domaines divers durant les années 90 qui ont eu beaucoup de mal à être appliquées par la France. Un code de l'environnement devait être adopté dans les années 2000 dans lequel devaient être inscrits quelques principes fondamentaux, dont le fameux principe de précaution resté largement ignoré par les gouvernements successifs pour cause de religion de la croissance. Paradoxalement, cette période, durant laquelle notre contexte environne-

mental national a continué à se dégrader, est à l'origine de la floraison des contentieux environnementaux d'origine associative, marqués par quelques victoires mais surtout de nombreuses défaites.

La régression paradoxale du droit de l'environnement

Alors que la dégradation de nos écosystèmes nationaux n'a jamais été aussi manifeste, depuis quelques années, nos gouvernements successifs ont entrepris de déconstruire systématiquement mais discrètement les quelques contraintes imposées par le droit de l'environnement au nom de "la libération de la croissance".

Pourquoi donc une telle régression alors que, à l'initiative de Michel Prieur, a été inscrit dans la loi de 2016 relative à la biodiversité le principe de non régression du droit de l'environnement ? Malgré cette inscription révélatrice du peu de considération de l'administration pour les principes fondamentaux du droit, le gouvernement s'est employé discrètement, par plusieurs réformes successives, à affaiblir les contraintes juridiques imposées au monde politique et administratif. Des réformes régressives fort bien analysées par le réseau juridique de notre fédération nationale France Nature Environnement.

A noter en particulier cette prouesse juridique consistant à donner aux préfets un pouvoir de dérogation générale à la loi, délivrée au nom de l'intérêt général, dont on connaît bien l'interprétation très élastique faite par le Conseil d'Etat.

Voilà donc aujourd'hui où nous en sommes arrivés, ce qui ne peut que préoccuper chacun de nous quant à l'avenir de notre Etat de droit, seule garantie sérieuse du respect des lois destinées à protéger l'environnement ! ■

^(*) NDLR : Bernard Charbonneau est l'un des trois "pères" français de la décroissance avec Jacques Ellul et André Gorz. Tout au long de sa vie, il a analysé les dangers qui résultent, pour la nature et pour la liberté, de ce qu'il appelait la "Grande mue", c'est-à-dire de la montée en puissance accélérée du progrès technique, scientifique et industriel. Il est l'un des fondateurs de l'écologie politique française et a eu, dès sa jeunesse, la conviction que son siècle serait en même temps et pour les mêmes raisons celui du totalitarisme et du saccage de la nature. Il a publié une vingtaine de livres.

50 ANS DE BIODIVERSITÉ EN AQUITAINE

En cinquante ans, la situation de la biodiversité a profondément changé en Aquitaine. Parfois en mieux, souvent en pire, en dépit de tous nos efforts.

Si quelques espèces, les plus adaptables, ont vu leur statut s'améliorer et ont même parfois tiré profit des zones urbaines pour s'y multiplier, d'autres plus exigeantes ou plus spécialisées ont vu leurs populations s'éroder au fil des ans. Cette catégorie est hélas de loin la plus nombreuse tant chez les animaux, vertébrés et invertébrés, que chez les végétaux, les champignons, les lichens, les mousses...

Les causes de cette régression sont multiples, on citera pêle-mêle l'artificialisation et la fragmentation des milieux naturels, les pollutions, la mécanisation accrue de l'agriculture et de la sylviculture, l'usage des pesticides, la circulation routière, les prélèvements et destructions directes, la concurrence par les espèces invasives, les maladies introduites, la destruction des zones humides, le changement du climat... Pour les oiseaux, ceci vaut pour les lieux de nidification, mais aussi pour les zones d'hivernage où les mêmes causes produisent les mêmes effets.

De manière générale, les habitats naturels se réduisent partout sous les effets de l'urbanisation résidentielle, commerciale, industrielle et, au rythme actuel de 66.000 hectares par an en France, on estime que c'est la surface d'un département moyen qui est artificialisée tous les sept ans. Avec l'étalement urbain, la construction d'infrastructures, les implantations industrielles dans la nature, l'Aquitaine n'est pas épargnée. L'artificialisation des sols présente déjà des conséquences sensibles puisque les sols naturels recèlent un quart de la biodiversité, sous forme d'invertébrés, de petits vertébrés, de bactéries, de champignons... Et comme si cette artificialisation ne suffisait pas, la mécanisation accrue des pratiques agricoles et sylvicoles et l'utilisation de pesticides contribuent à réduire encore la vie restante sur les territoires épargnés par le bétonnage. Les réservoirs de biodiversité se vident. C'est la double peine.

Parmi les événements positifs pour la biodiversité de ces cinquante dernières années, on notera l'adoption de la loi de 1976 sur la protection de la nature qui a marqué un véritable tournant en créant le statut d'espèce protégée. Cette loi a également modernisé le statut des Réserves naturelles et encouragé leur création. C'est à elle que l'on doit le retour d'un certain nombre d'espèces

Suite page 12...

Une hêtraie exceptionnelle en vallée du Ciron

Le hêtre n'est pas une espèce commune de nos plaines du Sud-Ouest. On le trouve plutôt en altitude ou dans des régions plus septentrionales. Il reste cependant quelques populations parmi lesquelles celle de la vallée du Ciron dont la diversité génétique et l'hétérozygotie sont les plus élevées d'Europe.

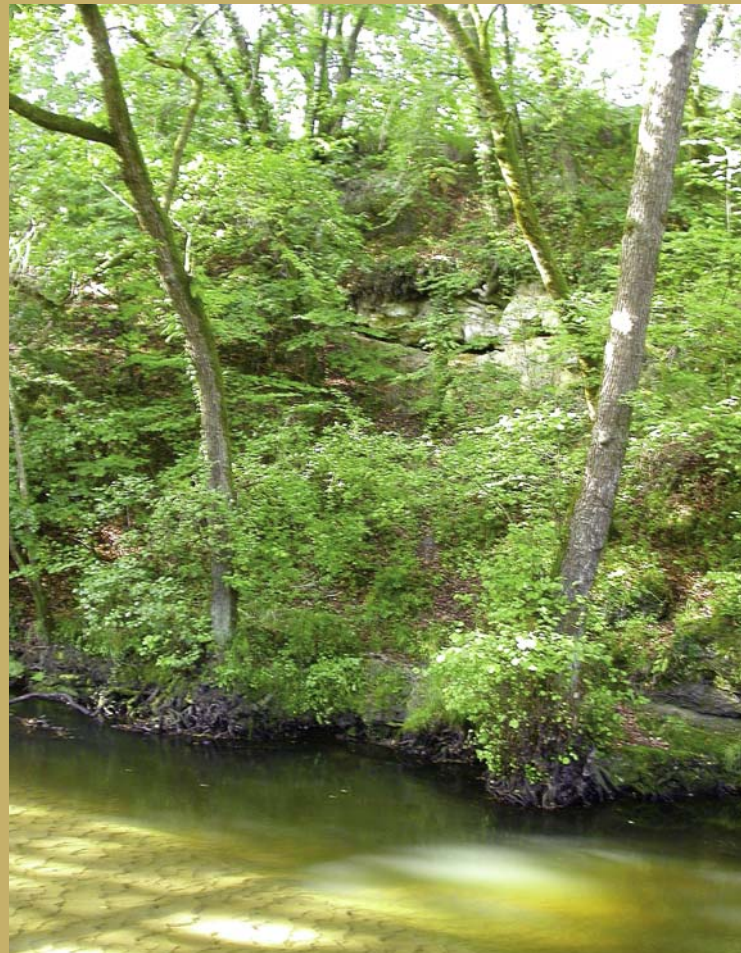
Installé en ripisylve, cet îlot de hêtres se rapproche des forêts mixtes de pentes et ravins à tilleuls et à érables que l'on peut voir en montagne. Il abrite une très grande biodiversité floristique (Potentille des montagnes, Géranium sanguin, As-tragale à feuilles de glycine...), faunistique avec des espèces devenues rares (Vison d'Europe, Loutre, Ecrevisse à pattes blanches, Aigle botté, Cistude d'Europe) et mycologique.

Cette hêtraie a malheureusement fortement régressé car, il y a une vingtaine d'années, des îlots se rencontraient de Pujols-sur-Ciron à Bernos-Beaulac, soit sur plus de trente kilomètres. Aujourd'hui, il n'en reste plus qu'environ cinq kilomètres aux environs de Pompéjac. La régression du hêtre est due à une exploitation sans souci de régénération, à l'envahissement des stations par le robinier faux-acacia ou à la plantation de pins maritimes.

Par datation au carbone 14 de charbons collectés dans les sols de la forêt située sur les berges du Ciron (Gironde), des chercheurs de l'unité de recherche BIOGECO (INRA Bordeaux-Aquitaine et Université de Bordeaux) ont démontré l'ancienneté de la hêtraie de la vallée du Ciron, évaluée à plus de 40.000 ans et ont reconstitué l'histoire de la forêt. Deux espèces au moins ont subsisté lors des périodes les plus froides et les plus sèches correspondant à la dernière glaciation, il y a 18.000 ans : le pin sylvestre, espèce qui a ensuite disparu, et le hêtre, qui s'est maintenu localement et doit sa survie au climat frais et humide qui règne dans les gorges calcaires.

Cette découverte indique qu'un même site écologique peut servir de refuge climatique pendant les périodes les plus froides et les plus chaudes du Quaternaire, à la faveur du microclimat humide qui y règne. Elle confirme l'intérêt patrimonial de cette hêtraie de basse altitude particulièrement originale et incite les chercheurs à s'intéresser à son évolution future dans un contexte de changement climatique car elle constitue une ressource génétique très utile qu'il faut donc absolument préserver.

Le milieu étant classé Natura 2000, il fait l'objet par les chercheurs du laboratoire BIOGECO d'une opération combinant recherche et actions de restauration de la continuité écologique de la rivière, en collaboration avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron, le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, le Centre Régional de la Propriété Forestière et des chercheurs d'autres unités de recherche spécialisés en bioclimatologie et paléoécologie. Ce programme est soutenu par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Laboratoire LabEx COTE. La première opération conduite par le Syndicat mixte a consisté à effectuer un état des lieux de la hêtraie en dénombrant et cartographiant la totalité des hêtres le long du Ciron et de ses affluents. Les inventaires, effectués en 2013 et en 2014, ont montré qu'il restait 7095 hêtres de tous âges, dont 756 arbres adultes. Un inventaire antérieur réalisé en 2006 par la SEPANSO, avant le passage de la tempête Klaus (janvier 2009), avait permis de repérer un nombre d'arbres adultes plus élevé, cela montre que les menaces qui pèsent sur cette forêt sont bien réelles. Des récoltes de faines (les fruits du hêtre) ont été effectuées depuis deux ans pour des reboisements futurs et des travaux ont été entrepris afin de mieux comprendre le fonctionnement écologique de la hêtraie, ainsi que son rôle sur le microclimat. Grâce à une meilleure connaissance de cette forêt exceptionnelle, des actions de conservation pourront être effectuées. Les scientifiques et les gestionnaires impliqués dans le projet espèrent ainsi renverser la tendance et préserver pour les générations futures ce patrimoine génétique qui a réussi à traverser les âges.



comme le héron cendré, la loutre, le grand cormoran, ainsi que la remontée spectaculaire des effectifs de grues cendrées dont le ballet enchante la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de Cousseau chaque hiver. Parmi les autres avancées notables depuis un demi-siècle, on ne peut faire l'impasse sur la mise en place des plans de chasse obligatoires des cervidés en 1978, puis de l'isard en 1989 permettant un redressement spectaculaire des populations de ces animaux, ni sur l'interdiction du droit d'affût en 1968 et de la chevrotine en 1972 dont le sanglier a plus que largement profité, au point de proliférer aujourd'hui au-delà du raisonnable.

Mais ces redressements spectaculaires ne sont que l'arbre qui cache la forêt d'une régression généralisée et très inquiétante du vivant. On ne peut pas oublier la disparition par braconnage des derniers ours indigènes des Pyrénées, malgré les mesures de protection, ni la chasse déraisonnable des tourterelles des bois en mai et leur

braconnage qui a perduré jusqu'en 2000. On ne peut ignorer la banalisation des milieux à cause de l'agriculture intensive et de la sylviculture industrielle, ni les méfaits des pesticides sur le vivant, notamment sur les insectes et par voie de conséquence sur les insectivores, amphibiens, oiseaux ou chauves-souris, dont ils constituent la nourriture.

Les campagnes sont désormais tellement plus silencieuses qu'auparavant, la ronde estivale des martinets dans le ciel de nos villes se fait plus discrète, les hirondelles, rossignols, loriot sont plus rares. Nombre d'espèces résistent encore mais en effectifs moindres... Jusqu'à quand ?

Que restera-t-il dans cinquante ans si on n'inverse pas la tendance ? ■

Philippe BARBEDIENNE,
Directeur SEPANSO Aquitaine

L'ours des Pyrénées : d'une protection vaine à une gestion prometteuse

Il y a cinquante ans, lorsque naissait la SEPANSO, le déclin de l'ours pyrénéen atteignait déjà un seuil critique. La disparition de l'animal coïncidant avec le développement des infrastructures routières et touristiques dans les montagnes, ses protecteurs estimaient à l'époque que la dégradation de l'environnement était la cause de l'extinction de l'espèce. Notre association s'est donc illustrée dans de longs combats, parfois victorieux comme au Sous-souéou, parfois vains comme à Fabrèges, pour préserver l'intégrité du milieu de vie de l'animal.

En dépit de ces efforts, le nombre de routes et de pistes agrosylvo-pastorales n'a cessé d'augmenter tandis que le nombre d'ours diminuait, jusqu'à la mort en 2010, du dernier spécimen autochtone. Quelques années auparavant, heureusement, quelques ours originaires de Slovaquie avaient été réintroduits au centre de la chaîne, permettant à l'espèce de reprendre pied dans le massif. On s'aperçut à l'occasion que le milieu pyrénéen, quoique percé de routes, de pistes et de stations de ski, convenait à ce point à l'animal que des reproductions régulières gonflaient progressivement les effectifs.

Le nouveau combat fut alors d'obtenir le lâcher de nouveaux ours afin de renforcer la dynamique de la nouvelle population. La SEPANSO y prit encore sa part en obtenant que l'Europe mette en demeure l'Etat français d'agir en conséquence. Le lâcher de deux ourses en Béarn à l'automne 2018 est un pas important dans la bonne direction. Cet hiver, deux oursons sont nés dans la partie occidentale des Pyrénées, où la courbe démographique de l'espèce progresse : une première depuis la création de notre association !

Jean LAUZET, SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

Photo : Jean Lauzet

Sciences participatives

Sentinelles du climat

Parmi ses activités (lire page 2), l'association Cistude Nature porte un programme de recherche scientifique pour mesurer les effets du changement climatique sur la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. Zoom sur ce programme, "Les sentinelles du climat" : Quels seront les effets du changement climatique sur la biodiversité de Nouvelle-Aquitaine ? Comment les mesurer ? Lézard ocellé, grenouille des Pyrénées, marmotte, azuré des mouillères... plus de vingt espèces réparties dans cinq milieux sensibles de la région font l'objet d'un suivi régulier pendant six ans. A partir de l'exploitation des données, les scientifiques modéliseront les réponses des espèces face au changement climatique : des éléments incontournables pour éclairer les choix politiques et de gestion des territoires. Porté par l'association, ce programme fédère de nombreux partenaires naturalistes, chercheurs, institutionnels et collectivités. Fort de son expérience en médiation scientifique, l'association accorde une attention particulière à la dimension pédagogique du programme. Le grand public est aussi invité à participer aux observations d'espèces facilement reconnaissables : jardins de ville et cours d'écoles se mettent au service des sciences participatives pour la nature !

Sentinelles du climat :

www.sentinelles-climat.org

Observatoire de sciences participatives :

www.obs.sentinelles-climat.org

Cistude Nature est présente sur Internet :

www.cistude.org, Facebook, Twitter, YouTube

Sentinelles de la mer

Les Sentinelles de la mer constituent un Réseau d'Observateurs en Plongée qui contribuent à l'Observatoire Participatif de la Biodiversité Marine mis en place par l'association Ocean'Obs (lire page 2). Les plongeurs impliqués mettent à profit leurs observations sous-marines aux services de la science. Ce suivi participatif permet d'améliorer les connaissances scientifiques, la gestion de la faune et de la flore marine et constitue un vecteur de sensibilisation fort des citoyens impliqués dans ce programme.

Ocean'Obs : www.oceanobs.fr

Ours baptisé Néré, issu des premières réintroductions de 1997 et qui fréquente les Pyrénées, de la Navarre espagnole à l'Ariège (photo prise avec un appareil automatique en vallée d'Ossau)

LA SEPANSO ET LA BIODIVERSITÉ

Dans le contexte actuel de disparition accélérée de la biodiversité, la SEPANSO plus que jamais :

- s'oppose aux projets qui impactent des habitats d'espèces menacées ou des réservoirs écologiques, et ceci quelles que soient les prétendues "compensations"...
- dénonce les pratiques qui surexploitent, mettent en danger ou participent au dérangement des espèces sauvages : pêche industrielle, sylviculture intensive, tourisme de masse...
- veille à l'intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques publiques (urbanisme, agriculture...).

□ dans les instances consultatives

La SEPANSO a quatre représentants au sein du Comité Régional de la Biodiversité (CRB), chargé en particulier du suivi de la trame verte et bleue. Le CRB est notamment associé à la réalisation et au suivi de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité et du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Les sections départementales de la SEPANSO sont très souvent membres de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) où elles portent la voix de la protection de la nature.

□ dans les concertations locales

La SEPANSO participe à la plupart des comités de pilotage des sites Natura 2000, chargés de la mise en œuvre des documents d'objectifs.

□ dans les enquêtes publiques

Les nouvelles artificialisations des sols entraînent des pertes de biodiversité. C'est donc très régulièrement que la SEPANSO intervient lors d'enquêtes publiques concernant une nouvelle déviation, le défrichement d'une forêt pour l'installation d'une centrale photovoltaïque, ou encore la création d'une énième zone d'activités commerciales...

□ dans les instances juridiques

La SEPANSO dénonce devant le tribunal administratif les décisions qu'elle juge les plus néfastes pour la nature.

Elle agit également au plan pénal, en tant que partie civile, dans des affaires de braconnage, de destruction d'espèces protégées, etc.

CIVELLES

L'anguille est la seule espèce pêchée au stade d'alevin. Il ne reste plus que 10 % du stock des années 1970. Les pays asiatiques sont de gros acheteurs pour leurs piscicultures. En 2009, l'Europe a interdit cette exportation qui s'est clandestinement poursuivie. A 10 euros le kg, c'est un trafic fructueux. Depuis dix ans, les SEPANSO Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques ont alerté la presse et poursuivent systématiquement les braconniers en justice.

Michel RODES

LA SEPANLOG, UNE EXPERTISE ÉCOLOGIQUE

Pour la connaissance et la protection de la biodiversité dans le Lot-et-Garonne

Présent et acteur à la naissance de la SEPANSO, Alain Dal Molin crée dans la foulée la SEPANLOG, association indépendante membre de la fédération SEPANSO, et la fait reconnaître comme représentante privilégiée de la protection de la nature et de l'environnement en Lot-et-Garonne.

Dans ce département où l'agriculture occupe une place prépondérante, la SEPANLOG s'est imposée, pour tous les acteurs, comme un interlocuteur incontournable et rigoureux pour l'analyse et la compréhension des interactions entre les activités humaines et l'environnement.

L'association, forte de ses compétences humaines, de son énergie, de son caractère, a su, non sans difficultés parfois, initier et maintenir un dialogue fructueux avec les administrations et divers professionnels (vigne-

rons de la cave coopérative de Buzet, carrières...) jusqu'à aboutir à des changements de pratiques et des aménagements favorables à la faune et la flore.

Le travail d'inventaires faune-flore, d'études, de répertoriage de sites et d'espaces à protéger mené par des salariés et des bénévoles continue d'enrichir la connaissance de notre département, des bases de données publiques.

Engagée sur la désignation de sites Natura 2000, elle assume aujourd'hui l'animation de quatre sites.

La SEPANLOG est aussi à l'origine de la mise en place de deux Réserves Naturelles Nationales : la RNN de l'Étang de la Mazière, dont elle assure la gestion, et la RNN de la Frayère d'Alose, en cogestion avec la Fédération de Pêche.

Photo RNN Mazière

La SEPANLOG et Natura 2000

La SEPANLOG est mandatée par la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Lot-et-Garonne pour l'animation de quatre sites Natura 2000 : des cours d'eau (l'Ourbise, l'Avance et le Boudouyssou) et un gîte majeur de chauves-souris (les Caves de Nérac).

En 2005, l'association réalise les études puis la rédaction du document d'objectifs du site de la "Vallée de l'Ourbise", ainsi que celui des "Caves de Nérac" en 2010. Riche de ses expériences et de ses compétences, en 2016, la SEPANLOG a également été retenue pour la "vallée de l'Avance" et le "Boudouyssou". Le dispositif européen Natura 2000 vise à préserver des espèces et à conserver des milieux tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour.

Les habitats ciblés sont riches et variés sur l'ensemble de ces quatre territoires (cours d'eau, ripisylves, prairies, haies, mares...) et sont en faveur de nombreux groupes faunistiques : lépidoptères, odonates, chiroptères, reptiles, mammifères, oiseaux, amphibiens... Les espèces y trouvent refuge, alimentation, site de reproduction... favorable à leur dynamique de population.

La SEPANLOG assure notamment la coordination générale de ces territoires : soit la mise en œuvre des documents d'objectifs, la communication et la sensibilisation des acteurs locaux (collectivités territoriales, propriétaires, agriculteurs...), la programmation de projets territoriaux, l'assistance administrative, la coordination des acteurs et les propositions d'orientation de gestion...

Elsa MAGOGA, Chargée de mission SEPANLOG

L'Essor

L'Essor était le centre de sauvegarde de la faune sauvage du Lot-et-Garonne géré par la SEPANLOG jusqu'à sa mise "en sommeil" fin 2017. Situé sur la commune de Tonneins, il a été ouvert en 1979 et fut parmi les tous premiers centres de ce type en France. Il obtient son agrément en 1985, date d'enca-drement de cette activité.

L'établissement recueillait, soignait et assurait l'entre-tien des animaux sauvages momentanément incapa-bles de pourvoir à leur survie, en vue de leur insertion ou réinsertion dans la nature.

De ce fait, le centre recevait jusqu'à 600 in-dividus par an, principalement des oiseaux juvéniles par chute du nid mais aussi des rapaces diurnes et nocturnes blessés par collision avec des véhicules ou victimes de tirs. Plusieurs espèces ont appris à être autonomes dans les volières du centre : des grands-ducs aux chouettes chevêches, des milans aux faucons crécerelles en pas-sant par les hirondelles et autres geais. Des animaux plus insolites ont fait un passage au centre : des cygnes, hérons, balbuzards pêcheurs. De petits mammifères sont ve-nus compléter la liste : des écureuils, lérôts, martres nourris au biberon jour et nuit !

Malheureusement, le centre est toujours dans l'attente d'une solution pérenne per-mettant sa réouverture.

Patricia VALADE, Présidente SEPANLOG



Alain Dal Molin avec un Circæte Jean-le-Blanc, pensionnaire de L'Essor

Outre les missions dévolues aux Réser-ves naturelles (protection, préservation), la SEPANLOG a développé sur le site l'éduca-tion et la sensibilisation de publics variés aux enjeux de biodiversité et de "dévelop-pement durable".

Depuis son origine, la réserve de la Ma-zière, située sur l'axe migratoire de la Ga-ronne, organise une très importante activi-té de baguage en lien avec le Muséum d'-Histoire Naturelle.

M. Dal Molin, décédé en 2015, nous a lais-sé un héritage exceptionnel et une forte mo-tivation pour que perdure son engagement. ■

Jean-Pierre LACAVE,
Administrateur SEPANLOG

Havre de paix pour la Loutre

Absente du bassin versant de l'Ourbise depuis des décennies, la Lout-re d'Europe a fait son grand retour sur le cours d'eau et la Réserve na-turelle nationale de l'étang de la Mazière en 2014, repérée grâce aux indices de présence (empreintes, épreintes, photographies).

Afin de connaître la répartition et la dynamique de l'espèce sur le ter-ritoire, l'équipe de la SEPANLOG a rapidement mis en place des ac-tions spécifiques et adapté les objectifs décrits dans le document de gestion Natura 2000 pour prendre en compte cette espèce d'intérêt communautaire. Ainsi, dès 2015, le suivi sur le cours d'eau et la réser-ve débute, par pièges photographiques et prospection des emprein-tes et épreintes. En 2017, la dynamique de la population permet de relâcher sur la réserve une jeune femelle recueillie par L'Essor. Préala-blement rendue autonome au centre de soins, elle avait pu grandir dans des conditions favorables à son évolution et devenir une adulte capable de réintégrer le milieu naturel.

Des analyses génétiques sont réalisées, en parallèle, pour mieux com-prendre les relations (origine, filiation, sexe) entre les quatre indivi-dus qui fréquentent la réserve, dont deux auraient un lien de pa-renté. Aujourd'hui, l'espèce est bien présente, observée réguliè-rement sur les photographies comme, en 2018, une femelle suivie de ses deux petits.

A l'échelle du territoire, un projet participatif vient d'être lancé. Le but : mobiliser les riverains du cours d'eau et les promeneurs en les formant à la reconnaissance des indices de présence laissés par l'espèce, pour affiner les connaissances sur la dynamique de celle-ci et sensibiliser la population par une implication concrète.

Depuis 2017, la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de la Mazière est désignée "Havre de paix pour la Loutre" en lien avec la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM) et le réseau pourrait s'étoffer dans les années à venir.



Photo : Fabrice Capber

Loutre d'Europe

Coralie CURNY, Conservatrice RNN Mazière

AGRICULTURE ET SYLVICULTURE INTENSIVES *Mêmes dérives (1) !*

La SAU (surface agricole utile) de Nouvelle-Aquitaine représente 4,2 millions d'hectares (premier rang français avec 15 % de la SAU nationale) et la forêt 2,8 millions d'hectares (première région forestière française). Après l'intensification des pratiques agricoles qui a commencé peu après la dernière guerre mondiale, on assiste depuis une vingtaine d'années à un développement similaire des pratiques sylvicoles.

En agriculture dite conventionnelle, le système est fondé sur une augmentation de la production en même temps qu'une réduction des coûts (moyens humains et surfaces cultivées). Cette agriculture, considérée comme moderne lors de l'après-guerre, fait appel à un machinisme de plus en plus important et automatisé pour le travail du sol, ainsi qu'à l'utilisation d'engrais et de bio-cides de synthèse (herbicides, insecticides, acaricides, raticides, fongicides et autres...).

Cette évolution est en partie responsable des pertes de biodiversité catastrophiques que l'on constate actuellement, ainsi que de graves conséquences pour la santé humaine.

Dans les années 2000, on nous a fait croire que les cultures transgéniques allaient résoudre les problèmes en permettant une augmentation des rendements tout en réduisant l'utilisation des herbicides et insecticides. Heureusement, les doutes concernant les impacts des maïs transgéniques sur la faune et la flore ont conduit l'Etat français à en interdire la culture, ce qui paradoxalement n'empêche pas l'importation d'OGM pour nourrir le bétail.

Dans les élevages de plus en plus concentrationnaires, avec parfois des milliers de têtes, on voit se développer la robotisation qui fait de ces exploitations de véritables usines à lait ou à viande avec leur corollaire de traitements pharmaceutiques et de pollutions, le tout sans tenir compte des souffrances infligées aux animaux.

Lors du Grenelle de l'environnement (2007), tout le monde semblait d'accord en haut lieu pour reconnaître les problèmes liés à ce modèle d'agriculture et constater qu'il allait falloir en changer.

Et depuis ? Rien n'a changé, ou si peu ! On utilise toujours autant de pesticides, les élevages intensifs sont de plus en plus nombreux et importants.

Ne pouvant nier les impacts de ce type d'agriculture, les dirigeants de la FNSEA et nos politiciens feignent de croire que l'on va résoudre les problèmes d'environnement par le biais de ce qu'ils appellent le "développement durable" dont la signification ambiguë est en rapport avec la schizophrénie des législateurs qui, "en même temps", légifèrent pour freiner les pertes de biodiversité mais donnent la priorité à l'économie et à la croissance destructrices de l'environnement.

En 2013, une nouvelle réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) avait pour but de rendre la **politique agricole plus juste socialement mais aussi toujours plus écologique et davantage axée sur le développement ru-**

ral que sur le soutien aux prix et sur les aides directes. Cependant, les aides à la conversion et au maintien des agriculteurs bio sont versées avec beaucoup de retard et continuent de favoriser les grandes exploitations en agriculture conventionnelle à grands renforts d'engrais et de pesticides. On attend la prochaine réforme en espérant que le score obtenu par les écologistes à la dernière élection européenne permettra des avancées dans le sens d'un virage plus important vers l'agroécologie.

En France, les populations sont devenues méfiantes à l'égard de la "malbouffe" et se montrent de plus en plus favorables à l'agriculture biologique pour leur alimentation. Certains agriculteurs reconnaissent qu'il faut s'engager vers une restauration des fonctions du sol, seule possibilité de sauver l'agriculture française sur le long terme. Nous ne pouvons que les encourager.

Suite page 19...



Porcherie de Saint-Symphorien, Trémolat... de véritables usines à viande !

En 2016, le Préfet de la Gironde n'a finalement pas autorisé l'agrandissement de la porcherie de Saint-Symphorien, qui devait s'accompagner de l'extension du plan d'épandage des lisiers, mais il a régularisé l'existant, c'est-à-dire un élevage concentrationnaire non conforme qui entache l'image du jambon de Bayonne et du porc du Sud-Ouest.

Le projet a en effet été modifié, il compte désormais davantage de truies (828 au lieu de 664) et, en compensation, le nombre de porcs charcutiers (en engraissement) diminue d'environ 500, passant à 4478 places. Cela ne satisfait pas la SEPANSO Gironde et l'une de ses associations membres, Landes Environnement Attitude (LEA), qui suivent le dossier.

Rarement une porcherie a réuni autant d'oppositions de la part des acteurs de l'eau et du territoire ! Les cours d'eau et les eaux souterraines sont vulnérables, sous un terrain sableux et notoirement pollués, et ceci sur le territoire d'un Parc Naturel Régional. Le député Gilles Savary, le Conseil départemental, le Conseil régional étaient tous opposés au projet.

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) a pourtant pour mission de veiller à la qualité de l'alimentation, de protéger les achats et la sécurité des consommateurs, d'assurer la protection de la

santé animale, de veiller au respect des règles du bien-être animal...

Ce genre de situation se multipliant à travers la France (auparavant, s'est déroulée la bataille judiciaire au sujet de la porcherie de Trémolat qui a duré 27 ans, puis le projet de ferme des 800 veaux en Périgord...), de nombreuses associations s'émouvent des souffrances infligées aux animaux d'élevages intensifs, à toutes les étapes de leur vie (élevage des porcs sur caillebotis, usines à lait...) et de leur abattage. Le Collectif Plein Air réunit un certain nombre d'entre elles, dont la SEPANSO. Il sensibilise les consommateurs et interpelle le gouvernement afin, entre autres, de revenir à une bonne qualité environnementale (air, eau, sol) et alimentaire en revoyant l'objectif de compétitivité économique, en rendant les aides financières plus cohérentes avec les objectifs environnementaux et en mettant le bien-être animal au centre des systèmes d'élevage.

CG

Des pesticides qui sèment la mort

La céréaliculture (maïsiculture principalement dans nos régions) pratiquée à l'échelle industrielle demande peu de main d'œuvre.

L'extension des parcelles, par suite de remembrements, a entraîné la disparition des haies et de la biodiversité inféodée. L'irrigation est pratique courante dans le Sud-Ouest et les prélèvements dans les nappes phréatiques et les cours d'eau, associés aux stockages (barrages, retenues collinaires...) afin de stocker des millions de m³ d'eau pour prévenir les manques en été, ne font qu'accroître les étiages et les conséquences du réchauffement climatique.

La plupart des céréaliers pratiquent des épandages de lisiers ou d'engrais et de produits chimiques, dits "phytopharmaceutiques", qui ont pour effet de polluer l'atmosphère, les sols, les cours d'eau et les nappes souterraines. Il en résulte un impact important sur la biodiversité et sur la santé des populations humaines : plusieurs formes de cancers, de maladies neurodégénératives, de malformations congénitales ont des liens probables avec les pesticides⁽¹⁾.

On rencontre des problèmes analogues avec **le maraîchage**. A l'automne 2018, l'utilisation du métam-sodium pour le désherbage avant semis de mâche avait occasionné des dizaines d'intoxications en Maine-et-Loire. Cette pratique, également courante dans la vallée de la Leyre, a enfin été interdite par l'ANSES.

La viticulture, qui fait la fierté des Bordelais, n'est pas en reste lorsqu'il s'agit d'utiliser les traitements chimiques⁽²⁾, qu'il s'agisse de fongicides mais également d'herbicides, insecticides ou acaricides. Le nombre des traitements annuels varie de 21 à 27 en Nouvelle-Aquitaine et nul ne peut nier les intoxications (élèves de l'école de



Les traitements chimiques (nitrates, pesticides) modifient la physiologie des plantes cultivées

Les plantes malades des pesticides, par Francis Chaboussou
Réédité en 2011 aux éditions d'Utopie

Un agronome français, Francis Chaboussou, avait analysé scientifiquement les effets délétères des pesticides sur la physiologie des plantes qu'ils sont supposés protéger. Dans ce livre publié au début des années 80, il montre clairement que la fragilité du système agricole intensif, basé sur l'utilisation de variétés sélectionnées pour leur potentiel de rendement et sur l'emploi massif d'engrais de synthèse, est accrue par l'usage des pesticides. Il démontre que c'est la physiologie (synthèse des protéines) même de la plante cultivée qui est perturbée par les pesticides, la rendant plus vulnérable aux agresseurs. Il résulte de ces perturbations une présence excessive dans les tissus végétaux de substances solubles - acides aminés, sucres... - qui attirent certains acariens ou insectes phytophages. Cette découverte sur le lien entre les qualités nutritionnelles de la plante et les parasites qui la menacent constitue la naissance de la trophobie⁽¹⁾. F. Chaboussou montrera que cette théorie peut aussi permettre de mieux comprendre les maladies cryptogamiques ou à virus et que le recours massif aux pesticides crée des fragilités chez les plantes... qui vont conduire à augmenter encore plus l'usage de ces toxiques pour tenter de réduire les nouveaux dégâts causés par cette fragilité. C'est le cercle vicieux dans lequel nous a conduit l'agriculture intensive depuis soixante ans, s'appuyant, pour tenter de pallier les déséquilibres qu'elle engendre inévitablement, sur la béquille chimique illusoire des pesticides. A contrario, les bio-fertilisants enrichis, non seulement nourrissent la plante, mais aussi la protègent en la rendant plus résistante. Et c'est toujours d'actualité !



Villeneuve-de-Blaye par exemple) ou les pathologies lourdes et souvent mortelles engendrées chez les praticiens d'épandages (à Lustrac, Pujols...), pathologies que les familles ont beaucoup de mal à faire reconnaître comme maladies professionnelles.

L'interdiction généralisée du glyphosate et d'autres biocides n'est pas encore pour demain, tant le lobbying exercé envers les décideurs français et européens par les fabricants de ces molécules (Monsanto, Bayer...) est important. Cependant plusieurs procès contre Monsanto et Bayer ont déjà été gagnés aux Etats-Unis. Combien en faudra-t-il pour venir à bout des pesticides ?

⁽¹⁾ Trophobie : théorie selon laquelle tout parasite ne devient virulent que s'il rencontre dans la plante les éléments nutritifs qui lui sont nécessaires.

INTENSIFICATION DE LA SYLVICULTURE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Vers une fabrique de bois et d'énergie renouvelable...

La Nouvelle-Aquitaine est la plus grande région forestière de France métropolitaine, à la fois en surface (2,8 millions d'hectares) et en volume de bois récolté (plus de 10 millions de m³ en 2016). La forêt, détenue à 92 % par des propriétaires privés, est constituée à 60 % de feuillus, les résineux étant majoritaires dans les départements de Gironde et des Landes (pin maritime) ainsi qu'en montagne pyrénéenne et limousine où les espèces exotiques (Douglas) remplacent peu à peu les espèces autochtones. C'est surtout dans ces monocultures de résineux que les pratiques sont de plus en plus intensives.

Pour la SEPANSO Aquitaine, les modes de gestion et d'exploitation forestière dans les massifs aquitains (Landes de Gascogne, Nord-Gironde, Dordogne et maintenant Pyrénées-Atlantiques) ne semblent pas aller dans un sens souhaitable en matière de gestion durable de la forêt, à savoir de préservation de la biodiversité, d'amélioration de la qualité du bois, d'augmentation de la résilience des peuplements face aux tempêtes ou aux ravageurs et d'amélioration du stockage de carbone.

Les aides et le soutien apportés à la reconstitution forestière après les tempêtes, y compris au travers des aides européennes, ont surtout permis d'accélérer la transformation de la sylviculture sur le modèle de l'agriculture productiviste, avec un recours accru à la mécanisation, voire aux pesticides. Un apiculteur girondin s'est même vu refuser sa production de miel de callune, car trop chargée en glyphosate !

Les mutations récentes de la forêt vers toujours plus d'intensification et de mécanisation ne profitent qu'aux industries et aux entreprises de travaux forestiers. Elles présentent des conséquences négatives très fortes sur l'environnement (perte de biodiversité, émissions accrues de gaz à effet de serre), sur l'emploi (per-

te d'emplois forestiers de bon niveau au profit de conducteurs de machines) et même, paradoxalement, sur le revenu des propriétaires de forêts dont les frais de gestion ont considérablement augmenté. Cette transformation se traduit aussi par une réduction notable du caractère multifonctionnel⁽³⁾ et des aménités offertes par la forêt.

Il faut aussi faire face à de nouvelles maladies ou parasites qui menacent nos forêts (encre et chancre du châtaignier, chalarose du frêne, nématode du pin...), la plupart liés aux nombreux déplacements humains et aux transports de marchandises. Les épidémies sont d'autant plus sévères dans les monocultures intensives où la diversité des peuplements est réduite et où les conditions de milieu (sol, pollution chimique...) sont dégradées.

Malheureusement, le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), en cours d'élaboration pour les dix ans à venir, ne va pas dans la bonne direction et il faudra tout le poids des populations, lors de la consultation publique, pour obliger nos dirigeants à envisager l'avenir des forêts de Nouvelle-Aquitaine d'une autre manière.

Pourtant, des études menées à l'INRA nous confirment que la voie de la sylviculture mélangée et irrégulière est celle qu'il faut explorer⁽⁴⁾. Certains sylviculteurs (association Pro Silva par exemple) réfléchissent également depuis un certain nombre d'années et expérimentent des itinéraires plus naturels, basés sur la recherche de la qualité et respectueux des processus naturels des écosystèmes forestiers, tout en étant économiquement viables. La stratégie retenue permet d'optimiser la production des peuplements forestiers **d'une manière durable et rentable**, tout en assurant les fonctions écologiques et sociales de forêts multifonctionnelles.

L'avenir est dans une collaboration avec la nature et non à essayer de la dominer. ■

Colette GOUANELLE,
Vice-présidente SEPANSO Aquitaine

(1) SON n° 140. Agriculture, du productivisme à l'agroécologie. Pesticides p. 8.

(2) SON n° 173. Pesticides, l'overdose (plusieurs articles)

(3) SON n° 180. Multifonctionnalité ou spécialisation, un débat toujours d'actualité. Michel Arbez, Directeur de recherche honoraire à l'INRA

(4) Hervé Jactel et son équipe de chercheurs de l'INRA de Bordeaux, en collaboration avec des collègues de Nouvelle-Zélande, montre que la diversité des espèces d'arbres a une influence positive sur la résistance des forêts aux attaques des insectes.

Les forêts sont de gigantesques puits de carbone, ne les détruisons pas !

Dans le cadre du Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB), au cours de ces prochaines années, de nouveaux modèles sylvicoles devront être élaborés de façon à permettre le stockage de carbone dans les bois, ainsi que dans les sols, **mais aussi un approvisionnement constant en bois-énergie**. C'est là toute la difficulté !

Les forêts sont le deuxième puits de carbone après les océans. En France, près de 70 millions de tonnes de CO₂ sont séquestrées chaque année, grâce à la photosynthèse et aux transformations biologiques, dans les matières végétales et animales, pour moitié dans les sols.

Un arbre de 5 m³ peut absorber l'équivalent de 5 tonnes de CO₂. Cela correspond aux émissions de cinq vols aller-retour entre Paris et New-York.

D'après l'Inventaire Forestier National (IFN)⁽¹⁾, le stockage de carbone dans les forêts métropolitaines se répartirait de la façon suivante : **43 % dans les végétaux** (dont 32 % dans le tronc et les branches, 7 % dans les racines, 2 % dans le feuillage, 2 % dans les ligneux bas, la végétation non ligneuse et les bois morts, au sol ou sur pied...) **mais aussi 57 % dans le sol** (dont 6 % dans l'humus et 51 % dans les horizons minéraux).

Bien que la Nouvelle-Aquitaine soit la région la plus boisée de France, la séquestration du carbone n'y est pas la plus importante. L'âge des peuplements et le travail du sol étant des facteurs importants de variation du stock de carbone par hectare, les monocultures de Pins maritimes ou de Douglas avec des itinéraires courts et destructeurs des sols ne sont pas les plus efficaces en la matière.

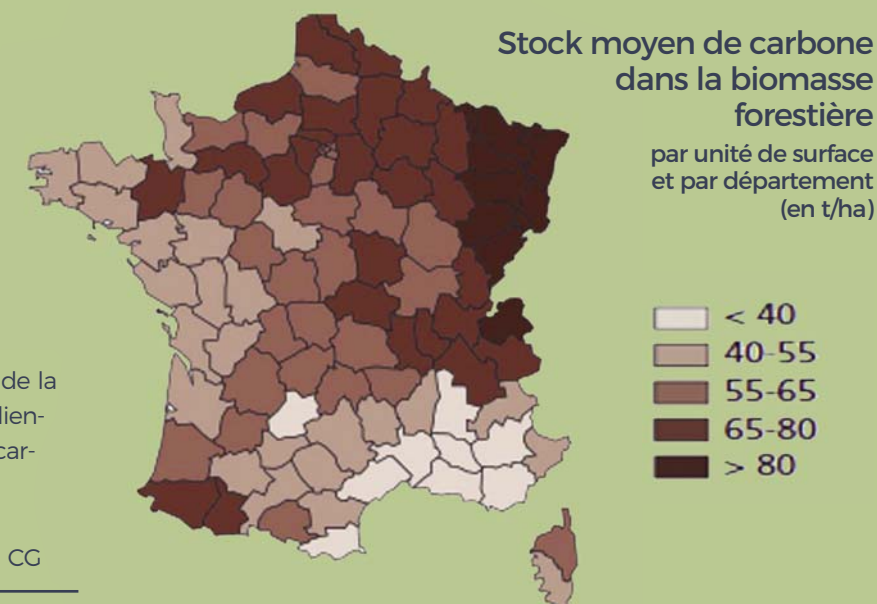
La séquestration du CO₂ peut aussi être prolongée dans les produits issus du bois d'œuvre dont l'allongement de la durée de vie permet d'accroître le stock de carbone. Le bois d'œuvre, qui se substitue aux matériaux dont la fabrication, énergivore, émet du CO₂ (béton, PVC, acier, alu...), de même que le bois énergie, permettent également d'éviter l'émission de CO₂ d'origine fossile.

Cependant, les émissions de CO₂ évitées par substitution aux énergies fossiles sont moindres avec le bois énergie qu'avec le bois d'œuvre et même le bois industrie. Il faut donc n'utiliser comme combustible que celui qui ne peut être utilisé comme bois d'œuvre ou bois industrie, ou bien le bois des objets devenus inutilisables.

Au regard des conclusions du dernier rapport du GIEC datant d'octobre 2018, toutes les politiques engagées convergent sur la nécessité de mobiliser davantage la ressource bois **dans le cadre d'une gestion durable**.

Cela remet en question certains programmes de gestion forestière actuels en Nouvelle-Aquitaine qui envisagent de récolter davantage de bois industrie et de bois énergie, notamment en ramassant les rémanents et souches lors de coupes rases, au détriment de la biodiversité, de la séquestration du CO₂ dans les sols, ainsi que de leur qualité et à terme de leur productivité.

Pour la SEPANSO, la forêt ne peut se réduire à une fabrique de bois pour l'industrie et une source d'énergie, si renouvelable soit-elle, mais peu compétitive au regard du changement climatique. Les aides publiques à la filière forestière mériteraient d'être plus strictement réservées à des itinéraires forestiers vertueux, alliant production de bois et maintien de la biodiversité tout en améliorant la résilience des forêts et la séquestration de carbone dans les sols.



⁽¹⁾ https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/L_IF_no07_carbone.pdf

Françoise Couloudou restera vivante dans nos mémoires

Arrivée à la SEPANSO au début des années 2000, Françoise avait décidé, entre autres œuvres caritatives, de consacrer sa retraite à la protection de la nature.

En tant qu'ancienne documentaliste professionnelle à l'Université, elle a participé à la réorganisation du fonds documentaire de la SEPANSO pour le mettre à la portée de tous. Elle participait aussi activement à la rédaction de la revue de la SEPANSO, Sud-Ouest-Nature, où elle tenait la "Colonne des internautes", faisant découvrir aux lecteurs quelques sites toujours intéressants pour les amoureux de la nature désireux de mieux la connaître et la protéger.

Elle assurait également une veille assidue de la presse et des annonces d'enquêtes publiques en rapport avec l'environnement, nous avertissant à chaque instant des nouveaux problèmes qui surgissaient dans notre région.

Elle était tout particulièrement impliquée dans la lutte contre la maltraitance animale dans les élevages intensifs, où elle relayait les informations du Collectif Plein Air au sein duquel elle représentait la SEPANSO.

Plus que tout, elle ne laissait rien échapper des problèmes environnementaux de sa commune, Saint-Médard-en-Jalles, où elle avait fondé une association de protection de la nature, "Natur'-Jalles", qu'elle tenait à bout de bras et animait avec passion, défendant bec et ongles la moindre parcelle de forêt ou d'espace vert menacée d'urbanisation.

A peine avons-nous eu le temps d'apprendre qu'elle était hospitalisée qu'il a fallu se rendre à l'évidence qu'on ne reverrait plus son chaleureux sourire, qu'on n'entendrait plus ou ne lirait plus ses plaidoyers passionnés contre toutes les atteintes à l'environnement.

Françoise manque et manquera inexorablement à la famille des protecteurs de la nature, comme à sa propre famille à qui nous adressons nos plus sincères condoléances.

Ses amis de la SEPANSO



LA SEPANSO, L'AGRICULTURE ET LA FORET

L'intensification des pratiques culturales (mécanisation, pesticides...) est une calamité pour la biodiversité, la fertilité des sols, la santé des consommateurs et des agriculteurs eux-mêmes. La SEPANSO plaide pour des productions de qualité, garantes d'un niveau de vie décent pour les agriculteurs et respectueuses des riverains et de l'environnement. Elle promeut ainsi sans réserve l'agriculture biologique.

Elle est également très préoccupée par les orientations politiques actuelles qui favorisent une intensification de la gestion forestière.

La SEPANSO s'oppose aux élevages industriels concentrationnaires, avec leur lot de pollutions et de souffrances animales.

□ dans les instances consultatives

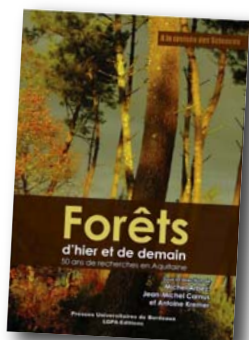
Nos représentants à la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) de Nouvelle-Aquitaine ont fort à faire, face aux tenants de la sylviculture intensive, pour faire prendre en compte l'environnement.

□ dans les enquêtes publiques

La SEPANSO intervient lors d'enquêtes publiques concernant des défrichements (obligatoires au-delà de 25 ha) ou des documents d'urbanisme, dans lesquels elle veille à la préservation des espaces naturels, mais également agricoles et forestiers.

□ dans les instances juridiques

Au plan pénal, la SEPANSO a porté plainte dans plusieurs affaires d'intoxication de riverains par des pesticides, et veille au respect de la loi sur l'eau en matière de rejets et prélèvements agricoles et/ou de travaux sur les cours d'eau.

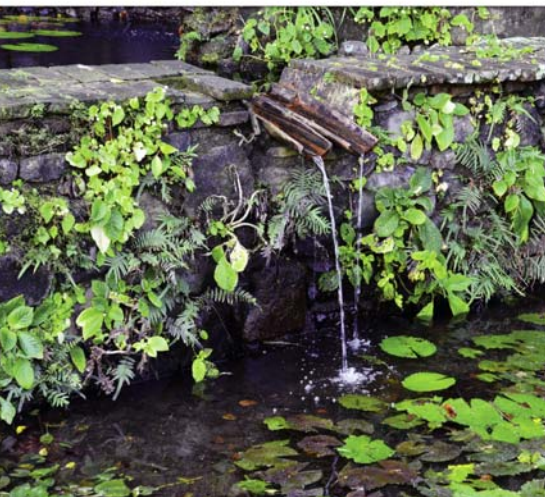


Forêts d'hier et de demain

Ce livre complet, après avoir posé l'histoire des forêts en Aquitaine, expliqué leur fonctionnement et leurs atteintes, fait le bilan des avancées en matière de gestion et d'exploitation forestière et établit le lien entre forêts et sociétés à travers l'histoire et l'actualité (incendies, tempêtes, maladies, espèces invasives). Il dresse le portrait de la forêt du futur en Aquitaine, de ses atouts et de ses

contraintes pour une évolution future et utile aux sociétés aquitaines. L'environnement y occupe une place importante et en fait un outil indispensable à tout passionné de forêt.

Par Michel Arbez, Jean-Michel Carnus et Antoine Kremer (Prix Wallenberg : Prix Nobel pour les études forestières), chercheurs ou anciens chercheurs à l'INRA Aquitaine



L'EAU EN AQUITAINE

Peut mieux faire !

"Aquitaine, pays des eaux" : si l'expression sonne bien, les réalités sont pour le moins diverses. En matière de biodiversité, la qualité de l'eau est un signe qui ne trompe pas. De l'amont à l'aval, des eaux de surface aux nappes profondes, l'alerte est donnée, nous sommes concernés !

L'ÉTAT DES LIEUX RESTE PRÉOCCUPANT

Les activités humaines continuent à peser lourdement sur les équilibres naturels. Les dégradations s'aggravent dans bien des domaines. Certes, des projets de barrages pharaoniques du Grand Sud-Ouest ont disparu : Charlas en Haute-Garonne pour alimenter l'agriculture et Golfech, La Trézence en Charentes. Toutefois, aujourd'hui, la pression sur la ressource se maintient. Le barrage dit de Caussade en Lot-et-Garonne en est une caricature : le fait brut, la construction hors-la-loi voudrait s'ériger en règle. La pression immobilière, l'urbanisation galopante dévorent plus que jamais banlieues et campagnes. Les schémas d'urbanisme et les nouvelles règles ne freinent que peu cette boulimie d'espace.

Deux éléments majeurs aggravent désormais la situation : l'attrait du Sud-Ouest pour des populations venues du reste du pays et le changement climatique. Année après année, les prévisions du GIEC sont dépassées. Les études conjointes de Météo France et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) annoncent pour 2050 un climat aquitain digne de celui de l'Andalousie. Déjà des records de températures sont battus, la pluviométrie se fait plus faible, plus rare, plus violente. L'évapotranspiration est sévère. Les cours d'eau sont fragilisés : débits affaiblis, déficit d'oxygène lié au réchauffement, disparition d'espèces, fragilisation des espaces naturels.

Au fond, nous assistons à trois types de pressions sur le milieu naturel : croissance économique, croissance démographique, dérèglement climatique. Face à cette situation que l'humanité n'avait jamais connue, on voit,

sans être manichéen pour autant, deux types d'attitude : ou bien on s'accroche aux réflexes et aux illusions des années 60 et c'est la recherche à tout prix de réservoirs de stockage d'eau, ou bien on cherche réellement à s'adapter au changement climatique, à cesser de l'aggraver et à inventer des solutions qui nous permettront de rebondir. Pour l'heure, les élus et les chambres d'agriculture misent encore sur une idée simpliste : il suffirait de retenir jusqu'à l'été l'eau tombée en hiver !

Barrage illégal de Caussade

Le projet de retenue d'eau de Caussade (920.000 m³ sur 20 ha à Pinel-Hauterive) est emblématique d'un accaparement de la ressource en eau. Malgré cinq décisions de justice, le barrage a été réalisé en toute illégalité par la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, dirigée par la Coordination Rurale et soutenue dans son entreprise par une majorité des élus du département.

L'Etat, qui ne peut ni se permettre d'engager un conflit violent avec le monde agricole soutenu par les élus, ni se résoudre à perdre la face, cherche activement des portes pour une sortie honorable.

C'est ainsi que, tout en refusant le terme de "régularisation", les nouvelles préfètes du département et de la région ont convaincu la Chambre d'agriculture de constituer un nouveau dossier de demande d'autorisation et d'accepter un dialogue avec les associations et structures opposées à l'ouvrage, sans qu'il s'agisse d'un véritable "projet de territoire". La SEPANSO accompagne la SEPANLOG dans ce dialogue en restant très vigilante quant au respect de la réglementation en vigueur. Quels que soient les besoins réels ou fantasmés des irrigants, et le souhait de l'Etat de sortir de cette crise, l'issue reste plus qu'incertaine. Pour nos associations, une régularisation s'affranchissant des règles serait un très mauvais coup porté à la gestion des ressources en eau.

PB

LA CARTE DES ZONES VULNÉRABLES NITRATES

Cette carte⁽¹⁾, comme celle de la consommation de pesticides, montre l'impact des fameuses "pollutions diffuses" qui sont la plaie et la signature d'une agriculture intensive qui a mis en échec toutes les tentatives fort coûteuses de réformes et d'aides de l'Etat ou de l'AEAG. La carte est limpide : seules les zones montagneuses échappent à l'impact conjugué des pesticides et des engrais chimiques. Cette cartographie, révisée tous les quatre ans, ne montre aucune amélioration. Un bilan de 2018 précise que 51 % de la Surface Agricole Utile (SAU) sont contaminés par les nitrates. Les masses d'eau, les nappes contaminées s'étendent, encore et encore, en surface et en profondeur. Depuis cinquante ans, nous en témoignons, le refrain du syndicat agricole majoritaire est le même : "cette fois, nous avons pris conscience de la situation et, désormais, nous avons amorcé formations et changements de pratiques". A cela, on ajoute aujourd'hui les mirages des progrès de la technologie, de la génétique, des régulations sous contrôle informatique.

Le coût réel des pesticides en France

Le programme Ecophyto mis en place en 2007 par le Grenelle de l'environnement a bénéficié de 700 millions d'euros en dix ans. Le but était de diviser par deux la quantité de pesticides utilisés. L'échec est total. La France utilise toujours 62.000 tonnes de matières actives par an (cf. Le Monde du 27 avril 2019) ! A cela, il faut ajouter les coûts induits par l'empoisonnement de l'eau mais aussi de l'air et des aliments ! L'arrêt du glyphosate, utilisé jusqu'en sylviculture, est repoussé d'année en année.

LA GESTION QUANTITATIVE

Certes, l'irrigation ne représente que 10 % des cultures en Adour-Garonne. Mais les prélèvements sont massifs et, par définition, en période estivale. Les largages des retenues de montagne se font au détriment de l'hydroélectricité. FNE Hautes-Pyrénées et les SEPANSO Landes et Pyrénées-Atlantiques contestent jusqu'en Conseil d'Etat les a priori du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Adour amont qui réclame - sans étude indépendante - 2000 m³ d'eau par hectare et par an. Les retenues pour les rivières gasconnes procèdent par largages d'eau froide qui ne résolvent en rien l'équilibre écologique des cours d'eau. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), cadre pour l'ensemble du bassin Adour-Garonne, n'a pas pour vocation de créer des réserves d'irrigation mais de parvenir à atteindre les objectifs de la directive-cadre sur l'eau (23 octobre 2000), qui sont d'obtenir le "bon état des masses d'eau" (rivières, nappes, littoral). Pour l'ensemble Adour-Garonne, les progressions escomptées ne sont pas au rendez-vous : l'estimation 2015 de pourcentage de rivières en bon état écologique s'établit à 43 %, à 22 % pour les lacs, à 55 % pour les masses d'eau littorales. Le chiffre global tourne depuis des années autour de 40 %. C'est pour cette raison que, depuis 2009, les représentants des associations membres de France Nature Environnement ne votent plus en faveur des versions successives du SDAGE.

⁽¹⁾ http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2018_zones_vulnerables.pdf



LA GESTION QUALITATIVE

Si des progrès ont été réalisés dans l'industrie et l'assainissement, c'est, on l'a dit, l'agriculture qui plombe les résultats de notre région. L'équipement en stations d'épuration des eaux usées (STEU) a progressé mais laisse à désirer. Les réseaux unitaires, incapables d'absorber des pluies de plus en plus brutales, rejettent des eaux non traitées dans le milieu naturel. C'est ce qui explique la non-conformité de nombreuses collectivités par rapport à la directive eaux résiduaires urbaines⁽²⁾. L'analyse des substances dangereuses rejetées dans le milieu naturel à la sortie des STEU n'est généralement pas faite malgré la directive 2013/39/UE et la note ministérielle du 12 août 2016. Il s'agit de cerner au mieux les micropolluants : pesticides, médicaments oestrogènes, tensioactifs des lessives tirés du pétrole comme les alkylphénols, perturbateurs endocriniens, PCB, etc. Ces substances se retrouvent dans les écumées des plages aquitaines : les embruns chargés de ces produits attaquent les arbres du littoral.

AMONT-AVAL : DES PROBLÈMES SPÉCIFIQUES

Les milieux montagnards ont un rôle particulier : châteaux d'eau, réservoirs de souches autochtones voire endémiques garantissant la biodiversité, refuges pour les espèces chassées en plaine. Cependant, le chevelu des têtes de bassin est surexploité. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Pyrénées-Atlantiques estime que 80 % de la montagne est déjà impactée par l'hydroélectricité. Il a fallu se battre pour bloquer la mise sous tuyau du Larry à Urdos et des gaves de Lescun. Le Gabarret de Bedous est menacé. Les microcentrales ne sont pas une électricité propre ! Et quantitativement, il faut bien mesurer la chose : 90 % de l'électricité d'Adour-Garonne provient d'une centaine de gros barrages. Les 900 autres barrages sont de faible production. Le sens du Grenelle de l'environnement, c'est d'améliorer, de suréquiper les gros ouvrages existants.

Les rivières du piémont pyrénéen bénéficient de la mise aux normes des passes à poissons, largement subventionnée : gave d'Oloron et Saison sont en net progrès. Le gave d'Oloron est classé en "bon état écologique". Cependant, ni les truites, ni les saumons ne peuvent s'y reproduire. Les truites et brochets ont quasiment disparu : les élevages intensifs, la maïsiculture ont tué la ressource. Les frayères ne subsistent qu'au-dessus d'Oloron : au Bager, par exemple,

hélas menacé par un projet de carrière (lire ci-contre). Rappelons que, par une véritable régression, l'exploitation de gravières alluvionnaires par des fosses de 22 m de profondeur perdure à 50 m des gaves de Pau et Oloron.

Les lacs landais, pour cause de maïsiculture, sont classés en "mauvais état". On note deux exceptions : les lacs d'Hourtin et de Cazaux.

Les estuaires, quant à eux, concentrent les pollutions de l'amont et sont en "mauvais état", privés d'une partie des eaux douces habituelles pour cause d'irrigation et de dérèglement climatique. Les concentrations en métaux lourds, mais surtout en PCB, ont abouti en 2006 à la recommandation de limiter la consommation de certaines espèces : anguille, barbeau, brème, carpe, silure (ce dernier carrément interdit sur certains lacs landais pour cause de mercure venu... par le vent...). Les dragages de sédiments pollués dans les chenaux n'améliorent en rien la situation, pas plus que leur "clapage" à 2 km en mer !

Suite page 26...



La surpêche du saumon

Recours des SEPANSO Landes et Pyrénées-Atlantiques, avec l'association Salmo Tierra - Salva Tierra, contre les préfets de Nouvelle-Aquitaine, des Pyrénées-Atlantiques et des Landes qui, à divers titres, refusent de faire appliquer les lois : il est interdit de pêcher dans le port de Bayonne ! L'Association de Défense des Ressources Marines (ADMR) dresse le bilan suivant : 4.000 saumons pris le long du littoral aquitain, 2.000 dans l'Adour et seulement 200 dans le gave d'Oloron par les pêcheurs amateurs qui, avec leurs fédérations, ont manifesté le 30 mai 2019 avec les écologistes. Le 25 juin 2019, le tribunal administratif a donné entièrement raison à nos associations en interdisant la pêche au filet dans le port de Bayonne. D'une part parce qu'il est interdit de pêcher dans un port de commerce et surtout au nom de la protection du saumon. Voilà qui nous donne espoir contre bien des pollueurs et aménagements irréguliers de l'amont. L'arrêt de ces prédations massives donne espoir pour les gaves, les nives et le Saison, espaces à reconquérir !

Michel RODES

⁽²⁾ Situation des conformités 2017 des stations de traitement des eaux usées : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

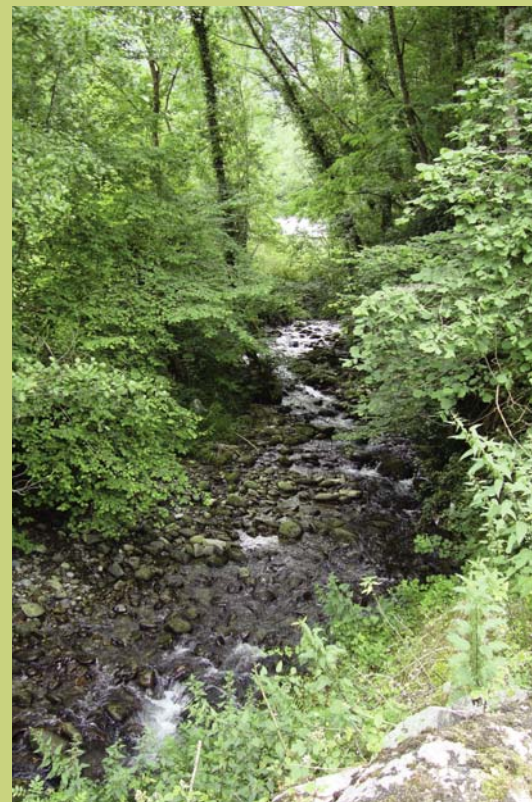
Les pollutions de la carrière Laborde au Bager renforcent notre inquiétude quant aux projets de nouvelles carrières d'Oloron et Soeix

Alors que les SEPANSO Landes et Pyrénées-Atlantiques viennent d'obtenir, avec l'association Salmo Tierra-Salva Tierra, l'arrêt du braconnage massif des saumons dans le port de Bayonne, une vieille menace pèse toujours sur les frayères.

Pollutions avérées par des "fines" au Bager d'Oloron en 2018

Début 2018, l'Association pour la Conservation du Cadre de vie d'Oloron et du Bager (ACCOB) a porté plainte à trois reprises contre la carrière Laborde, située au Bager d'Oloron, au bord de l'Ourtau, affluent du Gave d'Oloron, pour pollutions répétées par des "fines", poussières issues de la carrière.

Les faits sont graves puisque les rivières l'Ayguerède et l'Ourtau (sites Natura 2000) ont été comblées par ces poussières de roche, étouffant toute vie jusqu'au Gave d'Aspe. Les dépôts blanchâtres remplissant les interstices entre les galets formant le lit des rivières, signe d'un "colmatage", ont anéanti notamment les invertébrés aquatiques présents dans le substrat, qui constituent la principale ressource alimentaire des poissons. Ces dépôts asphyxient aussi les frayères de salmonidés potentiellement présentes dans cette zone refuge. D'après le rapport du mois de mars qui nous a été remis par la Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, le dépôt visible les jours suivant les écoulements pollués constituait **"un amas de fines évalué à 10 tonnes sur une distance de 600 mètres"**.



L'Ourtau

Suite à la troisième plainte, une action corrective a enfin été réalisée sous la menace de poursuites de la part des pouvoirs publics (amendes, etc...). Ceci témoigne de la difficulté de faire respecter la loi par des industriels avides de bénéfices, trop souvent au détriment de la biodiversité. Il aura fallu déposer trois plaintes en quatre mois pour rétablir un tant soit peu le filtrage des eaux pluviales lessivant la carrière à flanc de montagne lors des fortes pluies. Une visite de terrain avec l'exploitant nous a permis d'observer le front de taille et surtout les bassins de décantation qui ont enfin été améliorés. Cependant des progrès restent à faire. Rappelons que l'Ourtau abrite le saumon jusqu'au barrage de Lurbe et que, plus en amont, on note la présence de la truite fario, du desman, de l'euprocte, de l'écrevisse et de l'anguille.

La carrière Laborde couvre 8 hectares. Que penser alors des nouveaux projets qui occuperaient plus de 261 hectares ?

Les deux projets de GC Conseil : Soeix et le Bager

Depuis 2014, le maire d'Oloron a accepté que la société GC Conseil prospecte les magnifiques forêts communales pour ouvrir de vastes carrières. Les études sont en cours. La zone visée, dans le bassin versant du gave d'Ossau, est parcourue par les petits ruisseaux formant le chevelu qui donne une identité si particulière à l'eau du gave d'Ossau et qui favorise la reproduction du saumon atlantique sur des lits de graviers. On sait que les saumons, pour cause de pollutions diverses, ne peuvent plus se reproduire qu'en amont d'Oloron, et sur peu de kilomètres pour le gave d'Ossau (barrages plus en amont). C'est dire l'importance de ce milieu emblématique pour la survie de cette espèce hélas menacée. Nous avons la chance d'avoir des frayères à seulement 80 km de l'océan : préservons-les !

La récente pollution impliquant l'entreprise Laborde confirme les craintes émises par les associations de protection de la nature (SEPANSO Pyrénées-Atlantiques, Salmo Tierra - Salva Tierra, Association pour la Protection de la Qualité de Vie en Béarn des Gaves), la fédération de pêche et les associations de pêcheurs (AAPPMA) concernant les projets de nouvelles carrières qui avoisineraient les 200 hectares en pleine forêt au Bager d'Oloron. Il s'agit d'un lieu isolé, bien éloigné de la population... où rares seraient les personnes susceptibles de s'apercevoir de faits similaires...

Les berges du gave d'Ossau et son bassin versant doivent être protégés. Projeter de telles activités industrielles en des lieux aussi sensibles est une complète aberration. Promouvoir le tourisme en conservant ce riche potentiel nature et la biodiversité tout au long des gaves et des nives permettra un développement positif de notre territoire tout en conservant les paysages et la qualité de vie en Béarn. Nos différentes associations, dans un même élan, s'y emploient.

Jean-Claude DUTTER, SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

Le littoral est l'objet de pressions économiques multiples. Il suffit de penser à la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin. La SEPANSO a adressé le 1^{er} juin 2019 une contribution critique au Conseil maritime de façade Sud-Atlantique où elle siège en la personne de Jean-Marie Froidefond. Ainsi certains oublis ont dû être mentionnés dans le document stratégique : les causes de la dégradation des eaux littorales, la surpêche, les coûts des pollutions. De nombreuses espèces, six sur les dix commercialisées, n'atteignent pas le bon état. Sans parler des mammifères marins ou des dauphins prisonniers des chaluts pélagiques. Le golfe basque est touché par le "liga", matière gélatineuse et gluante avec des filaments organiques qui marque une pollution anthropique et une eutrophisation, avec des bactéries fécales.



Fontaine du Parlement, à Bordeaux

La première loi sur l'eau (1964), "relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution", prône l'organisation des acteurs par grand bassin hydrographique. Elle crée les comités de bassin et les agences financières (Agences de l'Eau) qui les accompagneront. A partir de cette loi fondatrice, d'autres suivront, en 1992 et en 2006 (transposant la directive cadre sur l'eau de 2000 et sa prescription d'atteindre, à l'horizon 2021, le bon état écologique et chimique de toutes les masses d'eau, soit plus de 2800 "unités élémentaires" en Adour-Garonne). Le Comité de bassin définit et réactualise tous les six ans les objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), ainsi que les mesures à prendre pour y parvenir (Programme De Mesures).

Dès le début, la SEPANSO a, en la personne de Marie-Thérèse Cérézuelle (durant deux mandats, soit douze ans), représenté les associations de protection de la nature (APN) au Comité de bassin Adour-Garonne, qualifié de véritable "Parlement de l'eau", défendant nos positions dans de grands dossiers comme le projet de barrage de Charlas, la libre circulation des poissons migrateurs, l'extraction de granulats en lit mineur des cours d'eau... Depuis, la SEPANSO a toujours siégé au Comité de bassin et aussi, pendant un mandat, occupé le poste réservé au représentant des APN au sein du Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau. Elle a toujours essayé avec conviction, sinon résultat (du fait de la loi du nombre et du jeu des alliances), de mieux faire prendre en compte l'environnement dans les décisions.

Elisabeth ARNAULD, représentante de la SEPANSO au Comité de bassin Adour-Garonne

LE PETIT CYCLE DE L'EAU

Cycle domestique eau potable / eaux usées

La garantie d'une eau de qualité ne s'obtient trop souvent, hélas, qu'en allant chercher l'eau très loin, au pire dans des nappes qui se renouvellent très lentement ou avec un risque de salinisation (nappe de l'Eocène, Gironde), ou encore en faisant une dilution pour se situer en dessous de la norme des 50 mg/l de nitrate. Dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, des arrêtés dérogatoires ont été pris pour faire boire à des dizaines de milliers de personnes une eau non conforme car chargée en métalochlore. Le temps (deux ans) de mettre en place de nouveaux captages ! La SEPANSO Landes a attaqué l'arrêté au Tribunal administratif. Pour ce qui est du respect de la directive ERU, notre région est en retard, les cartes officielles le montrent.

Suite page 28...

La SEPANSO très présente dans les instances de l'eau

Depuis sa création, la SEPANSO s'est mobilisée pour la préservation des eaux superficielles et profondes et des milieux aquatiques face aux effets délétères des activités humaines. Elle a mobilisé ses capacités d'intervention à différents niveaux : problématiques locales, sensibilisation, juridique ou autres. Elle s'est aussi fortement impliquée dans les instances décisionnelles des politiques de l'eau. Au fur et à mesure, celles-ci se sont structurées au niveau du grand bassin hydrographique Adour-Garonne, puis des sous-bassins (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et se sont articulées avec d'autres programmes concernant l'eau, comme les inondations ou le milieu marin. Il n'est donc pas fortuit que les deux cinquantenaires, celui de la SEPANSO et celui du Comité de bassin de l'Agence de l'Eau, coïncident.



INTERVIEW

Marie-Thérèse Cérézuella, une bénévole de la première heure

Quand vous avez rejoint la SEPANSO ?

Je n'étais pas membre fondateur mais j'ai adhéré dès la première réunion. Bernard Charbonneau et sa femme étaient là également.

Etes-vous devenue bénévole immédiatement ?

Pas tout de suite car j'avais des charges familiales et professionnelles. J'ai commencé à travailler dans les années 70, en participant à l'élaboration de la première charte de la vallée de la Dordogne, sous l'impulsion de Guy Pustelnik, ingénieur hydrobiologiste qui deviendra directeur d'EPIDOR (NDLR : établissement public territorial du bassin de la Dordogne). Il voulait faire revenir les saumons dans la Dordogne. Je me souviens que nous avons eu une réunion avec la Ministre de l'environnement, Huguette Bouchardeau.

Nous défendions aussi la montagne (bassin de Bedous, Somport, usines hydroélectriques...), puis ce furent les manifestations contre la construction de la centrale nucléaire de Braud-et-Saint-Louis.

Vous vous êtes particulièrement intéressée aux problématiques de l'eau. Qu'en retenir-vous ?

Oui, j'ai participé à tous les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et à la commission départementale des carrières pour contrer les extractions dans les rivières. Les constructions nécessitaient beaucoup de cailloux. On les extrayait du lit des rivières puis des terrains voisins. Je me rendais sur le terrain, aux enquêtes publiques, rencontrer les maires qui, pour la plupart, ne pensaient qu'aux indemnités de compensation que toucherait leur commune. Un jour, un extracteur est venu me trouver chez moi à 10 h du soir m'expliquer qu'il avait absolument besoin d'être autorisé à extraire, pour survivre sur le marché...

J'ai également participé au Comité de bassin Adour-Garonne, à l'élaboration du premier Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et à la préparation du suivant. Les associations de protection de la nature n'étaient pas très bien vues des agriculteurs et des industriels car ils devaient se mettre aux normes. Dans un colloque à Paris, le Président de la "pêche aux engins" en Gironde, aussi extracteur, m'avait dit : "L'autre matin, j'ai pêché sept esturgeons près de chez moi, à Podensac." C'était en réalité une frayère connue et on y extrayait aussi des graviers !

Si on arrête l'extraction de granulats dans le lit des rivières, il fallait trouver d'autres sites et les extractions sont remontées de

plus en plus en amont. La vallée de l'Isle a été saccagée. A Bau-rech, on a creusé un très grand lac, devenu site de compétition de ski nautique.

Il y a eu aussi le projet de jonction navigable de la Garonne entre le Lot et la Baise qui nécessitait le creusement d'un chenal... aujourd'hui abandonné.

On a souvent l'impression que les réunions ne servent à rien. Lorsque j'ai démissionné de la commission "Maîtrise de l'eau" après un an de participation, un seul membre a regretté que je parte.

Dans le cadre de l'Agence de l'Eau, nous avons souvent collaboré avec nos homologues de l'UMINATE (NDLR : devenue FNE Midi-Pyrénées).

Quel regard portez-vous sur l'évolution de la situation depuis que vous avez commencé à vous engager pour la nature et les milieux aquatiques ?

La question des inondations me préoccupe beaucoup. Les constructions actuelles sur la rive droite de la Garonne sont extravagantes : il a fallu dépolluer les anciens sites industriels alors qu'on parle à la fin du siècle d'une hausse du niveau de la mer de 60 cm à 1 m par rapport au début du XX^{ème} siècle.

Je suis sensibilisée à ces problèmes car je suis née au confluent de la Garonne et du Ciron où, dans les années 40, les inondations étaient importantes (la plus importante en 1840).

Et nous avons eu très tôt un bateau, nous faisons du canoë sur le Ciron... C'est ce qui m'a sensibilisée à la vie de la rivière : on creusait des cuvettes au bord du Ciron, les pibales y rentraient... C'était une vie mystérieuse pour un enfant !

Je suis née dans le vignoble à une époque où les vignes étaient encore fleuries. Il y avait des arbres fruitiers dans les vignes ! Puis, comme cela gênait pour la mécanisation, on a supprimé cette biodiversité du vignoble.

Nous sommes responsables du monde dans lequel nous vivons. Si je me suis engagée, c'est parce qu'on ne peut pas laisser faire, il faut absolument faire prendre conscience de l'importance de préserver notre planète, et informer de ce que l'on fait.

La Terre est en train de mourir partout. Les responsables politiques font de grandes déclarations mais il n'y a pas les moyens derrière ! ■

Propos recueillis chez elle, à Saint-Aubin-de-Branne, par Elisabeth Arnauld et Colette Gouanelle le 14 juin 2019

Principes pour une politique de l'eau

- ♦ Intégrer les enjeux de l'eau, et ce de manière transversale, dans toutes les politiques publiques
- ♦ Concilier, suivre et évaluer les politiques de l'eau mises en place
- ♦ Appliquer la réglementation en vigueur
- ♦ Gérer la ressource par bassin versant de manière équilibrée et concertée
- ♦ Donner la priorité des usages à l'alimentation en eau potable et aux milieux aquatiques (cf. article L210 du code de l'environnement)
- ♦ Adapter les usages à la disponibilité de la ressource
- ♦ Privilégier la sobriété des usages de l'eau
- ♦ Ne pas détériorer l'état écologique des cours d'eau
- ♦ Privilégier le préventif au curatif
- ♦ Appliquer le principe pollueur-payeur (PPP)
- ♦ Appliquer la doctrine éviter-réduire-compenser (ERC) pour limiter les impacts des projets
- ♦ Ecoconditionner les aides publiques

Signataires : FNE Nouvelle-Aquitaine, Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique et UFC-Que Choisir de Nouvelle-Aquitaine

DES PROPOSITIONS À METTRE EN ŒUVRE

Certes, depuis quinze ans, des efforts financiers ont été faits pour restaurer, réhabiliter les milieux aquatiques. Des mesures de conservation des espaces sensibles ont été prises. Ces mesures conservatoires ont montré leur pertinence, leur efficacité : réserves, gestion durable, espaces sans pesticides. Par contre, c'est la course de vitesse avec une économie basée sur une croissance toujours aussi aveugle et dévoreuse d'espace. L'échec des politiques agricoles, des plans du type Eco-phyto nous font dire qu'il est temps de changer de paradigme. Les couloirs alluviaux, les ripisylves peuvent et doivent faire l'objet d'une reconquête à l'instar de ce qui est pratiqué ailleurs pour protéger le milieu de reproduction des amphihalins : Ecosse, Angleterre. Il faut restaurer la continuité écologique et créer des rivières de contournement plutôt que de prolonger des passes à poissons inefficaces.

A l'heure où une nouvelle génération développe avec succès l'agriculture biologique, l'agroforesterie, le maraîchage pour les cantines, les circuits courts, il est indispensable de s'adapter au changement climatique : ralentir le cycle de l'eau (pas de sol à nu, moins de drainage, amélioration et restauration des sols et de leur "réserve utile" (RU) en eau. Dans l'industrie, les usines doivent recycler l'eau au maximum.

LA SEPANSO ET L'EAU

La préservation des ressources en eau, tant en termes de qualité que de disponibilité, est cruciale pour l'Homme, et la conservation des milieux aquatiques essentielle pour un grand cortège d'espèces. Les amphibiens en particulier ont déjà payé un lourd tribut à la destruction des zones humides.

La SEPANSO plaide pour un partage de la ressource équilibré et des usages compatibles avec sa disponibilité et la préservation des fonctionnalités du milieu naturel.

L'eau est polluée de diverses manières : nitrates, PCB, pesticides, résidus médicamenteux... la société dans son ensemble doit prendre davantage soin d'une ressource qui est un enjeu majeur pour l'avenir de nos enfants. La SEPANSO milite pour une réduction des pollutions à la source.

□ dans les instances consultatives

La SEPANSO est membre du Comité de Bassin Adour-Garonne, chargé en particulier de l'élaboration et du suivi du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) déclinent à l'échelle du bassin versant d'un cours d'eau ou d'une nappe souterraine les orientations du SDAGE. Chacun est élaboré par une Commission Locale de l'Eau (CLE), au sein desquelles la SEPANSO est également présente.

□ dans les enquêtes publiques

La SEPANSO intervient lors d'enquêtes publiques concernant des projets impactant les milieux aquatiques ou les fonctionnalités des cours d'eau.

□ dans les instances juridiques

Nos associations interviennent pour contrer des autorisations de travaux nuisibles au milieu naturel, par exemple la construction de microcentrales hydroélectriques dans le Béarn ou, plus récemment, du barrage de Caussade en Lot-et-Garonne.

Elle agit également au plan pénal, en tant que partie civile, dans des affaires de braconnage d'espèces aquatiques (civelles), de travaux illégaux dans les cours d'eau ou les zones humides, de pollutions de l'eau...

Des problèmes de gouvernance se posent : la participation citoyenne doit être élargie et mieux accompagnée. Il n'est pas logique que les usagers soient sous-représentés en Comité de bassin tout en assurant par leur redevance l'essentiel du budget annuel de l'Agence de l'Eau (210 millions d'euros). La politique de l'eau doit être intégrée dans les politiques sectorielles. La police de l'eau doit être plus stricte. La complaisance envers les lobbies doit cesser. Le SDAGE doit être plus ambitieux et s'en tenir à son objectif prioritaire : atteindre pour 2027 le bon état des eaux. ■

Michel RODES, Vice-président SEPANSO Aquitaine

MER ET LITTORAL : QUEL AVENIR ?



On oublie généralement que la France, grâce à ses départements et territoires d'outre-mer, est le deuxième pays au monde par la superficie (11 millions de km²) de ses espaces maritimes. Cela implique une politique particulière et ambitieuse car le milieu marin, riche mais mal connu, nécessite une protection adaptée. Les dix dernières années ont été riches en événements, administratifs et naturels, qui ont profondément modifié la gestion et l'aspect du littoral aquitain.

LE CONSEIL MARITIME DE FAÇADE

Faisant suite à la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) de 2008 et au Grenelle de la mer, ont été créés en métropole quatre conseils maritimes de façade, dont celui de Sud-Atlantique ; la SEPANSO en fait partie. Ces conseils ont pour rôle de "coordonner l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur des littoraux et de la mer". Les associations de protection de la nature et de l'environnement sont représentées par 8 personnes pour un conseil de 72 membres. Les directives européennes donnent comme priorité le bon état écologique et non le développement économique. En effet, plus un écosystème se dégrade, plus les ressources diminuent avec des effets négatifs sur l'emploi et l'économie. Depuis 2011, après de nombreux rapports totalisant des milliers de pages, le Document Stratégique de la Façade Sud-Atlantique a été adopté par le Conseil maritime de façade le 28 mai 2019, contre l'avis de la SEPANSO puisque cette stratégie nationale donne toujours la priorité aux profits économiques.

LES PARCS NATURELS MARINS

En Nouvelle-Aquitaine, deux Parcs Naturels Marins (PNM) ont été créés par décret ministériel. Initialement rattachés à l'Agence des aires marines protégées, ils dépendent désormais de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB). Dans les deux cas, la SEPANSO Gironde est représentée au sein de leur conseil de gestion.

Les PNM ont pour objectifs de contribuer à la protection et à la connaissance du patrimoine marin, et de promouvoir le développement durable des activités liées à la mer.

Le **Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon**, créé le 5 juin 2014, est, avec ses 435 km² de superficie, le plus petit des dix PNM de France.

Son conseil de gestion, composé de 56 membres, dont 5 représentants des associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE), a établi un plan de gestion sur quinze ans qui a été approuvé par l'AFB le

27 septembre 2017. Celui-ci comprend sept orientations dont la majorité a pour objectif principal non seulement de préserver la qualité des eaux mais, autant que possible, de l'améliorer pour favoriser la croissance de la biodiversité qui ne peut qu'être bénéfique pour la nature et l'ensemble des usagers. Cet objectif sera d'autant plus difficile à atteindre qu'il s'agit d'un ensemble lagunaire semi-fermé, exutoire de nombreux cours d'eau dont certains traversent des zones d'agriculture intensive, et que sa démographie est l'une des plus élevées en France, ce qui réjouit les élus locaux, les promoteurs et les commerçants mais ne facilite pas la protection des espaces naturels. D'ailleurs en reste-t-il ?

Le deuxième, créé le 15 avril 2015, est le **Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis**. Il couvre une superficie de 6500 km². Son conseil de gestion, comprenant 71 membres dont 7 représentants des APNE, a établi un plan de gestion qui a été approuvé le 26 juin 2018 par l'AFB. Ce parc se caractérise par des milieux très diversifiés. Il est constitué de trois grandes zones, interdépendantes les unes des autres :

- la mer des Pertuis qui baigne les îles de Ré, d'Aix et d'Oléron,
- l'estuaire de la Gironde, plus grand estuaire d'Europe, et son panache,
- le large.

Cette mosaïque de milieux (vasières, estrans calcaires, estuaires et leur panache) et de fonctionnalités, particulièrement bénéfiques à l'avifaune et aux poissons amphihalins, constitue un lieu de vie primordial pour des milliers d'espèces végétales et animales.

Il convient enfin de noter que les plans de gestion de ces deux parcs constituent les documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 qui se trouvent dans leur périmètre.

Photo : Benjamin Guichard - AFB



L'Hippocampe moucheté se plaît dans les herbiers de zostères du Bassin d'Arcachon



Estuaire de la Gironde

LES ÉVÈNEMENTS NATURELS

La tempête Xynthia de février 2010 et les tempêtes successives de décembre 2013 et janvier 2014 ont constitué les deux faits marquants de ces dix dernières années.

La première, conjuguée à la pleine mer, avec des marées de fort coefficient, a entraîné des dégâts considérables, en particulier des ruptures de digues, et surtout la mort de 47 personnes dont 35 en Vendée. Une surcote de plus de 1,5 mètre a provoqué des submersions qui sont à l'origine de nombreux décès.

Les événements climatiques de 2013 et 2014, qui se sont répétés durant quatre mois, ont été à l'origine de fortes vagues, de vents importants et de surcotes qui ont occasionné des érosions de plages et de dunes, ainsi que des submersions marines.

Ce sont les côtes sableuses de Gironde et des Landes qui ont été les plus touchées avec un recul du trait de côte dépassant souvent 20 mètres et pouvant atteindre 30 à 40 mètres. La côte rocheuse basque a été moins affectée par l'érosion mais les ouvrages de protection ont subi de nombreux dommages.

Suite à la tempête Xynthia, l'État a demandé aux régions concernées de réétudier les Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) qu'il faudrait coupler, selon nous, aux Plans de Prévention des Risques Submersion Marine (PPRSM) provoquées par le réchauffement climatique.

LES MÉTHODES DE GESTION

La gestion de la côte aquitaine face à l'érosion

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Littoral a été mis en place en 2006 pour traiter en priorité la gestion de la côte aquitaine face à l'érosion. Ces décisions s'appuient sur les analyses scientifiques menées par l'Observatoire de la Côte Aquitaine (BRGM et ONF). A la suite du Grenelle de la mer, une "stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte" a vu le jour en 2012. Sur la côte sableuse et dunaire, ce document préconise une relocalisation des activités et des biens. La SEPANSO plaide pour une relocalisation en densifiant les communes qui ont privilégié jusqu'à présent l'étalement urbain. Malheureusement, celles-ci, à l'exception de Lacanau, n'ont pas organisé de débats publics pour informer leurs administrés sur l'érosion et les convaincre qu'il n'est pas raisonnable de vouloir s'opposer à l'océan Atlantique. En outre, les PPRL ont montré leur inefficacité, l'attractivité touristique étant favorisée par les élus et les promoteurs.

Le risque de submersion et d'inondation

La directive européenne de 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation priorise l'intervention de l'ensemble des pouvoirs publics d'un Etat pour réduire les risques d'inondation, qu'ils soient d'origine fluviale ou marine.

En Aquitaine, de nombreux secteurs géographiques sont concernés : l'estuaire de la Gironde, la métropole bordelaise, le Bassin d'Arcachon, l'embouchure de l'Adour et Bayonne, ainsi que de nombreuses stations balnéaires.

Suite à la tempête Xynthia, plusieurs circulaires ministérielles ont été prises afin de mettre en place des plans de prévention. La SEPANSO Gironde a examiné les PPRSM du Bassin d'Arcachon soumis à enquête publique en 2018. Ces plans sont malheureusement sous-estimés car ils se basent sur une élévation du niveau de la mer de 40 cm entre 2011 et 2100, ce qui est très optimiste, et ils ne prennent pas en compte une inondation pluviale qui s'ajouterait à une submersion marine.

La frénésie de mobilité et la pression touristique ne favorisent pas la protection de la nature et de l'environnement comme le montrent, par exemple, les attaques répétées des plaisanciers et des professionnels de l'industrie nautique

LA SEPANSO, LA MER ET LE LITTORAL

La SEPANSO lutte contre toutes les formes de dégradation et de pollution des milieux marins et littoraux (projets d'infrastructures, déchets, pollutions d'origine agricole ou industrielle...).

Elle veille à une application sans concession de la Loi littoral.

Elle plaide pour des activités humaines (pêche, transports, tourisme) respectueuses de ces milieux sensibles.

□ dans les instances consultatives

La SEPANSO est membre du Conseil Maritime de la Façade (CMF) Sud-Atlantique qui regroupe collectivités, État, usagers, personnes qualifiées et milieux socioprofessionnels. Cette instance a pour rôle de protéger le domaine marin tout en ménageant les activités humaines (pêche, transports, énergie...).

□ dans les enquêtes publiques

La SEPANSO intervient lors d'enquêtes publiques concernant des projets impactant le littoral et les milieux marins (exemples : dragages, projet sous-marin de connexion électrique France-Espagne...).

□ dans les instances juridiques

Particulièrement vigilante sur les constructions en zone côtière, la SEPANSO veille à la bonne application de la loi littoral, tant par les collectivités que par les privés.

Elle s'oppose devant les juridictions administratives à certains travaux ou aménagements nuisibles, comme dans le cas du dragage du lac d'Hossegor par exemple.

Elle s'est également fortement impliquée dans les poursuites judiciaires à l'encontre des navires qui vi-dangent leurs citernes au large de nos côtes.

contre les décrets qui réglementent les activités dans la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin, à l'entrée du Bassin d'Arcachon. Il semble cependant que, sous l'effet du réchauffement climatique, les jeunes générations prennent conscience des méfaits commis par l'humanité sur la biodiversité et qu'elles poursuivront les actions de défense de la nature menées par leurs prédécesseurs depuis cinquante ans. ■

Claude BONNET et Jean-Marie FROIDEFOND,
SEPANSO Aquitaine

POPULATION D'AQUITAINE EN 2018
2,9 MILLIONS D'HABITANTS

CROISSANCE ANNUELLE DE 1999 À 2018
+ 28.000 HABITANTS / AN

Source : recensement INSEE

L'URBANISATION EN AQUITAINE

Une consommation de 3500 hectares par an d'espaces ruraux

L'ATTRACTIVITÉ DE L'AQUITAINE, SOURCE DE L'URBANISATION

L'Aquitaine est un territoire attractif : sa population augmente globalement à une vitesse supérieure à la moyenne nationale du fait de l'arrivée de familles en provenance d'autres régions.

Cette croissance démographique entraîne des besoins en logements, en locaux d'activités économiques, en équipements publics, en infrastructures qui sont en partie satisfaits par l'expansion urbaine au détriment des espaces ruraux. 3500 hectares ont ainsi été urbanisés, en moyenne, chaque année entre 2000 et 2015 (source : observatoire NAFU).

Cependant, l'urbanisation ne revêt pas la même intensité, ni les mêmes modalités dans chaque département, malgré quelques points communs.

Selon l'étude prospective du GIP Littoral aquitain, si la tendance actuelle se poursuit, les communautés de communes du littoral aquitain devraient accueillir 150.000 habitants supplémentaires d'ici 2035, qui s'ajouteraient aux 600.000 habitants actuels.

La littoralisation : une caractéristique des départements côtiers

La littoralisation est la tendance croissante (et mondiale) à la concentration de la population et des activités économiques en bordure de mer ou à proximité. En France métropolitaine, parmi les quinze départements qui ont connu la plus forte croissance démographique entre 1999 et 2018, onze sont des départements de la côte méditerranéenne ou de la façade atlantique parmi lesquels figurent les Landes et la Gironde. Les départements de l'intérieur de l'Aquitaine (Dordogne et Lot-et-Garonne) ont une croissance moindre que la moyenne nationale.

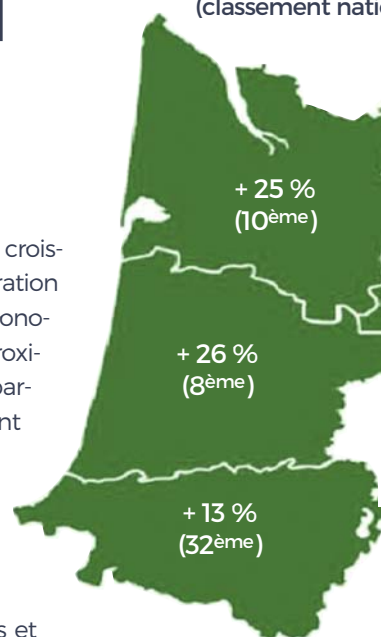


Photo Archigeeek

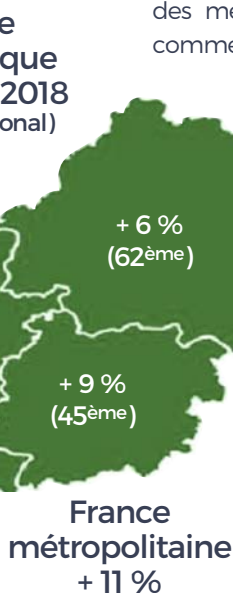


La métropolisation : le poids de l'agglomération bordelaise

La métropolisation désigne le mouvement de concentration de populations, d'activités, de valeur dans des ensembles urbains de grande taille. En Gironde, la métropolisation s'ajoute à la littoralisation. Dans la hiérarchie des métropoles, l'agglomération bordelaise apparaît comme une métropole régionale avec une ambition de s'élever à un niveau européen.

Sur le plan de la population, la métropole bordelaise, forte de 742.000 habitants en 2016 (source : INSEE) est de loin le premier pôle urbain d'Aquitaine.

Sur le plan économique, son statut de métropole se manifeste par le fait que 20 % de ses emplois et 20 % de ses établissements appartiennent aux activités dites "métropolitaines supérieures", telles que les activités high-tech industrielles ou de services (aéronautique, informatique, pharmacie, chimie, ingénierie), les services aux entreprises à forte intensité en connaissance, les services financiers (source : INSEE)...



L'étalement urbain et le mitage : un point commun aux cinq départements d'Aquitaine

On peut distinguer deux formes d'urbanisation : l'extension périphérique des villes et des bourgs, qui prend souvent la forme de l'étalement urbain⁽¹⁾, et le mitage⁽²⁾ en milieu rural.

L'étalement urbain et le mitage ont les mêmes racines : la diffusion de l'automobile dans les années 70, une offre foncière bon marché hors des villes et un développement des infrastructures routières. Ceci a permis la dissociation entre les lieux d'habitat, d'activités, de services et de commerce. Les ménages ont ainsi pu satisfaire leur aspiration au modèle de la maison individuelle et à un cadre de vie plus tranquille en périphérie des villes ou à la campagne.

Aujourd'hui, le coût inabordable de l'immobilier dans certaines villes est une nouvelle donne qui précipite les aspirants à l'accession à la propriété dans des territoires de plus en plus éloignés.

⁽¹⁾ Il y a étalement urbain lorsque le taux de progression des surfaces urbanisées sur la périphérie des villes est plus rapide que le taux de la croissance démographique. Plus simplement, il s'agit du développement extensif et peu dense de l'urbanisation autour des centres-villes.

⁽²⁾ Mitage : urbanisation diffuse et anarchique de l'habitat dans les espaces naturels, agricoles ou forestiers.

L'URBANISATION IMPACTE L'ENVIRONNEMENT

La dégradation de l'environnement est inhérente à la présence de l'homme. L'impact de celui-ci dépend de l'importance de la population, de son niveau de vie, de la gestion des ressources. Il se manifeste en particulier à travers l'urbanisation.

Impact sur la biodiversité : les villes ne sont pas des refuges de biodiversité

Quand la ville s'étend, elle remplace les bois, les milieux humides ou les terres agricoles préexistants, par un milieu urbain **relativement homogène**. L'expansion urbaine nivelle ainsi la diversité des milieux. Elle est donc un **facteur d'appauvrissement de la biodiversité**.

Un autre effet de l'urbanisation - et des infrastructures qui y sont liées - est de **fractionner l'espace rural**. Cette **fragmentation** peut priver certaines espèces d'un élément indispensable à leur cycle de vie tel que l'accès à une source de nourriture, à un lieu de reproduction ou à un espace de repos. Elle contrarie également le brassage génétique des populations ainsi que le déplacement des "aires de répartition" des espèces sauvages et des habitats naturels sous la contrainte du changement climatique.

Toutefois, la nature s'invite dans les villes à la faveur des espaces verts de toutes sortes, publics ou privés, et des cours d'eau, ainsi que sous l'effet de la tendance à une gestion écologique de ces espaces. Certaines espèces, telles que le Martinet noir, les hirondelles, le Moineau domestique, ont délaissé leur milieu naturel pour s'installer en ville, mais celle-ci se révèle aujourd'hui moins accueillante que par le passé.

Impact sur le changement climatique : un avantage possible à la ville dense

Les transports et besoins domestiques de chauffage sont les deux sources principales d'émissions de gaz à effet de serre, par combustion d'énergies fossiles, à l'origine du changement climatique.

La ville dense semble présenter plusieurs avantages du point de vue de la modération des émissions de gaz à effet de serre. Elle permet le développement de la mobilité douce par la marche ou le vélo. Elle facilite l'aménagement de transports en commun moins gourmands en énergie que l'automobile à capacité de transport équivalente. Enfin, elle rend théoriquement possible le développement du chauffage urbain par la géothermie ou la valorisation de biogaz.

Toutefois, le lien entre densité urbaine et économies d'énergie est complexe, et dépend de la forme urbaine et de la mixité des fonctions (localisation de l'emploi/habitat).

À l'inverse, l'étalement urbain et le mitage imposent le recours à l'automobile, indispensable pour assurer les déplacements entre le lieu d'habitation, le lieu de travail et les lieux de services et de commerce. Ils contribuent donc à l'émission des gaz à effet de serre. La situation est aggravée par les embouteillages urbains et par la congestion des axes routiers, qui convergent vers les villes, lors des mouvements pendulaires domicile/travail.

Voiture électrique ou voiture thermique : choisir entre la peste et le choléra

La voiture électrique est présentée comme la panacée pour réduire la pollution de l'air en ville. Si le bilan local du véhicule électrique semble positif, le bilan environnemental global se révèle particulièrement inquiétant.

Par exemple, l'électricité nécessaire au fonctionnement des moteurs est, en France, d'origine nucléaire à 72 % et de combustibles fossiles à 9 % (source : RTE). Ces deux sources produisent respectivement des déchets radioactifs, dont on ne sait que faire, et des gaz à effet de serre !

Le recyclage des batteries des voitures électriques est un autre problème très préoccupant.



L'univers minéral de la grande ville, une place réduite pour la nature

Objectif : zéro artificialisation nette

Le Plan biodiversité, présenté par le gouvernement le 4 juillet 2018, fixe un objectif de "zéro artificialisation nette". Toutefois, l'échéance pour atteindre cet objectif reste à définir.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION EN AQUITAINE : UNE FATALITÉ ?

La littoralisation en Aquitaine : une dynamique probablement durable

Il n'y a pas de raisons majeures pour que le littoral aquitain perde son attrait. En effet, les deux moteurs de la littoralisation, à savoir l'héliotropisme (attirance pour les lieux ensoleillés) et l'haliotropisme (attirance pour le bord de mer), sont des comportements bien ancrés culturellement dans notre société.

Par ailleurs, dans notre société post-industrielle, moins dépendante d'une connexion aux ressources locales (par exemple minières ou agricoles) et alimentée par les échanges maritimes, l'économie peut prospérer dans les régions littorales, soit par transfert de revenus amenés par les retraités, soit par l'économie tertiaire marchande ou non marchande.

Sauf à imaginer un improbable contrôle des flux migratoires internes à la France, la littoralisation paraît donc devoir se poursuivre.

La métropole bordelaise millionnaire : un choix discutable

"La métropole millionnaire en 2030" a été un slogan politique des années 2010 qui ne fait plus recette aujourd'hui. Il focalise même un rejet des habitants anciens de l'agglomération bordelaise qui constatent les effets négatifs de la croissance actuelle en termes de cadre de vie (densification excessive) et de bien-être (embouteillages, pollution).

La métropolisation est en partie un phénomène spontané mais est aussi le résultat d'un choix politique.

Les métropoles ont en effet le vent en poupe : elles véhiculent l'idée qu'elles sont nécessaires pour faire face à la compétition mondiale et qu'elles sont les locomotives du développement des territoires alentours. Ce discours conduit à orienter l'action publique et les investissements sur les métropoles au détriment des agglomérations plus petites.

Toutefois, selon les économistes Michel Gosselin et Olivier Bouba-Olga, les villes qualifiées de métropoles ne sont pas

toutes florissantes et, au contraire, des villes plus petites connaissent aussi croissance économique, innovation, création de richesses et d'emplois.

Si le gigantisme des villes peut conduire à des économies d'échelle dans certains domaines, dans d'autres il peut être source d'externalités négatives (pollution) ou de surcoûts pour l'approvisionnement en ressources telles que l'eau.

L'étalement urbain et l'urbanisation diffuse : un mal évitable

L'urbanisation est encadrée par les divers documents d'urbanisme, élaborés par les collectivités locales, que sont les schémas de cohérence territoriale (SCOT), les plans locaux d'urbanisme (PLU), les cartes communales ou, à défaut, par le règlement national d'urbanisme (RNU).

Face au problème du mitage et de l'étalement urbain, la réglementation s'est durcie. En particulier, les documents d'urbanisme doivent désormais présenter des objectifs chiffrés et justifiés de modération de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette réglementation arrive cependant trop tard pour les territoires ayant subi l'étalement urbain ou l'urbanisation diffuse. L'enjeu est ici de ne pas aggraver la situation existante en essayant de conserver l'urbanisation dans ses limites actuelles par le biais d'une densification raisonnée.

Pour les communes restées, pour le moment, en dehors du mouvement d'urbanisation, l'enjeu est d'éviter les erreurs commises ailleurs.

L'Aquitaine connaît un développement de son urbanisation du fait d'une attractivité naturelle, de plus encouragée par les politiques locales. Cette urbanisation pèse sur les milieux naturels, agricoles et forestiers mais aussi sur la qualité de vie des habitants des grandes agglomérations. Malgré un resserrement de la réglementation, la planification urbaine reste toujours portée par une idéologie de la croissance et de la compétition des territoires. Elle peine à assurer la maîtrise du développement urbain au détriment des grands enjeux environnementaux, du bien-être des populations et de la coopération entre les territoires. ■

Bertrand GARREAU, Administrateur SEPANSO Gironde

Le champ captant des Landes du Médoc : prix à payer pour la croissance urbaine ?

En Gironde, l'eau prélevée pour l'alimentation en eau potable (120 Mm³/an) est issue de nappes d'eau souterraines, dont certaines sont localement surexploitées (Eocène et Oligocène). Afin de répondre aux objectifs de bon état de la ressource, mais aussi à l'augmentation des besoins liés à l'évolution démographique (hypothèse d'une agglomération à 1 million d'habitants), deux projets de ressources de substitution aux prélèvements existants sont à l'étude. Le premier projet envisagé, celui du champ captant des Landes du Médoc, dans la nappe de l'Oligocène (prélèvements de 10 Mm³/an) et dont Bordeaux Métropole bénéficierait à hauteur de 64 %, fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale et devrait coûter 55 millions d'euros HT. Le second (également dimensionné à 10 Mm³/an), mais à un stade d'études beaucoup moins avancé, concernerait la nappe du Crétacé dans le Sud-Gironde.

LA SEPANSO ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La SEPANSO pense que l'urbanisation et l'aménagement du territoire doivent se concevoir à une échelle supra-communale à travers des projets de territoire.

Elle soutient l'objectif du "zéro artificialisation nette" inscrit dans le plan biodiversité du gouvernement présenté en 2018, et oeuvre pour la conservation des terres agricoles

Elle dénonce les fausses "compensations" de destructions d'espèces ou d'espaces naturels

Elle promeut la conservation d'espaces naturels et d'arbres dans les villes, pour améliorer la qualité de vie des citoyens qui expriment un besoin de nature en ville croissant.

□ dans les instances consultatives

La SEPANSO siège dans les Commissions Départementales de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), qui donnent un avis sur les projets d'urbanisation dans un objectif de limitation de consommation de ces espaces.

En outre, en tant qu'association agréée, elle demande régulièrement à être consultée dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme, principalement à l'échelle d'intercommunalités.

□ dans les enquêtes publiques

Tous les documents d'urbanisme doivent faire l'objet d'une enquête publique. Les bénévoles de la SEPANSO s'efforcent de participer aux plus importantes.

□ dans les instances juridiques

La SEPANSO peut intervenir auprès du tribunal administratif pour demander l'annulation d'un document d'urbanisme nuisible pour l'environnement ou dénoncer un permis de construire.

LA MOBILITÉ ET SES INFRASTRUCTURES

Toujours les mêmes errements...

Les années écoulées depuis la création de la SEPANSO ont connu une croissance très importante de la mobilité des hommes et des marchandises qui voyagent désormais en tous sens, dans une espèce de mouvement brownien sans ordre apparent. La mobilité ne s'est pas contentée de suivre de façon linéaire l'évolution démographique croissante, elle l'accompagne de façon exponentielle : nous sommes plus nombreux et chacun de nous se déplace plus et consomme davantage de biens fabriqués plus loin.

Le trafic routier des automobiles et poids-lourds a décuplé sur un réseau à la circulation toujours plus dense, ceci malgré l'ouverture de nouvelles routes et autoroutes consommatrices d'espace, censées fluidifier les flux. Dans un même temps, le transport ferroviaire de voyageurs a connu une certaine stagnation avant de croître fortement pour les trajets domicile-travail sur les lignes desservant des bassins d'emploi. Le transport des marchandises s'est quant à lui effondré, au bénéfice d'un transport routier jugé par les entreprises plus souple, plus fiable et moins contraignant que le train.

Bien que cela touche moins directement nos territoires (à l'exception du dérèglement climatique ou des nuisances apportées aux riverains des aéroports), une même frénésie de déplacements s'est emparée du transport aérien, notamment intercontinental, qui, bien que fortement contributeur au réchauffement climatique, a littéralement explosé au cours des trois dernières décennies. Tout le monde veut voyager à la moindre occasion, si possible en allant le plus loin possible.

Enfin, ce tour d'horizon ne serait pas complet si on oubliait le transport maritime, hautement polluant et dont l'accroissement est dû, pour les marchandises, à la délocalisation des productions industrielles dans des pays

lointains et, pour les passagers, à la nouvelle mode qui consiste à vouloir s'entasser dans des villes flottantes pendant les vacances pour oublier l'entassement subi dans les métropoles le reste de l'année.

Effet du libéralisme économique effréné, quand elle n'est pas simplement due à la nécessité de se déplacer entre un domicile et un lieu de travail toujours plus distants, la mobilité de nos concitoyens est fortement stimulée par une offre croissante de voyages et des tarifs de déplacement toujours plus séduisants.

Ceci a un coût environnemental et présente des conséquences lourdes en matière de consommation énergétique, de dérèglement du climat, de pollutions, d'accidentologie, de consommation d'espace, de fragmentation des milieux, d'atteintes à la biodiversité... L'impact de la construction de nouvelles infrastructures de transport, notamment routières ou ferroviaires, est de plus en plus lourd pour les territoires en termes de nuisances, ceci pour un gain de temps parfois dérisoire.

C'est ainsi que la SEPANSO s'est trouvée confrontée à des projets destructeurs qu'elle jugeait peu opportuns et dont elle pressentait les nuisances. On pourrait citer la mobilisation contre le tunnel du Somport, celle contre l'autoroute A89, contre l'autoroute A65 Langon-Pau, contre diverses déviations, contournements et ronds-points, dont le grand contournement autoroutier de Bordeaux, la déviation du Taillan, celle de Beynac, mais aussi la lutte contre d'autres grands projets inutiles imposés que sont les LGV vers Dax et Toulouse qui menacent toujours notre région malgré leur rejet massif par la population concernée.

Outre leurs nuisances, le point commun à tous ces projets est qu'ils sont toujours présentés comme

étant destinés à améliorer le confort ou la sécurité des usagers. Or, ils sont bien souvent dictés par d'autres considérations moins avouables, notamment la mégalomanie de certains élus et l'appétit insatiable des entreprises de BTP qui n'en ont jamais assez et qui engagent auprès des décideurs un intense lobbying pour leurs futurs chantiers, avant même d'avoir commencé les précédents.

Cinquante ans après sa naissance, la SEPANSO a de bonnes raisons de ne pas baisser la garde.

Aujourd'hui, même si on constate des progrès timides dans les villes, avec la lente mise en place de circulations douces et de transports en commun moins polluants, le problème reste entier en milieu rural où les alternatives à la voiture individuelle font défaut pour des distances à parcourir plus importantes.

Quoi qu'il en soit, partout le profit dicte encore et toujours les politiques publiques en matière de construction d'infrastructures.

Malgré les beaux discours sur le climat qui s'emballe ou sur l'effondrement de la biodiversité, les habitudes persistent.

Quand deviendrons-nous enfin raisonnables ? ■

Philippe BARBEDIENNE,
Directeur SEPANSO Aquitaine

CANFRANC

Réouverture complète en vue !

Toutes les associations écologistes de France et d'Espagne ont milité pour la réouverture de cette ligne internationale Pau-Saragosse (311 km). Les élus ont préféré inaugurer un tunnel routier au Somport (janvier 2003). Cependant, la lutte pour le rail a permis en 2016 la réouverture du chemin de fer d'Oloron jusqu'à Bedous (100 millions d'euros financés par la seule Région Aquitaine pour ces 25 km). Aujourd'hui, il ne manque plus que 33 km de Bedous à Canfranc. C'est le chaînon manquant pour atteindre l'Espagne. Car, côté espagnol, le réseau fonctionne.

A la fin de l'année 2019, les gouvernements français et espagnol auront devant eux les résultats d'une lourde étude (15 millions d'euros) qui porte sur la modernisation complète du transpyrénéen. Le coût total serait de 450 millions d'euros. Il faudra savoir si, oui ou non, on est décidé à quitter le modèle du tout-camion et à opérer un report modal au profit du rail.

En attendant, la SEPANSO Pyrénées-Atlantiques a porté plainte contre l'entreprise espagnole AINSA SL, propriétaire du camion accidenté en août 2018 dont le chargement de 5 tonnes de chlorite de sodium avait détruit toute vie sur 6 km du gave d'Aspe. La SEPANSO soutient les neuf élus de la vallée d'Aspe qui ont pris des arrêtés pour interdire les poids-lourds transportant des matières dangereuses. Les élus de la vallée de la Roya ont été plus loin en interdisant le transit de tous les camions sur la RD 6024 entre Nice et Cuneo. D'autant qu'il existe, là aussi, une voie ferrée internationale, avec trois tunnels hélicoïdaux. Le Conseil d'Etat a validé la décision de ces élus le 25 mars 2019. Un exemple pour la vallée d'Aspe !

Signalons le Livre blanc sur Pau-Saragosse (juin 2019) signé par le Comité pour la Réouverture de la Ligne Oloron-Canfranc (CRELOC) avec son homologue espagnol du CREFCO : un document technique avec des préconisations concrètes pour l'avenir de cette ligne (écartement standard, opérateur unique d'électrification, locomotives de type BBB, etc.).

Livre Pau-Canfranc-Saragosse (115 pages dont 38 pages de photos couleur)

Adresser un chèque de 19 euros (franco de port) à : CRELOC, Mairie, 64490 Bedous



Le viaduc d'Escot surplombe le gave d'Aspe. Il date de 1909 et l'arche centrale fait 56 m de long. Nous sommes à 16 km au sud d'Oloron. L'autorail Pau-Bedous circule à nouveau depuis le 2 juillet 2016.

Michel RODES, Vice-président SEPANSO Aquitaine

Rude combat du collectif d'opposants contre le projet de contournement de Beynac

Germinal Peiro, Président du Conseil départemental de la Dordogne, veut imposer son projet personnel de contournement routier de Beynac, vieux de trente ans. S'il était réalisé, il défigurerait à jamais la vallée de la Dordogne, classée réserve de biosphère par l'UNESCO et bordée de six célèbres châteaux. Le projet du Conseil départemental implique la construction d'une route de 3,4 km, de deux ponts métalliques traversant la Dordogne et d'un franchissement de voie ferrée réalisé par SNCF Réseau, pour un coût estimé entre 32 et 50 millions d'euros, financé exclusivement par l'endettement du Département.

En raison de son inutilité, de son atteinte à l'environnement et au patrimoine, ce projet est depuis toujours refusé par la commune de Beynac et par les populations locales (rejet à 85 % lors du complément d'enquête d'utilité publique mené entre le 21 août et le 17 octobre 2017). La SEPANSO Dordogne, avec son Président, et l'association "Sauvons la vallée de la Dordogne" se sont battus contre ce projet avec une détermination et un courage sans faille, appelant la population à manifester sur le chantier. Ils ont engagé plusieurs recours juridiques.

Germinal Peiro a multiplié les opérations de communication et tenté de mobiliser les élus pour défendre son projet. Il a même hâté les travaux pour mettre la haute juridiction devant le fait accompli, avant l'arrêt du Conseil d'Etat. A l'inverse, de nombreuses personnalités nationales (Stéphane Bern, Yann Arthus-Bertrand, Jacqueline Dubois, Franck Dubosc, Alexandre Gady, Alain Bougrain-Dubourg, Adrien Goetz, Jean de Lambertie, Corinne Lepage, Alain de la Bretesche, Alain Baraton, Jérôme Peyrat) se sont insurgées contre le massacre du patrimoine culturel et naturel français.

Le 28 décembre 2018, le projet a été suspendu par le Conseil d'Etat, jugeant qu'il y a un doute sérieux sur la légalité de l'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux, et que le projet de contournement routier du village de Beynac ne répond pas à "une raison impérieuse d'intérêt public majeur" qui est une condition nécessaire pour pouvoir détruire les espèces protégées de la vallée de la Dordogne.

Le 9 avril 2019, le Tribunal administratif de Bordeaux a annulé l'autorisation de travaux du contournement de Beynac et enjoint au Département "de procéder à la démolition des éléments de construction" déjà réalisés sur le chantier qui avait démarré début 2018. Les associations demandent au Préfet de la Dordogne de fixer un délai afin que la nature reprenne rapidement ses droits dans la vallée.



Le château de Beynac

Photo : Michel André

LA SEPANSO ET LES TRANSPORTS

En matière de transports, la SEPANSO dénonce les avantages fiscaux indus dont bénéficient le transport routier de marchandises et le transport aérien, forts émetteurs de gaz à effet de serre.

Concernant le rail, elle plaide pour de meilleures dessertes des TER et la rénovation des infrastructures existantes, plutôt que la construction de nouvelles Lignes à Grande Vitesse qui impactent fortement les territoires.

En ville, elle soutient le développement de transports en commun modernes et de pistes cyclables..

☐ dans les enquêtes publiques

La construction de nouvelles infrastructures de transports fait systématiquement l'objet d'une enquête d'utilité publique, voire, pour les plus gros projets, d'un débat public. Les bénévoles de la SEPANSO sont fortement mobilisés sur ces grands projets, pour certains extrêmement dévastateurs pour l'environnement, comme celui des nouvelles lignes ferroviaires à grande vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne.

☐ dans les instances juridiques

Il s'agit ici essentiellement de recours administratifs contre des déclarations d'utilité publique (DUP) concernant des infrastructures de transports.

CG

LES INSTALLATIONS CLASSÉES

Pour ou contre l'environnement ?

A la création de la SEPANSO, en 1969, les activités industrielles sont très peu encadrées au niveau environnemental. Il est vrai que le Ministère de l'environnement ne sera créé qu'en 1971 et qu'il faudra attendre la loi du 19 juillet 1976 sur les installations classées pour la protection de l'environnement pour qu'une législation digne de ce nom s'applique enfin à ces activités, en remplacement de la loi surannée du 19 décembre 1917 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes. Un service est chargé de faire respecter cette législation : l'inspection des installations classées.

Cette législation, comme celle de la protection de la nature un an plus tôt, arrive donc à la fin des "Trente glorieuses". Les catastrophes de Seveso en 1976 et d'AZF en 2001 obligeront l'Union européenne à légiférer par deux directives sur les risques technologiques et la loi sur les installations classées en sera renforcée dans ce domaine.

Même si cette loi marque un progrès considérable, malheureusement son application par l'inspection des installations classées a trop souvent été marquée par de la complaisance à l'égard des exploitants quand ce n'était pas de l'impuissance. Le préfet, autorité hiérarchique de cette inspection, est en effet soumis en permanence à des pressions économiques et politiques qui le poussent à privilégier souvent l'activité économique au détriment de l'environnement et de la santé humaine.

On a coutume de dire que l'Aquitaine a été épargnée par les impacts du développement industriel tel que l'ont connu un certain nombre de régions comme le Nord et l'Est avec les bassins miniers, la métallurgie, la sidérurgie... Néanmoins, les quelques exemples ci-dessous démontrent que l'Aquitaine n'est pas une région idyllique. Ainsi, les graves impacts environnementaux et sanitaires du bas-

sin de Lacq, longtemps mis sous une chape de plomb, émergent peu à peu au grand jour. De même, la presqu'île d'Ambès et le port de Bayonne concentrent des activités industrielles polluantes et dangereuses, classées Seveso I et II. Sur ce port, les terrains de la société Fertildour sont contaminés par la radioactivité apportée par des minerais et ont causé la mort de plusieurs salariés de cette société.

La centrale nucléaire du Blayais a frôlé la catastrophe lors de la tempête de décembre 1999, suite à son inondation. Non loin de là, en 1997, un silo à grain de la Semabla à Blaye explose, causant la mort de onze personnes. La décharge d'Audenge sur le Bassin d'Arcachon, de simple dépôt d'ordures ménagères à titre provisoire en 1993, devenue la deuxième plus grande décharge d'Aquitaine au début des années 2000, sans aucune enquête publique, a provoqué des pollutions dont la réparation se chiffre aujourd'hui en dizaines de millions d'euros, payés par les contribuables.

Plus généralement, depuis cinquante ans, en Aquitaine, les associations environnementales n'ont eu de cesse de lutter contre les pollutions, les nuisances et les risques de toutes natures engendrés par ce type d'installations classées : décharges, incinérateurs, distilleries, fabriques d'engrais et de produits chimiques, porcherie industrielle, stockage de carburants, silos à grain, carrières et gravières, installations nucléaires (statut spécifique), etc. La mobilisation sur le terrain et les recours juridiques des associations ont permis des avancées notables, mais cette lutte épuisante est un éternel recommencement.

Cinquante ans de lutte et d'avancée pied à pied et tout cela aurait-il été vain ? En effet, la régression scandaleuse du droit de l'environnement touche plus particulièrement le droit des installations classées. Basculement du régime des autorisations préfectorales vers le régime de déclaration ou de

Photo : Pierre-Alain Dorange

Suite page 41...

ENERGIE

Aucun choix énergétique n'est neutre pour l'environnement, soyons sobres !

L'énergie en Aquitaine est fournie principalement par l'hydroélectricité montagnarde et la production des centrales nucléaires du Blayais et de Golfech. Ces dernières années, centrales photovoltaïques, méthaniseurs, usines à biomasse... se sont développés dans l'objectif d'augmenter la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique.

L'hydroélectricité - énergie renouvelable et donc acceptée dans son principe - pose les problèmes de la compatibilité entre l'aménagement des rivières et la protection des écosystèmes aquatiques. Aujourd'hui, les limites sont atteintes. La promotion de cette forme d'énergie ne doit pas conduire à l'asservissement total des hautes rivières encore sauvages de la région, en contradiction évidente avec les efforts déployés pour favoriser le retour des grands migrateurs (saumon).

La SEPANSO a affirmé très tôt son opposition de principe au nucléaire, en raison des problèmes posés par la gestion des déchets, le risque accidentel et la pollution continue par les rejets autorisés de radioactivité. Les événements de ces dernières années ont montré le bien-fondé de ces critiques et la dangerosité de cette activité. De même avons-nous soulevé les inconvénients à installer une centrale sur le dernier grand estuaire européen, biologiquement riche mais vulnérable. Mais, de fait, les deux centrales existent et la SEPANSO participe donc aux deux Commissions Locales d'Information Nucléaire (CLIN) au sein desquelles elle porte les questionnements et les exigences indispensables à la transparence due à la société civile.

Dans ce contexte, la SEPANSO est naturellement favorable au développement des énergies renouvelables, peu émettrices de CO₂, décentralisées et qui présentent moins de risques technologiques et d'impacts que tout autre mode de production. Pour autant, ces installations doivent se montrer exemplaires d'un point de vue environnemental et, en particulier, en ce qui concerne la prise en compte de la biodiversité.

C'est pourquoi notre association s'est fermement opposée aux centrales photovoltaïques dans des milieux de qualité, qu'ils soient naturels, agricoles ou forestiers. Ces immenses installations, de plusieurs dizaines d'hectares, n'y ont pas leur place. Nous estimons au contraire qu'elles doivent être de petite ou moyenne puissance et localisées au plus près des lieux de consommation, voire directement sur les bâtiments qui les utilisent.



Centrale photovoltaïque de Petit-Palais-et-Cornemps (33)

La priorité doit être donnée au photovoltaïque sur bâti (immeubles, grands entrepôts). Il existe de nombreux lieux qui peuvent également accueillir de telles installations : sites dégradés ou friches industrielles, proximité d'usines Seveso, zones déjà imperméabilisées comme les parking...

La SEPANSO milite - et insiste en ce sens auprès des autorités régionales - pour une vigoureuse politique d'économies d'énergie, par l'augmentation des modes de mobilités douces, la rénovation thermique des bâtiments, la lutte contre l'étalement urbain, des productions plus durables et moins gaspilleuses...

Karine EYSNER,
SEPANSO Aquitaine

l'enregistrement, disparition de l'enquête publique et des commissaires enquêteurs au profit de consultations électroniques, réduction des possibilités et des délais de recours, etc. A ce train-là, les associations ne pourront bientôt plus assurer leur rôle de contre-pouvoir au service de l'intérêt général. C'est donc avec encore plus d'énergie et de force que les associations, à l'image de la SEPANSO, vont s'employer à résister à cette régression. ■

Dominique NICOLAS, SEPANSO Aquitaine

Photo : Michel Rodès



BASSIN DE LACQ

LA SEPANSO ET L'INDUSTRIE

Sont concernées par la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) les activités qui peuvent présenter des dangers ou des nuisances pour l'environnement. La SEPANSO est particulièrement vigilante à l'égard de certaines d'entre elles en raison de risques spécifiques ou de dysfonctionnements.

□ dans les instances consultatives

Les sections départementales de la SEPANSO siègent dans les Conseils Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) qui examinent et rendent un avis sur les projets d'actes réglementaires en matière d'installations classées, de déchets, de qualité de l'air, de police de l'eau...

Les Commissions de Suivi de Sites (CSS) concernent principalement les sites industriels à risques (Seveso) et les installations de traitement des déchets (incinérateurs, centres d'enfouissement).

Nous sommes également présents au sein des Commissions Locales d'Information Nucléaire (CLIN) des centrales nucléaires du Blayais et de Golfech.

□ dans les instances juridiques

La SEPANSO veille au respect de la réglementation par les industriels et saisit la justice à l'encontre des moins scrupuleux.

Enorme scandale à Mourenx

Le bassin de Lacq comporte une vingtaine d'industries classées Seveso. Un des plus gros scandales a été, en 2018, la révélation de graves dysfonctionnements chez Sanofi, qui rejetait des matières dangereuses à des taux astronomiques. Depuis sa création en 1975, l'usine avait l'autorisation d'émettre cinq composés organiques volatils dans l'air dans la limite globale de 110 mg/m³. En réalité, il en émettait 770.000 mg/m³, soit 7.000 fois plus que la valeur autorisée ! Parmi ces cinq substances, le bromopropane, qui entre dans la fabrication de la Dépakine, se démarque dangereusement : deux contrôles ponctuels ont révélé des dépassements allant jusqu'à 190.000 fois la norme.

L'industriel n'a prévenu l'inspection des installations classées que très tardivement. Une mise en demeure sera prise le 19 avril 2018 à l'encontre de Sanofi sans demander l'arrêt provisoire de l'unité mais, le 9 juillet, sous la pression médiatique, l'industriel décide d'interrompre sa production le temps de trouver une solution qui respecte les arrêtés préfectoraux. Malgré les avertissements du rapport de l'INERIS, le Préfet autorise, le 31 août, la réouverture complète de Sanofi Mourenx. Le 20 septembre, les normes exigées dans l'arrêt de réouverture n'étant pas respectées, le Préfet, en se basant sur des études faites par Sanofi, autorise l'entreprise à émettre pendant deux mois 5 fois plus de valproate de sodium, un composant de la Dépakine dangereux pour les femmes enceintes et les fœtus. Aujourd'hui, Sanofi Mourenx a repris son activité mais il a été découvert très récemment des traces de valproate de sodium dans le sang de certains salariés. Si l'industriel et les services de l'Etat se veulent rassurants, les employés s'inquiètent, les riverains s'interrogent. La SEPANSO Pyrénées-Atlantiques continue de suivre ce dossier de très près.

Mais Sanofi n'est hélas pas la seule entreprise à connaître des dysfonctionnements récurrents. L'un des plus gros problèmes qui demeure est le torchage. Pendant des décennies, et pour la majorité d'entre eux aujourd'hui encore, Arkema, Sobegi, SBS, Lubrizol torchent les effluents au lieu de les traiter comme prévu par les arrêtés préfectoraux. La plupart des élus du bassin défendent les entreprises, opposant emploi et protection de l'environnement, cautionnent leurs dysfonctionnements ou... se taisent. Les services de l'Etat encadrent trop souvent ces dysfonctionnements, laissant ainsi à l'industriel le temps de se mettre en conformité.

En attendant, aujourd'hui, au XXI^{ème} siècle, à l'heure où la question de la qualité de l'air est primordiale, les riverains continuent à souffrir et la protection de l'environnement reste un sujet tabou.

Cathy SOUBLÈS, SEPANSO Pyrénées-Atlantiques



LA SEPANSO

gestionnaire d'espaces naturels protégés

En totale adéquation avec son objet associatif, qui est entre autres de "sauvegarder dans les départements d'Aquitaine (Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques) la faune et la flore naturelles en même temps que le milieu dont elles dépendent", la SEPANSO Aquitaine a naturellement œuvré depuis sa création pour que des espaces remarquables puissent être sauvegardés et mis à l'abri des agressions humaines.

C'est ainsi que notre fédération, animée par son infatigable fondateur et Secrétaire général, Pierre Davant, a porté les dossiers de création de la plupart des Réserves Naturelles Nationales d'Aquitaine et qu'elle a obtenu que la gestion de trois d'entre elles, situées en Gironde, lui soit confiée par l'État : la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin créée en 1972, la Réserve Naturelle de l'Étang de Cousseau créée en 1976 et la Réserve Naturelle des Marais de Bruges créée en 1983. La SEPANLOG a, quant à elle, été à l'origine de la création en 1985 de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de la Mazière dont elle assure la gestion pour le compte de l'État.

Si, au début, ce dernier assumait seul les financements de la gestion de ces espaces d'intérêt national, très vite des liens de partenariat ont pu être tissés avec d'autres institutions. C'est ainsi que, pour les sites gérés par la Fédération SEPANSO Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde a été le premier à s'engager en achetant du foncier et en apportant un soutien très appréciable à la gestion de la Réserve Naturelle de l'Étang de Cousseau. Cette aide s'est ensuite étendue aux deux autres réserves girondines gérées par notre fédération. Progressivement, à la fin des années 90, la Région Aquitaine et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sont venues également apporter leur part non négligeable de financement. Elles ont été suivies par les communes, par le Conservatoire National du Littoral et des Rivages Lacustres (CNLRL) et, dernièrement, par la Métropole bordelaise pour le site de Bruges.

Aujourd'hui, c'est grâce à la somme de tous ces précieux soutiens qu'une gestion de qualité est rendue possible.

Photo RNN Arguin

LA RÉSERVE NATURELLE DU BANC D'ARGUIN

Dans trois ans, la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin fêtera son cinquantième anniversaire.

A l'époque des grands dauphins

Au cours de son histoire, le Banc d'Arguin était inclus dans la zone fonctionnelle d'un groupe de six grands dauphins qui faisaient l'objet d'un suivi scientifique régulier. Ces travaux avaient permis d'acquérir de nombreuses connaissances sur la répartition locale des grands dauphins ainsi que sur leur comportement. Pendant la saison hivernale, la population ne fréquentait que l'océan et l'embouchure du Bassin d'Arcachon. A la belle saison, elle pénétrait parfois relativement haut dans les chenaux du bassin, pour y pêcher les espèces "saisonnières" : seiches, muges, bars, athérines, chinchards, lançons, anguilles, anchois, maquereaux.

Tous les individus sont morts les uns à la suite des autres en l'espace de trois ans. Le dernier représentant du groupe a été retrouvé mort échoué en septembre 2001.

Ce suivi des grands dauphins fut réalisé par une poignée de passionnés qui fondèrent au sein de la SEPANSO un Groupe de Recherche et d'Etude sur les Mammifères Marins (GREMMS). Les travaux du GREMMS purent être réalisés grâce à une collaboration étroite avec le Centre de recherche sur les mammifères marins de l'Université de La Rochelle devenu aujourd'hui l'Observatoire PELAGIS. Si le GREMMS n'existe plus aujourd'hui, l'ensemble de ses activités ayant été fondues dans celles de la réserve, le travail d'acquisition de connaissances sur les mammifères et les reptiles marins se poursuit, notamment via le Réseau National Echouages de PELAGIS auquel contribue activement la réserve.

Photo RNN Arguin



Grand Dauphin

Pour toute information complémentaire : www.observatoire-pelagis.cnrs.fr

Comme quasiment toutes les Réserves naturelles littorales ou marines, c'est un enjeu de conservation de l'avifaune qui motiva initialement sa création. Pour le Banc d'Arguin, ce fut l'installation inattendue d'une colonie de sternes caugeks qui allait rapidement devenir jusqu'à ces dernières années la plus importante colonie française ⁽¹⁾. Ce petit miracle fut rendu possible grâce à la mise en place d'un gardiennage permanent sur le site qui ne put se faire sans le dévouement de plusieurs centaines de bénévoles de la SEPANSO qui allaient se succéder dans la réserve depuis son origine jusqu'à aujourd'hui.

Au cours des deux premières décennies de son existence, le Banc d'Arguin n'échappa pas à la règle qui veut que, lorsqu'un espace naturel protégé est nouvellement créé, son attractivité pour la biodiversité a tendance à augmenter et sa responsabilité en matière de conservation des habitats naturels s'accroît au fil du temps. Ainsi, quelques années après sa création, le Banc d'Arguin

Photo : Yann Toutain



(1) Hélas, cette année, pour la première fois depuis 1966, malgré plusieurs tentatives, la colonie de sternes caugeks n'est pas parvenue à se reproduire sur la réserve, du fait de perturbations occasionnées principalement par les goélands qui ont exercé une plus forte prédation sur les œufs. Espérons que cette absence sera de courte durée et que dès l'année prochaine, les conditions se seront améliorées et permettront de nouveau l'installation de la colonie.

devint un site d'importance nationale pour la reproduction d'espèces d'oiseaux comme l'Huîtrier pie, le Gravelot à collier interrompu, et devint même certaines années le seul site en France pour la nidification d'un canard marin, l'Eider à duvet, dont la population de la réserve connut un sort funeste. Elle fut décimée suite au naufrage en 1999 du pétrolier Erika au large de la Bretagne où les individus nicheurs du Banc d'Arguin se réfugiaient pour passer l'hiver. Trois ans plus tard, le Banc d'Arguin fut directement touché par le naufrage du pétrolier Prestige près des côtes de la Galice. Du pétrole vint s'échouer sous la forme de boulettes pendant plusieurs semaines nécessitant un ramassage régulier avec l'aide de l'armée.

Au niveau local, la mise en Réserve naturelle du Banc d'Arguin fut la bouée de sauvetage de milliers de limicoles côtiers qui, à marée haute, venaient s'y réfugier quotidiennement pour échapper à la pression de la chasse. Cette fonctionnalité du Banc d'Arguin pour ces communautés d'échassiers est toujours importante aujourd'hui en période d'hivernage. Heureusement, la création de nouveaux espaces protégés au cœur du Bassin d'Arcachon et la diminution de l'activité cynégétique au fil du temps ont permis de rendre moins cruciale cette importance aujourd'hui.

Un lieu chargé d'histoire...

Le Banc d'Arguin tient une place importante dans l'histoire maritime locale. Son nom a évolué au cours des siècles passés. La carte la plus ancienne, celle de Hondus datant du début du XVII^{ème} siècle, fait mention des bancs de la Pile et de la Matte. Un siècle plus tard, apparaît le nom de Matoc pour définir les bancs principaux. Les toponymes d'aujourd'hui, Toulinguet et Arguin, apparaissent pour la première fois sur une carte de 1854, conjointement à l'île de Matoc toujours présente.

Les cartes anciennes indiquent également la présence de cabanes utilisées au cours des siècles passés par des pêcheurs. Ces derniers venaient s'y réfugier lorsque les conditions climatiques et les conditions de navigation dangereuses les obligeaient à interrompre leurs parties de pêche. A cette époque, la pêche s'effectuait sur des pinasses en bois (bateaux traditionnels du Bassin d'Arcachon) qui se manœuvraient à la rame.

L'anecdote historique la plus lointaine remonte à 1762. Elle relate l'histoire d'une comtesse de la cour de Louis XV à qui l'on avait concédé le Banc d'Arguin, à l'époque appelé banc du Matoc. Voulant user de ses droits, elle expulsa et interdit aux pêcheurs d'y venir pour faire sécher leurs filets. Elle fit incarcérer des "misérables" venus ramasser des moules. Devant le tollé suscité dans la population et les réclamations portées jusqu'au Conseil d'État, la dame fut condamnée. Dégoûtée, elle abandonna sa propriété. Clin d'oeil de l'Histoire, ce même Conseil d'État devrait rendre dans les prochains mois une décision concernant l'abrogation ou pas du décret actuel de la réserve...

Passée l'insouciance de ses premières années d'existence, la réserve fut rapidement confrontée à des problématiques de gestion auxquelles aucun espace naturel protégé du littoral français n'échappe. Dans un environnement en plein essor démographique et d'artificialisation, les rares espaces naturels côtiers protégés, et particulièrement les îlots marins, possèdent un caractère attractif très fort. Perçus comme les derniers espaces de liberté où subsistent des paysages sauvages, ils forment un cadre idéal au développement des activités de loisirs et des sports de nature qui n'ont eu de cesse de s'intensifier dans la réserve au cours du temps. Si la réglementation actuellement en vigueur sur le site permet aujourd'hui de



Barge rousse

Photo RNN Arguin

pouvoir mieux contrôler cette situation, il reste beaucoup de chemin à faire avant de tendre vers un état idéal de la réserve en terme de gestion de la fréquentation.

Enfin, comment ne pas évoquer les différentes invasions illégales de la réserve par l'ostréiculture depuis le début des années 80 jusqu'à aujourd'hui, sachant que le problème n'est toujours pas résolu. Ces invasions ont tellement profondément modifié et dégradé les paysages autrefois entièrement naturels du Banc d'Arguin que c'est probablement la modification du site la plus marquante que remarquerait quelqu'un qui n'aurait pas mis les pieds dans la réserve depuis le jour de sa création. ■

Christophe LE NOC, Conservateur de la RNN du Banc d'Arguin

LA RÉSERVE NATURELLE DE L'ÉTANG DE COUSSEAU

43 ans pour la préservation d'un paysage et la reconquête d'un écosystème

Contrairement à ce que nous annonçons dans le titre de cet article, l'histoire de la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de Cousseau ne commence pas exactement il y a 43 ans, en août 1976, lors de la publication au journal officiel du décret de création... C'est en réalité un long cheminement pour la sauvegarde de ce joyau du littoral des Landes de Gascogne, initié dès 1934, qui permettra son classement de 1976, puis déclenchera toute une série d'opérations de protection et de restauration qui se poursuivent encore aujourd'hui. Regardons quelques instants dans le rétroviseur afin de prendre la mesure du chemin parcouru et des efforts réalisés pour la protection de cet espace.

Photo RNN Cousseau

1934 et 1935

Jacques Sargos et Charles Valois, de la Société Nationale d'Acclimatation de France (actuelle SNPN), par plusieurs articles et mémoires publiés dans "La terre et la vie" et dans le "Saint-Hubert", demandent la création d'une Réserve naturelle ou d'un Parc national sur le site de Cousseau et l'étang de Lacanau.

1967

La Commission départementale des sites inscrit l'étang de Cousseau à son inventaire permanent. Le service de conservation de la nature du Muséum national propose à la Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA) son classement en Réserve naturelle.

1972

L'Université Bordeaux I et la SEPANSO reprennent ces propositions pour le compte du même organisme.

1974

Établissement d'une base d'entraînement de ski nautique. La SEPANSO demande la création de la Réserve naturelle. Le quotidien Sud-Ouest soutient la SEPANSO en dénonçant le ski nautique.

La MIACA refuse finalement la base d'entraînement et le projet de mise en Réserve naturelle refait surface.

1975

Une instance de classement est ouverte.

1976 (20 août)

Décret ministériel portant création de la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau sur 600 ha.

1978 (avril)

La gestion de la réserve est confiée à la SEPANSO par convention avec l'État.

1978

Recalibrage et approfondissement du canal de jonction des étangs, créé en 1871, en limite est de la réserve. Création de l'écluse du Montaut sur le canal.

1975, 1976 et 1983

Acquisitions foncières, par la commune de Lacanau, de l'étang et d'une partie du marais pour une cohérence de gestion de la future réserve.

1979 à 1981

Premières études scientifiques sur les écosystèmes aquatiques. Elles sont motivées par l'appauvrissement biologique consécutif à l'isolement hydraulique (recréusement du canal de jonction des étangs, création de l'écluse du Montaut) et aux années de ski nautique...

1983

Réalisation par le gestionnaire d'un premier aménagement pour l'avifaune dans le marais de Talaris.

1984

Création, par le Conseil général de la Gironde, d'une Zone de Préemption sur les Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) sur le site élargi de Cousseau.

1984

Première tentative de reconnexion hydraulique (petites écluses de prise d'eau et d'évacuation). Elles seront sous-dimensionnées et inefficaces.

1988 (février)

Incendie criminel, revendiqué par "les chasseurs en colère", des trois bâtiments de la réserve.

1990 (janvier)

Début des expérimentations de gestion par du bétail. Les premières vaches Marines, sauvées in extremis de l'abattoir fin

1988 grâce à une aide financière du WWF France, retrouvent le marais après quarante ans d'absence.

1991

L'application de la Loi littoral évite de justesse la création de la "ZAC de Clarence" sur des dunes anciennes et des "barins" exceptionnels aux portes nord de la réserve. Le projet comprenait un golf, des routes et des lotissements ! Début des acquisitions foncières par le Conseil général de la Gironde, grâce à la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS).

1992

Signature de la première convention de gestion entre le Conseil général de la Gironde et la SEPANSO pour les terrains acquis dans et hors réserve.

1993

Extension de l'expérimentation du pâturage aux secteurs forestiers des dunes du sud de la réserve.

1994

Extension de 255 hectares de la zone de préemption (ZPENS du Conseil général) aux terrains forestiers de la Réserve naturelle, après approbation par le conseil municipal de Lacanau.

1996-98

Acquisition des toutes dernières parcelles privées dans le périmètre et en périphérie de la réserve par le Conservatoire du littoral et le Conseil général de la Gironde. La maîtrise foncière est à présent réalisée sur 875 ha et permet d'étendre les opérations de gestion (hydraulique, forestière, pâturage...) et d'améliorer les aménagements d'accueil du public (sentiers balisés, plan d'évacuation en cas d'incendie, premier observatoire, etc).

1998-99

Réalisation des grands travaux hydrauliques pour la reconnexion effective de Cousseau au bassin versant, via le canal des étangs. Remise en eau généralisée du système étang/marais et restauration du marnage saisonnier et de la circulation de l'eau.

2003-2013

Travaux de "rajeunissement" de la couverture végétale du marais à grande échelle (brûlis dirigés puis broyage mécanique des ligneux afin de restaurer progressivement le marais ouvert et les strates herbacées).

2004

Restauration des clairières forestières historiques et premières expérimentations de gestion forestière par trouées de régénération. Approbation du premier plan de gestion par le Conseil National de Protection de la Nature (CNP) et le Ministère de l'écologie.

2005

Premières expérimentations de restauration dans trois barins (Auvergne, Jonction et Lespéron).

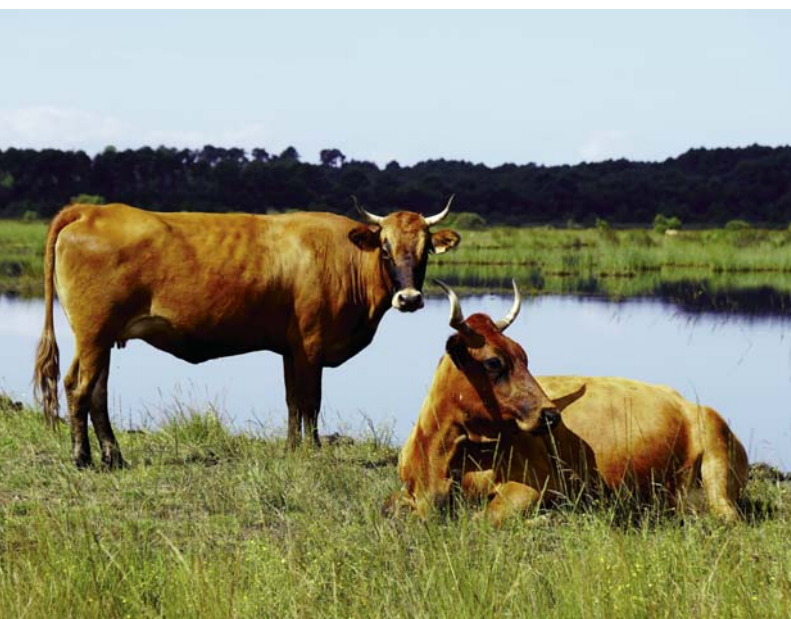
**Vaches marines**

Photo RNN Cousseau

Nombre d'espèces identifiées dans la réserve

FLORE

LICHENS

68

PHYTOPLANCTON

127

MOUSSES ET HÉPATIQUES

77

CHAMPIGNONS

160

FLORE VASCULAIRE

319

INVERTÉBRÉS

INSECTES

1557

ARANÉIDES

204

ZOOPLANCTON

44

MOLLUSQUES

4

AUTRES INVERTÉBRÉS

15

VERTÉBRÉS

OISEAUX

248

MAMMIFÈRES

40

POISSONS

17

REPTILES

14

AMPHIBIENS

8



Photo : Mathieu Réveillas

De haut en bas, et de gauche à droite :

Loutre d'Europe, Drosera intermédiaire, Fadet des laïches, Grue cendrée

Total : 2902 taxons



Photo RNN Cousseau



Photo : Sébastien Labatut



Photo RNN Cousseau

2008

Construction de la grange forestière avec les pins de Cousseau, en substitution aux bâtiments détruits dans les incendies criminels de 1988. Reconstruction de la cabane du marais.

2011 (juillet)

Incendie de Lacanau qui touche le marais sur plus de 120 ha.

2013

Rénovation du belvédère public en forêt et achat du terrain du Pouch, à Carcans, en vue d'y construire des locaux techniques et administratifs.

2014

Validation du second plan de gestion par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CRSPN). Suite de la restauration des barins (Labenne, Long et Lestardey). Rénovation complète du belvédère d'accueil du public.

2015

Suite des travaux de restauration forestière dans les semis artificiels de pins des années 60/70 du secteur nord (trouées de régénération et éclaircies afin de favoriser les feuillus).

Construction de la première tour d'observation pour le public sur la dune de Lespéron.

2016

Création des passes à poissons par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG) et du nouvel ouvrage hydraulique d'évacuation.

Fin de la pose des clôtures périphériques (forêt nord), permettant d'englober 150 ha supplémentaires pour l'hivernage des vaches.

Extension de la réserve de chasse de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Lacanau sur des parcelles du "Mont sud". La chasse à la Bécas-

se du dimanche matin sur les parcelles forestières du sud de la réserve prend fin.

2017

Réorganisation et extension du réseau de petits fossés d'alimentation en eau du marais. Entretien des canaux de prise et d'évacuation et de leurs berges.

2018

Extension de la restauration des barins Long et de la Jonction. Mise à disposition par la mairie de Lacanau d'un bureau au Pôle de l'Aiguillonne.

2019

Dans le cadre du schéma d'accueil du public, construction du troisième et dernier observatoire. Celui-ci, de 20 m au plancher, offre une vue sur l'ensemble du marais et les dunes paraboliques du nord.

Échange foncier entre l'État et le Département : 7,3 ha d'enclaves de forêt domaniale à l'ouest de la réserve sont rajoutés aux parcelles en gestion SEPANSO.



Photo RNN Cousseau

Le Galip, troisième observatoire de la réserve

... Et pour les années à venir, encore bien d'autres projets : poursuite des opérations de restauration des zones humides et des boisements dunaires... tout en mettant encore plus l'accent sur les suivis (plus de 2900 espèces de flore et de faune ont été inventoriées à ce jour, mais il en reste encore beaucoup à découvrir...) et les études scientifiques, en vue d'affiner encore la connaissance et d'améliorer la gestion sur le long terme. ■

François SARGOS, Conservateur de la RNN de l'étang de Cousseau

LA RÉSERVE NATURELLE DES Préservation des derniers marais de la

L'exercice consistant à vouloir condenser en quelques lignes l'histoire d'une Réserve naturelle sur plusieurs décennies est tout simplement impossible, aussi nous sommes-nous attachés à présenter sous la forme de quelques brèves des événements marquants illustrant les trois grands objectifs définis dans le précédent plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale des marais de Bruges. La vie d'une réserve nécessite l'implication de nombreux partenaires publics ou privés (collectivités, administration, bénévoles, salariés...), cet article est aussi l'occasion de les remercier.

ASSURER ET OPTIMISER LA CONSERVATION

D'un point de vue réglementaire, on peut citer l'abandon définitif du projet de voie du Tasta devant relier la zone industrielle de Blanquefort à la rocade en passant par la réserve. Un article dans le décret de création prévoyait cette éventualité.

L'état de connaissance des habitats (69 habitats identifiés contre 27 avant 2006) et de leur dynamique, mais aussi le nombre des espèces inventoriées (2252 taxons en 2003 ; 3457 taxons en 2017) ont beaucoup progressé grâce au travail de prospection du personnel et à la collaboration d'autres structures (Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Société Linnéenne de Bordeaux...). Les principaux suivis faune-flore ont été réalisés et poursuivis, de nouveaux ont été conduits avec la découverte de nouvelles espèces patrimoniales et l'acquisition de matériels spécifiques (enregistreurs d'ultrasons pour l'identification des chiroptères, émetteurs pour localiser les sites de ponte des cistudes, pièges photographiques à déclenchement automatique...).

Des suivis ont permis d'éviter un impact irréversible sur certaines populations, en particulier celle de la **Cistude d'Europe** *Emys orbicularis* dont la principale zone de ponte se situe en dehors de la réserve, dans la zone de fret de Bordeaux-Bruges.

MARAIS DE BRUGES

métropole bordelaise



Photos RNN Bruges

PROTECTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES

La gestion courante des milieux est faite depuis plus de trente ans par un pâturage mixte de bovins et d'équins, selon un calendrier et un cahier des charges adaptés aux enjeux écologiques de chaque parcelle. Elle est complétée par des interventions mécaniques sur les secteurs insuffisamment pâturés (zones de refus).

La réserve contribue à la sauvegarde de deux races régionales anciennes et menacées : le Poney landais et la Vache marine landaise.

Un travail de concertation avec les autres usagers du site a permis au fil des années de faire évoluer certaines pratiques afin de réduire leurs impacts sur les habitats et les espèces.

Elles concernent principalement l'entretien des ligneux dans l'emprise des lignes électriques (Réseau de Transport d'Electricité) ou des digues (Bordeaux Métropole).

L'amélioration de la qualité et de la gestion de l'eau de la jalle reste une problématique majeure pour laquelle le gestionnaire n'a aucune maîtrise en dehors d'un rôle de veille et d'alerte. Quelques avancées toutefois concernent les rejets de la station d'épuration de Lille-Blanquefort qui s'effectuent désormais dans la Ga-



Le site principal de ponte de la Cistude d'Europe, situé en périphérie de la réserve, a pu être préservé de l'implantation d'un bâtiment.

ronne, une meilleure connaissance des formes et sources de pollutions grâce à la présence permanente de stations de mesures de la SABOM (Société d'Assainissement de Bordeaux Métropole) et de l'Université de Bordeaux 1, la mise en place dans le cadre d'un arrêté préfectoral d'un système d'alerte des pollutions au perchlorate dans la Jalle de Blanquefort permettant au gestionnaire de fermer les entrées d'eau et ainsi d'éviter la propagation des eaux contaminées à l'ensemble du réseau hydraulique de la réserve.

Le bilan est mitigé concernant les espèces invasives pour lesquelles il n'existe souvent pas de moyen de lutte efficace. Les herbiers de certaines hydrophytes peuvent avoir un taux de recouvrement très important dans certains secteurs ; dans d'autres, une gestion hydraulique adaptée a permis de fortement les contenir.

L'accent a été mis ces dernières années sur l'**érable à feuilles de frêne** *Acer negundo*, en très forte dynamique de colonisation des boisements, ripisylves et roselières, contre lequel sont réalisés des chantiers d'annelage et d'arrachage systématiques.

Le piégeage et le tir du **Sanglier** *Sus scrofa* se sont poursuivis afin de limiter son impact sur les milieux. L'objectif a été atteint malgré la pression de chasse sur cette espèce trop faible en périphérie et l'absence de coordination avec l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de la commune de Blanquefort et la Fédération des Chasseurs de la Gironde.



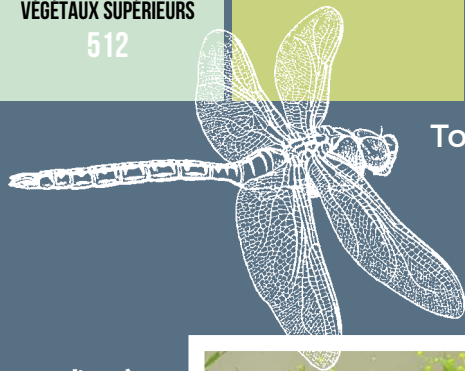
Photo RNN Bruges

Le sanglier est apparu dans le milieu des années 90. L'autorisation préfectorale de piégeage permet de limiter son impact sur les habitats et les espèces de la réserve, mais aussi sur les cultures en périphérie.

Nombre d'espèces identifiées dans la réserve

FLORE	INVERTÉBRÉS	VERTÉBRÉS
LICHENS 124	INSECTES 2172	OISEAUX 248
MOUSSES 59	DONT 1092 COLÉOPTÈRES	MAMMIFÈRES 40
CHAMPIGNONS 164	DONT 31 ORTHOPTÈRES	POISSONS 17
ALGUES 3	DONT 52 RHOPALOCÈRES	REPTILES 14
VÉGÉTAUX SUPÉRIEURS 512	DONT 45 ODONATES	AMPHIBIENS 8
	AUTRES INVERTÉBRÉS 99	

Total : 3457 taxons



Beaucoup d'espèces aquatiques patrimoniales ont disparu du fait notamment des espèces exotiques envahissantes, mais quelques plantes rares ont enrichi notre inventaire comme la Renoncule à feuilles d'ophioglosse.



Photo RNN Bruges

Aucune donnée de Vison d'Europe depuis 2001. Les routes sont responsables de la mortalité d'un grand nombre d'espèces, les ouvrages de franchissement pour la faune étant encore trop peu nombreux.



Photo RNN Mazière

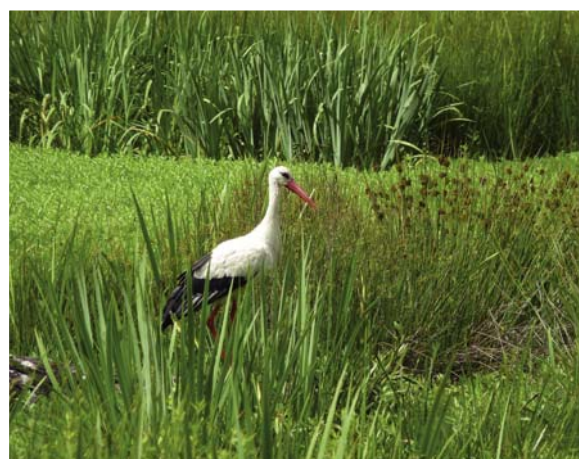


Photo RNN Bruges

La population de cigognes blanches compte désormais 31 couples, soit plus du double du nombre de couples nicheurs en France dans les années 70.

OPTIMISER LE POTENTIEL BIOLOGIQUE DU SITE

Par la restauration des milieux naturels et la protection des milieux extérieurs complémentaires

La politique foncière rendue possible par le droit de préemption a permis aux collectivités (commune de Bruges et Conseil départemental de la Gironde) de faire l'acquisition de terrains (7,2 ha). La maîtrise foncière est indispensable pour mettre en place des actions de gestion importantes comme pour les parcelles du Vermeney mouillé sur lesquelles il y a un projet de restauration de frayère à Brochet et de divagation de la jalle dans le bassin d'étalement.

Depuis 2004, la SEPANSO loue 15 ha à un propriétaire et la commune de Bruges confie la gestion de plus de 132 ha à la SEPANSO avec les 15,5 ha supplémentaires en 2010 (parcelle précédemment occupée par un centre équestre).

Des fauches tardives avec exportation sont pratiquées depuis 2006 afin de restaurer des prairies abritant un faible cortège floristique. Cette pratique, qui doit être menée sur le long terme, donne déjà des résultats encourageants.

Le linéaire de haies a augmenté de plusieurs kilomètres naturellement (pousse spontanée dans des secteurs soustraits au pâturage) ou du fait de plantations par le gestionnaire et l'exploitant de la ferme Fourcade.

Le réseau hydraulique, qui avait jusqu'alors principalement une fonction drainante, a été utilisé afin d'optimiser le potentiel biologique des zones les plus basses, de faire revivre des annexes hydrauliques et d'augmenter les surfaces de plans d'eau.

Des travaux importants ont permis de restaurer des roselières fortement colonisées par des ligneux, en particulier celle du Grand Vermeney.

Par contre, des aménagements sont encore nécessaires pour avoir une gestion plus fine des niveaux d'eau ou faciliter l'inondabilité saisonnière de certains secteurs. Des ouvrages sur les jalles rendent impossible, une grande partie de l'année, la circulation de la faune piscicole. Une étude portant sur l'hydromorphologie de la jalle et de ses fonctionnalités a été lancée en 2017 par Bordeaux Métropole.

Le maillage routier très important autour de la réserve est responsable de la mortalité de très nombreuses espèces. Aucun dispositif n'a encore été installé sur les routes périphériques à la réserve pour sécuriser la circulation de la faune. Des aménagements sont apparus ces dernières années dans le corridor écologique de la vallée des jalles à l'occasion de la création de grandes infrastructures. On trouve notamment des encorbellements au niveau des ouvrages de franchissement des jalles (ligne de tram C), des passages busés (stade de Bordeaux). Le défaut d'entretien récurrent de ces aménagements et, surtout, leur nombre insuffisant ne permettent pas de garantir la sécurité des espèces. En 2017, a démarré une étude commanditée par Bordeaux Métropole auprès de Cistude Nature, du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine et de la SEPANSO ayant pour objectif d'identifier les secteurs les plus accidentogènes pour la faune et de proposer des solutions techniques. En août 2017, la rue du Pont Neuf en limite est de la réserve a été mise en "voie verte", désormais elle n'est plus dangereuse pour la faune et offre aux usagers un panorama sur une grande partie de la réserve.

Les lignes électriques occasionnent une mortalité à l'avifaune même si elles sont signalées par un balisage spécifique (des spirales et sphères bicolores). L'éventualité d'un enfouissement des lignes en périphérie ne semble pas être dans les projets de RTE et des collectivités locales.

Par contre, en 2009, la ligne moyenne tension passant dans la réserve et lon-



Photo RNN Bruges

geant le sud de la Jalle de Canteret a été déposée ainsi que, en 2015 et 2016, les deux lignes de dérivation à haute tension alimentant "Ford Aquitaine Industrie".

La chasse en limite de réserve était une source de dérangement très importante pour l'ensemble de la faune, en particulier les oiseaux qui circulent en permanence entre les sites d'alimentation et les zones de repos. Le rachat de la parcelle de Mataplan par Bordeaux Métropole dans le cadre de mesures compensatoires (projet Thales et une voie nouvelle à Mérignac) a entraîné l'arrêt de la chasse en 2015.

Une procédure pour la création d'un périmètre de protection de Réserve naturelle menée par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) de Nouvelle-Aquitaine et la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) de la Gironde est en voie d'aboutissement. Il est essentiel dans ce contexte périurbain pour sécuriser la réserve vis-à-vis des très fortes pressions anthropiques et pour assurer le maintien de nombreuses espèces qui ont un domaine vital bien plus large que les limites de la réserve. Ce périmètre couvrirait une surface de 193 ha.

ACCUEILLIR ET SENSIBILISER LE PUBLIC À LA PROTECTION DES ZONES HUMIDES

De multiples actions ont été menées afin de sensibiliser le public à la préservation du patrimoine naturel, d'aider à l'intégration de la Réserve naturelle dans le tissu local et de favoriser l'émergence d'actions et d'initiatives sur des milieux périphériques.

Les principales ont été :

- l'aménagement d'une salle d'exposition, la création de divers documents (plaquettes, dépliants, guide et livrets d'accompagnement),
- l'organisation de visites guidées et d'animations thématiques tout au long de l'année et la mise en place de chantiers nature,
- une permanence à la maison de la réserve les week-ends et les jours fériés avec souvent, les dimanches, un accueil posté au niveau des observatoires grâce au concours de bénévoles spécialement formés.

Des groupes très divers ont été accueillis (associations, instituts de formation, universitaires...), en particulier des scolaires de tous les cycles, le plus souvent dans le cadre de projets mis en place grâce aux dispositifs du Conseil départemental de la Gironde ou de Bordeaux Métropole.

Photo RNN Bruges

Le nouveau plan de gestion (2019-2028) vient d'être présenté au comité consultatif, le CSRPN (Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) doit donner un avis en septembre. ■

Stéphane BUILLES, Conservateur de la RNN des marais de Bruges

DES BALADES NATURE TOUTE L'ANNÉE

Découvrez les Réserves Naturelles Nationales gérées par la SEPANSO Aquitaine au rythme des saisons

Tout au long de l'année, des sorties et chantiers nature sont organisés sur les Réserves naturelles du Banc d'Arguin, de l'étang de Cousseau et des marais de Bruges.

Ouvertes à tous, du naturaliste en herbe au simple amoureux de la nature, ces animations ne nécessitent, pour la plupart, aucun effort physique important et se veulent avant tout conviviales et distrayantes.

Retrouvez le programme de l'année sur notre site Internet : www.sepanso.org



LA RÉSERVE NATURELLE DE L'ÉTANG DE LA MAZIÈRE

La Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de la Mazière s'est déployée à partir d'un ancien méandre de la Garonne sur la commune de Villeton, près de Tonneins en Lot-et-Garonne. Elle a été créée en 1985 au cœur d'un département essentiellement rural.

Ancien bras mort de la Garonne, l'étang de la Mazière est une zone humide remarquable, dans un contexte agricole marqué par l'agriculture intensive. Véritable refuge de biodiversité, la réserve s'étend, aujourd'hui, sur 102 hectares, suite au rachat d'anciennes gravières exploitées. Restaurées dans les années 2000, ces gravières complètent le panel de milieux naturels : étang, roselières, prairies et boisements humides, bocage... Cette mosaïque d'habitats lui confère une richesse biologique exceptionnelle, tant d'un point de vue faunistique que floristique.

L'équipe de la réserve, composée actuellement de cinq salariés, est renforcée, pour certaines missions, par les deux salariés de la SEPANLOG. Cette équipe pluridisciplinaire travaille à maintenir cette biodiversité via de nombreuses actions. La gestion effectuée depuis de nombreuses années vise à préserver et maintenir les milieux naturels et les populations de Loutre, Cistude d'Europe, Chouette chevêche et bien d'autres espèces, en leur aménageant des conditions favorables au sein de la mosaïque d'habitats.

Milieu emblématique de la réserve, la roselière est concernée par plusieurs actions : gestion des ligneux et niveaux d'eau, plantation de roseaux pour accélé-

rer la dynamique du milieu, notamment sur les anciennes gravières, régulation d'espèces envahissantes, comme la Jusie, plante aquatique introduite, ou encore les ragondins.

Les différents inventaires et suivis de populations, effectués chaque année, ont confirmé la réussite du travail de gestion mené, grâce à l'identification et l'analyse des traces de présence, indices, écoutes et observations multiples. Des groupes faunistiques, encore peu connus sur la réserve et indicateurs de l'état des milieux, seront inventoriés dans les années à venir, comme c'est le cas cette année pour les arachnides.

En cours d'élaboration, le futur plan de gestion, dont la programmation s'étalera sur dix ans, apportera de la perspective et proposera de nouveaux objectifs pour gérer cet espace naturel.

Sa situation géographique en fait un axe privilégié pour le passage des oiseaux migrateurs, comme a pu le mettre en évidence le programme scientifique de baguage piloté par le Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO). Ces dix dernières années, ce programme s'est décliné durant trois mois, d'août à octobre, et a permis de baguer plu-



Trithemis annelé sur une salicaire

Photo RNN Mazière



Homage de Madame Cloutour, petite-fille d'anciens propriétaires de ce qui est aujourd'hui la maison de la réserve de la Mazière. Elle est restée attachée au site et à ce qu'il est devenu puisqu'elle est adhérente de la SEPANLOG et qu'elle participe à certaines activités. Un grand merci pour son imagination et son inspiration...

La petite Mazière

La petite Mazière, un trésor botanique
Véritable oasis... superbe fait rêver,
Rayonnante au soleil, c'est un lieu idyllique
Où l'on peut simplement venir se délasser !

Vous pourrez admirer une fleur sans pareille,
Un joli nénuphar que l'on trouve élégant
Sur l'onde frémissante, étoile qui sommeille
Sur un lit d'émeraude à l'assaut de l'étang.

Nymphéa sans pareil... comme une porcelaine
ces fragiles atours d'une tendre couleur
L'or astral illumine en son troublant domaine
En offrant simplement sa très noble candeur.

Les oiseaux à leur tour ont trouvé le refuge
Sur un arbre perchés ou grattant vermicelles
Au nichoir adapté... sans faire de grabuge...
Ou bien se balançant aux tiges des roseaux.

C'est tout un arc-en-ciel qu'arbore la nature
Dans la diversité... pinsons et rossignols
C'est le havre de paix... théâtre de verdure
Symphonie de concerts... chaque nuit en bémol !

Mais voici sur l'étang qu'une brume s'installe
Etale son écharpe en geste protecteur
Faune et flore ébahies sous cette lune pâle
Seront de vrais lutins sur l'étang du bonheur !

Jacqueline Dunoguès Cloutour
28 mars 2018

sieurs centaines de milliers d'oiseaux. Malgré un effort de capture identique, une baisse des effectifs est toutefois observée ces dernières années. Mis en cause à l'échelle nationale, le changement climatique a en effet un impact indéniable sur les effectifs mais d'autres facteurs peuvent être responsables de cette chute des populations d'oiseaux.

La station de baguage est un lieu propice à l'apprentissage puisque de nombreux bagueurs en formation, aide-bagueurs et bénévoles de tous horizons viennent apprendre et se former ici. Cette activité intègre une des missions des Réserves naturelles, en plus de la préservation de la biodiversité et de la gestion des milieux naturels : la sensibilisation et l'éducation de tout public. Pour cela, chaque année, des visites, uniquement possibles si elles sont encadrées par l'équipe, et des animations diverses sont organisées.

Le site de la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de la Mazière avait été découvert par Alain Dal Molin dans les années 70. Près de l'étang, se trouvait une ancienne ferme, un four à pain et un séchoir à tabac typique de la région. Il y a fait déplacer un pigeonnier et compléter ainsi cet ensemble architectural garant du patrimoine culturel régional cher au fondateur. Depuis quelques années, un troupeau de moutons landais, race rustique adaptée aux milieux humides, pâture dans les prairies et le bocage dans le but de maintenir les milieux ouverts, action en adéquation avec l'esprit de M. Dal Molin.

Malheureusement, il nous a quittés en 2015, laissant aux bénévoles et salariés de la SEPANLOG le soin de gérer ce qu'il a mis des années à mettre sur pied. Une plaque commémorative en hommage à Alain Dal Molin sera installée prochainement sur la maison de la réserve. ■

Coralie CURNY, Conservatrice de la RNN de l'Étang de la Mazière

35 000

C'est le nombre d'élèves accueillis à la Réserve naturelle de l'Étang de la Mazière au cours des dix dernières années. En visite accompagnée ou dans le cadre de projets, la Mazière est devenue un site incontournable de découverte de la nature en Lot-et-Garonne et un pôle d'éducation à l'environnement local.

Avec pas moins de vingt thèmes d'animation proposés (bagueage des oiseaux, insectes pollinisateurs, forêt, milieux aquatiques, etc) et des outils pédagogiques originaux (Malle "Polli", ne), la SEPANLOG propose également au grand public de découvrir la biodiversité locale par le biais de formations participatives, sorties nature et stands.

La réserve est accessible uniquement en visio. Le calendrier d'activités disponible sur www.sepanlog.fr



Malle "Polli", outil de découverte de la biodiversité

LA RÉSERVE NATURELLE DE LA FRAYÈRE D'ALOSE

Enrayer le déclin des populations d'aloses

La grande Alose, poisson migrateur amphihalien qui remonte les fleuves pour venir se reproduire après avoir passé plusieurs années dans l'océan, est une espèce emblématique de la Garonne. A la fin des années 70, ses effectifs ont atteint des valeurs extrêmement faibles, et la mobilisation conjointe de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) de Lot-et-Garonne et de la SEPANLOG a permis de classer un des derniers sites de reproduction de cette espèce en Réserve Naturelle Nationale, en 1981. Quelques années plus tard, ces deux structures ont fondé, avec les mairies riveraines, une association pour gérer la Réserve Naturelle Nationale de la Frayère d'Alose, au sein de laquelle elles siègent à parité. Elles en assurent alternativement la présidence, qui change chaque année.

La Réserve naturelle se situe sur la Garonne, au niveau des communes d'Agen et du Passage d'Agen. Elle concerne 2 300 m de linéaire de fleuve, pour une superficie de 48 ha. Sa localisation en milieu urbanisé, endigué et sa vocation à la sauvegarde d'une seule espèce confèrent à cet espace naturel protégé un caractère unique !

Le classement des frayères agennes, ainsi que l'ensemble des mesures prises en faveur des migrateurs (amélioration de la qualité de la Garonne, aménagement de passes à poissons, arrêt des extractions de granulats...), ont permis à la grande Alose de prospérer et d'atteindre son apogée au milieu des années 90. Mais, depuis la fin de cette décennie, les populations n'ont cessé de décliner, avec une chute catastrophique des effectifs en 2007.

L'existence des frayères agennes était liée à la présence

du seuil de Beauregard, situé en amont de la Réserve naturelle. Les aloses, bloquées dans leur migration, se reproduisaient majoritairement en aval de cet ouvrage. La dégradation progressive de ce barrage avec l'ouverture de plusieurs brèches a entraîné une désaffection de la Réserve naturelle au profit de sites plus en amont.

Cette nouvelle répartition des géniteurs en Moyenne Garonne a amené l'association à réfléchir à la définition d'un nouveau périmètre, afin de doter l'ensemble des frayères fonctionnelles d'un statut de protection identique. ■

Christelle PEZET, Chargée de mission RNN de la Frayère d'Alose

Photo : J. Kordek - RNFA



Photos RNN Mazzière



"Polli", outil pédagogique de la vie des insectes pollinisateurs

Migrateurs de Garonne
Grand public de découvertes,
chantiers par-

site guidée suivant un
sepanlog.org



MISE EN PERSPECTIVE

Par Daniel Delestre, Président de la SEPANSO Aquitaine

Les 50 ans de la SEPANSO sont l'occasion de mettre en perspective sa stratégie, ses combats et ses mobilisations, dans le contexte mouvant de l'Anthropocène.

Le poids des idées, le choc des faits

Fidèle à cette devise "Penser global, agir local", la SEPANSO s'est souvent inspirée, dans ses mobilisations et ses combats, d'analyses de philosophes critiques du système techno-industriel, comme Jacques Ellul ou Ivan Illich. Elle a aussi intégré les réflexions de Simon Charbonneau, dénonçant inlassablement "l'incompatibilité radicale entre l'existence de ressources naturelles limitées sur la planète et une croissance illimitée"⁽¹⁾.

Des événements mondiaux ont marqué profondément notre réseau, comme les catastrophes nucléaires de Tchernobyl en avril 1986 et celle de Fukushima en mars 2011, dont les conséquences ne sont pas prêtes d'être soldées. En contribuant à détruire le mythe de la sûreté du nucléaire, elles ont renforcé notre opposition à ce type d'énergie qui constitue l'une des grandes menaces pour l'humanité, qu'elle soit civile ou militaire (armes nucléaires).

L'autre phénomène clef, l'un des marqueurs de l'entrée dans l'Anthropocène, est celui du réchauffement global lié à l'utilisation massive des énergies fossiles. Il a été largement médiatisé depuis 1988 par les experts climatiques du GIEC et les rendez-vous annuels des conférences climatiques internationales (COP). Force est de constater que les alertes du GIEC n'ont pas modifié les politiques économiques de nos dirigeants, ni les habitudes des consommateurs car, dans le domaine climatique comme dans d'autres domaines, "savoir n'est pas croire"⁽²⁾.

Laborieux cadrage de l'action publique environnementale

La création en 1971 du Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement constitua une réelle avancée. Puis se succédèrent une trentaine de ministres de l'environnement, dont l'exercice éphémère n'a pas favorisé la continuité et la cohérence de l'action publique environnementale. L'oxymore du "développement durable"⁽³⁾ devint en 2005 le mot d'ordre institutionnel. Ce nouveau cadrage, censé réconcilier croissance économique et protection de l'environnement, fut décliné sous toutes les formes, grâce à l'inventivité des communicants : MEDD (Ministère de l'Ecologie et du Dé-

veloppement Durable), MEDAD (Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable), MEEDDAT (Ministère de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire), MEEDDM (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer), MEDDTL (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement) et enfin le MEDDE (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)⁽⁴⁾.

Le développement durable, qui visait à rectifier les effets indésirables de la croissance économique, s'avéra une sorte de supercherie intellectuelle, en étalant son incapacité à maîtriser les grandes dégradations écologiques (effondrement de la biodiversité, artificialisation des sols, épuisement des ressources naturelles...).

Les pouvoirs publics revinrent à un cadrage plus classique en 2016, avec la création du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer).

2017 vit apparaître la notion de transition, déclinée sous le nom de MTES (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire) piloté par Nicolas Hulot. Pour le politiste Luc Semal, "cette notion de transition écologique signe une forme de désenchantement à l'égard des années et des décennies qui s'annoncent, car là où le développement durable cherchait à prévenir des difficultés lointaines, la transition se veut une adaptation dans l'urgence à la décroissance énergétique et au changement climatique en cours et/ou imminents".

Cette valse des appellations (et des compétences) des ministères de l'environnement dissimule mal l'impuissance des gouvernements successifs à apporter une réponse durable aux impasses écologiques du système économique actuel. A quand un ministère de la "dé-croissance soutenable" ou de la "post-croissance" ?

Vers une transition maîtrisée ou un sauve-qui-peut généralisé ?

Le contexte futur s'annonce plein d'aléas.

Pour les collapsologues, la possibilité d'un effondrement du système humain mondialisé ne semble plus une perspective si lointaine, à l'image de l'effondrement ac-

tuel de la biodiversité. D'autres doutent de ce scénario alarmiste, synonyme de sauve-qui-peut.

"Le catastrophisme écologiste constitue aujourd'hui une forme d'aiguillon démocratique pour mettre à l'agenda des sociétés industrielles la question, à la fois omniprésente et sans cesse refoulée, de leur difficile et douloureuse transition vers l'après-pétrole et l'après-croissance. La conséquence n'en est pas nécessairement la fin du monde, mais un scénario rude et brutal, quoiqu'encore flou où l'adaptation, la résilience et la limitation des dégâts seront les principaux objectifs." (5)

L'objectif ambitieux de neutralité carbone d'ici 2050 signifie la remise en cause des modèles de mobilité routière ou aérienne, et des projets routiers. Il ne nous dispense pas d'anticiper, en Nouvelle-Aquitaine, les effets des changements climatiques (6).

L'adaptation des aires protégées, dont les Réserves naturelles gérées par la SEPANSO, nécessite de rechercher "toutes les opportunités de gestion susceptibles de favoriser l'adaptation des communautés aux changements climatiques, à commencer par l'accroissement de la surface des aires protégées et de leur nombre, l'augmentation de la connectivité entre les aires protégées et de façon plus générale l'amélioration de la qualité de la matrice dans laquelle elles s'insèrent" (7).

Parmi les grands chantiers à venir, celui du démantèlement des centrales nucléaires, dont celle du Blayais, qui arrivent en fin de vie.

L'évolution du système Terre dans les cinquante prochaines années dépend des décisions passées, présentes et futures des innombrables acteurs de l'environnement (Etats, collectivités, entreprises, associations, individus). C'est dire l'incertitude des prévisions. Pour parer aux risques d'effondrement du système global et aux sautes d'humeur de Gaïa, la meilleure option reste de renforcer l'autonomie et la résilience de nos territoires. ■

(1) Ecologie et récession. Simon Charbonneau. SON n° 154. Mars 2012

(2) Pour un catastrophisme éclairé. J.P. Dupuy. 2001

(3) Un petit livre de premier rang. La politique de l'oxymore. Pierre Delacroix. SON n° 151. Février 2011

(4) C'est le MEDAD, piloté brièvement par A. Juppé, qui lança le Grenelle de l'environnement en 2007, finalisé par le MEEDAT sous la responsabilité de J.L. Borloo. Nombre des avancées environnementales de ce Grenelle furent contredites par les préconisations de la Commission pour la libération de la croissance française créée parallèlement et pilotée par J. Attali, tel le soutien au développement de l'aviation low-cost.

(5) Face à l'effondrement. Militer à l'ombre des catastrophes. Luc Semal. PUF. 2019

(6) Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. AcclimaTerra. 2018

(7) Les aires protégées dans l'Anthropocène. Quelques pistes pour penser l'adaptation aux changements climatiques. Virginie Maris. Penser l'Anthropocène. 2018



Rejoignez-nous !

NOM

PRENOM

ADRESSE

.....

.....

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS

- ☐ Adhésion individuelle + abonnement SON..... 35 €
- ☐ Adhésion familiale + abonnement SON..... 47 €
- ☐ Abonnement simple SON..... 19 €
- ☐ Adhésion individuelle simple..... 20 €
- ☐ Adhésion familiale simple..... 32 €
- ☐ En plus de mon adhésion, je fais un don de €
Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

La SEPANSO compte cinq associations départementales. Renvoyez ce bulletin, accompagné de votre règlement, à celle de votre choix (cochez ci-dessous) :

- ☐ SEPANSO Dordogne
- ☐ SEPANSO Gironde
- ☐ SEPANSO Landes
- ☐ SEPANLOG
- ☐ SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

Règlement à l'ordre de l'association départementale. Adresses au verso.

Abonnements simples à SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO Aquitaine.

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'enregistrement de votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Reconnue d'utilité publique et affiliée à France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération d'associations de protection de la nature et de l'environnement dans les départements de l'ex-Aquitaine.



SUIVEZ - NOUS
SUR FACEBOOK

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

- **SEPANSO DORDOGNE**
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél-Fax. 05.53.73.12.71
Email : sepanso24@wanadoo.fr
Internet : www.sepanso24.org
- **SEPANSO GIRONDE**
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso33@sepanso.org
Internet : www.sepanso.org/gironde
- **SEPANSO LANDES**
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : sepanso.landes@sepanso.org
Internet : www.sepanso40.fr
- **SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70
Email : sepanso64@sepanso.org
Internet : www.sepanso64.org
- **SEPANLOG**
Maison de la Réserve Naturelle
La Petite Mazière - 47400 VILLETON
Tél. 05.53.88.02.57
Email : sepanlog47@orange.fr
- **AQUITAINE ALTERNATIVES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
- **CISTUDE NATURE**
Chemin du Moulinat - 33185 LE HAILLAN
Tél. 05.56.28.47.72
Email : information@cistude.org
Internet : www.cistude.org
- **CREAQ**
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
33-35 rue des Mûriers - 33130 BÈGLES
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : creaq@wanadoo.fr
Internet : www.creaq.org
- **OCEAN'OBS**
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 06.52.20.83.39
Email : contact@oceanobs.fr
Internet : www.oceanobs.fr



Fédération SEPANSO Aquitaine

1 rue de Tauzia - 33800 Bordeaux
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : federation.aquitaine@sepanso.org
Internet : www.sepanso.org



Partenaires techniques et financiers :

